

# BRETAGNE EXPANSION

Les Grands Dossiers de  
la Région

Raymond LETÉRE

# la Bretagne au féminin

N° 10 - Décembre 1980 - 30 F

4

LA  
BRETAGNE  
AU  
FEMININ

Raymond Letertre



## SOMMAIRE

### DEMOGRAPHIE

|  |    |                       |
|--|----|-----------------------|
| <b>SELON LA FRONTIERE LINGUISTIQUE</b> | 7  | — natalité, fécondité |
| <b>VITALITE DEMOGRAPHIQUE</b>          |    | — mariages, famille   |
| <b>ORTHOGENIE</b>                      | 8  | — I.V.G., planning    |
| <b>LA PEUR D'ETRE VUE</b>              | 9  | — I.V.G., planning    |
| <b>CONSEQUENCES A TERME</b>            |    | — I.V.G., planning    |
| <b>SIX FOIS PLUS AU-DELA DE 95 ANS</b> | 10 | — mortalité           |

### FORMATION - EMPLOI

|  |    |   |
|--|----|---|
| <b>STEREOTYPES SEXUELS</b>                                 | 11 | Scolarité :<br>— maternelle, primaire                             |
| <b>80 % DES BACHELIERS</b>                                 |    | — secondaire  |
| <b>EN DOUZE LUSTRES</b>                                    | 12 | — universités   |
| <b>30 AU LIEU DE 300</b>                                   |    | Formation professionnelle :<br>initiale                           |
| <b>PRESENCE NON NEGLIGEABLE</b>                            | 14 | L.E.P., apprentissage   |
| <b>BUREAUTIQUE</b>   | 15 | Bac informatique  |
| <b>TROIS KILOS DE REPONSES</b>                             |    | Secrétariat   |
| <b>SEULE EN SON GENRE</b>                                  | 16 | Enseignement agricole ENSEA                                       |
| <b>DEPUIS 1882</b>   | 17 | Coëtlogon   |
| <b>CHANGEMENT DE MILIEU</b>                                |    | Préparation à l'emploi :<br>— ADPSB                               |
| <b>LA SAGA D'UN FONDS</b>                                  | 18 | — aide FSE  |
| <b>PEU DE PERCEPTION DES REALITES<br/>PROFESSIONNELLES</b> |    | — stage CCI   |
| <b>DANS L'ENTREPRISE DU STAGE</b>                          | 19 | — pacte pour l'emploi   |
| <b>SORTIR DE LA TRADITION</b>                              | 20 | AFPA — les centres  |
| <b>JUSQU'AUX TOITS</b>                                     | 21 | — les sections traditionnelles<br>bâtiment                        |
| <b>PHENOMENE DE REJET</b>                                  |    | — hôtellerie divers   |
| <b>TRES NETTE AUGMENTATION</b>                             | 22 | Emploi :<br>— population féminine active<br>— égalité de salaires |
| <b>AFFICHAGE OBLIGATOIRE</b>                               |    | — selon les branches d'activité                                   |
| <b>PLUS DE SALARIEES</b>                                   | 23 | — chômage   |
| <b>VOLANT REGULATEUR</b>                                   | 24 | — temps partiel   |
| <b>CE N'EST PAS LE REVE</b>                                | 25 | — absentéisme   |
| <b>MERCREDI LIBRE</b>                                      |    |   |

### DIVERSIFICATION

|                                  |    |   |
|----------------------------------|----|---|
| <b>PAS AU FOURNIL !</b>          | 26 | Boulangerie   |
| <b>EXPERIENCE PILOTE</b>         |    | Industries agro-alimentaires<br>Institut de la viande |
| <b>DEMANDES EN INSTANCE</b>      | 27 | Dindes (Pleucadeuc)                                   |
| <b>PAS N'IMPORTE QUEL VOLANT</b> |    | Chauffeurs-transports                                 |
| <b>AUTOMATISATION</b>            | 28 | SNCF Postes   |
| <b>DEUX SOUS-PREFETS</b>         | 29 | Fonction publique                                     |

### UNE PRESIDENTE, UNE PROCUREUR

|  |    |   |
|--|----|---|
| <b>LES PLAIDEURS</b>                             | 30 | Juge, Procureur<br>Avocats, Tribunaux de Commerce<br>Syndic faillite, Commissaire Priseur |
| <b>UNE POUR MILLE</b>                            |    | Police  |
| <b>PLUS OU MOINS CONTRIBUANTS</b>                | 31 | Armée   |
| <b>AGENT DE LIAISON</b>                          |    | La Résistance   |
| <b>AU-DELA DE LA LEGENDE</b>                     | 32 | Pilote d'avion (Brit-air)   |
| <b>ENCADREMENT DES CADRES</b>                    | 33 | Cadres, ingénieurs  |
| <b>POUR LA PREMIERE FOIS<br/>DANS L'HISTOIRE</b> |    | Chefs d'entreprises,<br>commerce  |
| <b>GESTION TOTALE</b>                            | 34 | Entreprise de transports<br>(Malestroit)  |
| <b>UN ATOUT DANS LE JEU</b>                      |    | Entreprise de bâtiment (Mortaux)<br>Atelier des ouvrières du textile (Quéven)             |
| <b>CONTRE LE GASPILLAGE</b>                      | 35 | Coopérative Pénélope<br>(vêtements)   |
| <b>DEFILES</b>                                   | 36 | Autres coopératives,<br>défilés de mode   |
| <b>FIL « NOIR »</b>                              |    | Couturières   |
| <b>DE LA NAVETTE A LA SARDINE</b>                | 37 | Origine des conserveries<br>(Fristère-sud)  |
| <b>MEME DOCKERS</b>                              | 38 | Dockers (Concarneau)<br>Ecole des produits de la mer<br>(Lorient)                         |
| <b>ROLE A TERRE</b>                              |    | Pêcheurs, inscrits maritimes  |
| <b>CLIVAGE A SURMONTER</b>                       | 39 | Groupe de femmes  |
| <b>LA FEUILLE D'IMPOTS</b>                       |    | Marine marchande  |
| <b>SUR LES ONDES</b>                             | 40 | ANTELIM<br>(unités d'expression)  |
| <b>UNIQUE DANS L'HISTOIRE<br/>DE LA PRESSE</b>   | 41 | Presse féminine :<br>— Petit Echo de la Mode<br>— Pénélope (prison centrale)              |
| <b>CONTRE LE SEXISME DES MEDIA</b>               |    |   |
| <b>DIALOGUE</b>                                  | 42 | — Page des quotidiens<br>régionaux  |
| <b>SURTOUT DANS LES HEBDOS</b>                   |    | Journalistes  |
| <b>TRADITIONS DES BARDES</b>                     | 43 | Théâtre   |
| <b>PETITE ANTHOLOGIE</b>                         | 44 | Ecrivains Artistes  |
| <b>SUR LES STADES</b>                            | 45 | Sports  |

### SECTEURS TRADITIONNELS

|  |    |                             |
|--|----|-----------------------------|
| <b>OUI C'EST UN METIER</b>                   | 46 | Agricultrice                |
| <b>LA PATRONNE</b>                           |    | Co-exploitante              |
| <b>PRECOCITE D'EXODE</b>                     | 47 | Aide-familiale              |
| <b>LES MUTANTES</b>                          | 48 | Reconversion                |
| <b>PAS COMME LES MERES<br/>NI LES SOEURS</b> |    | Chambre d'agriculture       |
| <b>DES BATTANTES</b>                         | 49 | Syndicat jeunes             |
| <b>IL SUFFIRAIT DE SE MARIER</b>             | 50 |                             |
| <b>PAS PAR PLAISIR</b>                       | 51 | Mutualité sociale           |
| <b>SUITE AUX FOYERS DE PROGRES</b>           |    | Groupement de vulgarisation |

|                           |    |                        |
|---------------------------|----|------------------------|
| TOUTE LA TRIBUNE          | 52 | Congrès du Morbihan    |
| BUISSONS ARDENTS          |    | Accueil rural          |
| 0,5 U H T - 200 H         | 53 | Vulgarisation agricole |
| OUI REMPLACE NON          | 54 | Vulgarisation agricole |
| INCOGNITO JURIDIQUE       | 55 | Conjointes             |
| PREMIERES ELUES           |    | Commerce, industrie    |
| PAS DE TRAINS SANS BUREAU | 56 | Artisanat : — ADEAC    |
| ELARGISSEMENT CONTESTE    | 57 | — AFAC                 |
| A LEURS RISQUES ET PERILS |    | — Election             |
| PLUTOT QUE L'ASSISTANT    | 58 | — Formation            |
| COLLEGES DES SALAIRES     |    | Prud'hommes, syndicats |
| SEJOUR DU LABORATOIRE     | 59 | HLM, logement          |

#### RESPONSABILITES ASSOCIATIVES

|                                    |    |  |
|------------------------------------|----|--|
| STAGES ECLATES                     |    | Associations familiales rurales                                |
| DANS LE CONTRAT DE PAYS            | 60 | Le Mené  |
| PREUVE D'IMAGINATION               |    | Les villes - Accueil - UMIVEM                                  |
| UN BOUQUET DE FLEURS               | 61 | Grands-parents occasionnels                                    |
| MANUEL ET CULTUREL                 | 62 | Soroptimistes - Clubs féminins                                 |
| ICI ON NE CRAINT PAS LA SOLITUDE   |    | Femmes au foyer :<br>— Groupement                              |
| SUBSTITUABILITE                    | 63 | — Tâches ménagères   |
| DANS LES QUARTIERS                 | 64 | Crèches à domicile - Mini-crèches                              |
| UN « LIEU » OUVERT                 |    | CRIF   |
| DANS UN MONDE QUI CHANGE           | 65 | UFCS : — Implantation  |
| CREUSET D'INITIATIVES              | 66 | — Enquêtes   |
| CONSEILLERES                       |    | — Formation  |
| 57 % DANS AU MOINS UNE ASSOCIATION | 67 | Divers exemples  |
| PLUTOT COMMISSIONS SPECIALISEES    |    | Célibataires, veuves   |
| HEBERGEMENT D'URGENCE              | 68 | Foyer d'accueil :<br>Brociliande (Rennes)<br>L'Escal (Quimper) |

|                               |    |   |
|-------------------------------|----|---|
| VRAIMENT DEMOLIES             |    | Réinsertion   |
| DOUBLE ACCORD                 | 69 | SOS (Lorient)   |
| BEAUCOUP DE JEUNES            |    | Secours Catholique -<br>Service social breton   |
| REDEVENIR AUTONOME            | 70 | Foyer d'accueil :<br>— Oasis (Rennes)<br>— Marie-Joseph (Rennes)<br>Prison centrale de Rennes |
| DES MURS QUI CACHENT DES MURS |    |   |
| FLEUR DE JACINTHE             | 71 | — Formation   |
| PLUS ET MOINS                 |    | — Délits  |
| L'ABBAYE DOUBLE               | 72 | Religieuses :<br>— Histoire   |
| MONIALES ARTISANS             | 73 | — Effectifs   |
| DU COLLECTIF A L'INDIVIDUEL   |    | — Insertion   |

#### RESPONSABILITES ELECTIVES

|                                    |    |  |
|------------------------------------|----|--|
| NON A L'ALIBI                      | 74 | Eligibles - Electrices                     |
| DOUBLEMENT QUINQUENNAL             |    | Municipalité :<br>— Conseillers (quota)    |
| TOUT ARRIVE A LA MAIRIE            | 75 | — Maires                                   |
| UN REGARD DIFFERENT                |    | — Adjoint                                  |
| IL FAUT ETRE PRESENTE              | 76 | Conseil général :<br>— Place               |
| DANS TROIS DEPARTEMENTS SUR QUATRE | 77 | — Effectifs                                |
| SEULE A LA COMMISSION DELEGUEE     |    | EPR (CES CR) - Région                      |
| SEPT ELUES, CINQ PARTIS            | 78 | Assemblée nationale                        |
| PLUS PRES DES GENS                 | 79 |  |
| AU RISQUE D'ETRE ENNUYEUSE         | 80 |  |
| DISCRET 1 %                        |    | Sénat                                      |
| A L'ENCONTRE DU BUT                | 81 | Europe                                     |
| DEUX SECRETAIRES D'ETAT            | 82 | Gouvernement,<br>Ambassade                 |
| AU MEME TITRE                      | 83 | Condition féminine<br>(ministre, délégués) |
| CHANCES EGALES OU EQUIVALENTES ?   | 84 | Réunions internationales                   |
| EN SIX LANGUES                     | 85 | Europe : information                       |
| VOTE D'URGENCE                     | 86 | Commission ad hoc                          |
| LA LOI NE SUFFIT PAS               | 87 | Postface                                   |



EMININ et masculin, les deux sexes de l'Homme sont équivalents à la surface de la terre. Du moins en quantité : en qualité, l'égalité est très loin d'être reconnue partout. Même là où elle est proclamée dans les principes, elle n'est inscrite dans les faits que de manière exceptionnelle.

Ainsi en France ; très tardivement, au printemps 1980, le commissariat général au Plan a dû mettre sur pied une commission spécialisée sur l'emploi féminin, avec pour objectif : l'égalité professionnelle et la mixité des emplois.

En effet les commissions préparatoires du VIII<sup>e</sup> Plan (1981-1985) ne font, dans aucun texte, référence au problème de l'égalité entre hommes et femmes. La préoccupation essentielle des membres de ces commissions a été de mesurer le degré d'attachement des femmes à l'exercice d'une activité professionnelle, comme si leur « retour à la maison » pouvait constituer la solution miracle aux difficultés tant économiques que démographiques et sociales que traverse le pays.

Le comité du travail féminin a regretté que l'évolution des esprits des membres des commissions préparatoires soit plus lente que la législation nationale ou européenne, et que leurs rapports se situent très en deçà des actions engagées depuis plusieurs années par les pouvoirs publics.

Au sein de très nombreuses associations, des initiatives privées sont elles-mêmes en avance sur les pouvoirs publics. Le Président de la République a reconnu ce dynamisme en recevant, le 13 novembre dernier, 400 femmes membres de multiples associations ; quatre responsables y représentaient les quatre départements de la région Bretagne.

L'objectif de ce cahier de Bretagne-Expansion, est précisément de découvrir par le vécu la vitalité de « La Bretagne au féminin ».

Quelques statistiques étaient indispensables, mais l'essentiel est le résultat d'une enquête menée à travers la Bretagne au cours de l'été et de l'automne 1980. Il aurait été aisé de la poursuivre longtemps ; les « cas » originaux et significatifs étant heureusement légion ; le lecteur multipliera les reportages intéressants.

Loin donc d'être une série exhaustive, ces exemples retenus ne constituent non plus un palmarès des meilleurs. L'important est qu'ils soient autant d'incitation à la créativité, de nouvelles initiatives, tant pour faire échec aux idées reçues que pour contrecarrer l'absentéisme civique.

Un savant biologiste Lewis Thomas soutient une thèse optimiste : « Je ne vois rien de déraisonnable à soutenir que des chaînes d'ADN, enroulées sur elles-mêmes dans nos chromosomes, codent l'instinct qui nous pousse à nous rendre utiles. Le besoin de se rendre utile pourrait bien se révéler le trait le plus dominant de l'aptitude à la survie, plus important que l'agression, plus efficace, à long terme, que l'instinct d'appropriation ».

Mais pourquoi ne parler ici que des femmes ? « C'est idiot », me dit une femme maire, « comme de fixer des quotas de femmes dans les conseils municipaux ». Sans doute, mais c'est souvent un préalable nécessaire pour briser des traditions contestables et contestées.

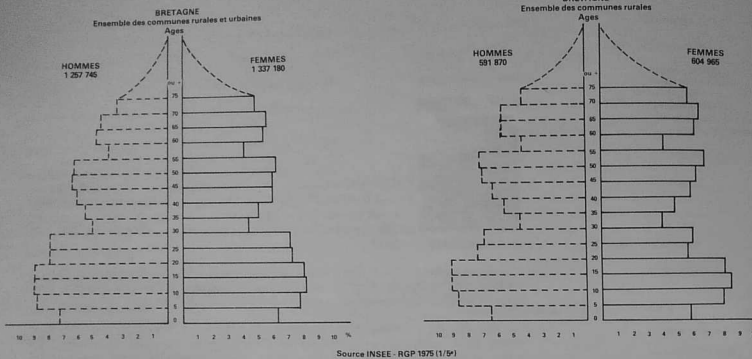
La déclaration finale de la première conférence mondiale des Nations-Unies pour la femme à Mexico en 1979, le dit clairement : « Les problèmes des femmes, ne sont pas les problèmes des femmes, mais ceux de la société en général ».

R.L.

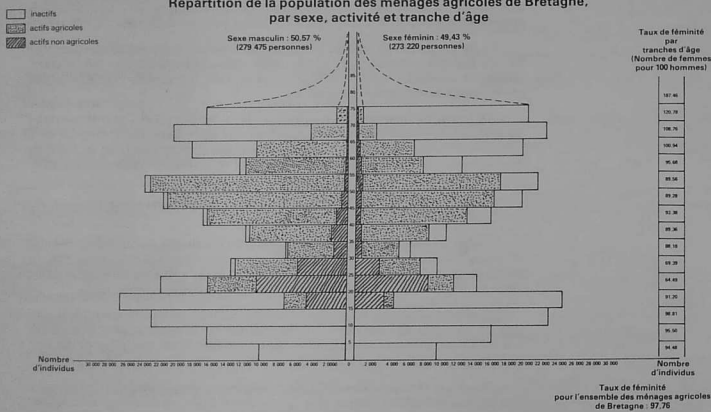
#### Illustrations

- Agence France Presse (Jean-Pierre Prével) : 32
- ARTELIM : 40
- ARTUS n° 4, Dessin Paul Dauce : 43
- Association Familiale Rurale (C.-d.-N.) : 25, 59 a et b, 64, 66
- Association Formation Professionnelle des Adultes : 2, 14, 20 c et f, 24, 83
- Atout (société de Queven) : 2, 34, 35
- Bretagne-Dimanche : 72
- Bureau International du Travail : dessin de couverture.
- C.T.C.B. Noyal-Pontivy : 38
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan : 38
- Conseil de l'Europe : 2, 14, 15, 63 a, 84
- De Langlé A. : 3
- Délégation Nationale à la condition féminine : 9
- Diensch M.M. : 76, 82 a, b, c, d.
- ECPA 12 (Bouvier), 31 (Bideault), 32 (L'Hostis)
- ENEMA Coëhignon : 16
- Gazette Locminois : 74
- Gites ruraux (Finière) : 52 a, b
- Office Social et Culturel de Rennes : 65
- ONISEP : 6, 14, 20 a, b, d, e, 24, 27, 42
- Petites Soeurs des Pauvres (J.A. Fortier) : 72
- Phillipot M. : 49 c, d
- SBDD Pleucadeuc : 26
- Secrétariat d'Etat à l'Emploi Féminin : 13, 18
- SNCF (J. Béhuret) : 28
- S.O.S. Accueil-Lorient : 68
- Télépromotion Rurale Ouest : 2, 6, 11, 46, 47 a, b, 49 a, c, 50, 53 a, b, 54, 62, 83 b
- Union Féminine Civique et Sociale : 14

## 1975 - Répartition de la population totale par âges



## Répartition de la population des ménages agricoles de Bretagne, par sexe, activité et tranche d'âge



## SELON LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE

La moitié de la population mondiale est au féminin ; le dernier recensement du 20 février 1975 révèle qu'en Bretagne les femmes constituent 51,5 % des 2 594 925 habitants des quatre départements ; elles sont 1 337 180. Le pourcentage descend à 50,5 % dans la *population rurale*, c'est-à-dire dans l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants.

Par tranche d'âge, 46,4 % soit 620 305 ont entre 20 et 60 ans, 30,4 % ont moins de 20 ans et 23,2 % ont 60 ans et plus.

2,6 Millions, c'était exactement le nombre d'habitants lors du recensement de 1911 ; après quoi la population n'a cessé de décroître pour n'amorcer une reprise régulière qu'à partir de 1964. Mais les gains sur la mort ont joué plus que les apports de vie ; ce qui se traduit par un vieillissement croissant.

Si le **TAUX DE NATALITÉ** reste cependant plus élevé en Bretagne que dans l'ensemble de la France, il n'a cessé de baisser : 193 naissances pour 10 000 habitants dans la période 1954-1962, seulement 171 de 1968 à 1975 ; le taux national est encore plus faible : 167.

Dans un ordre décroissant, le Morbihan venait en tête dans la première période considérée, avec un taux de 202, suivi par l'Ille-et-Vilaine (195), le Finistère (191) et les Côtes-du-Nord (184). Dans la deuxième période l'Ille-et-Vilaine prend le premier rang (187) ; viennent ensuite le Morbihan (174), le Finistère (162), les Côtes-du-Nord (160).

Le **TAUX DE FÉCONDITÉ**, c'est-à-dire le nombre de naissances pour 100 femmes de 15 à 49 ans, en âge de procréer, a baissé depuis 1964, mais surtout depuis 1971. C'est d'ailleurs en 1976 que le nombre total des naissances en Bretagne a été le plus faible : 35 617, alors qu'il était en moyenne de 44 000 par an de 1954 à 1973 ; le taux de fécondité était de 1,36 % cette année 1976. Le phénomène est évidemment associé à l'émigration des jeunes adultes.

Une analyse du Centre Régional d'Etude et de Formation Economique (CREFE) de l'Université de Rennes, souligne cependant une différence entre l'est et l'ouest de la Bretagne : la frontière linguistique entre les pays gallo et bretonnant semble correspondre à une frontière de la fécondité : *haute fécondité en Haute-Bretagne, basse fécondité en Basse-Bretagne*. Il faudrait encore apporter des nuances ; ainsi le Coglais et la région de Fougères sont de faible fécondité, le Vannetais et le Léon de fécondité élevée.

## VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE

Toujours au recensement de la population de 1975, 41,3 % des 1 337 180 femmes étaient *célibataires*, soit 552 430 ; un peu plus, 595 920 étaient *mariées*, 177 295 *veuves*, 11 535 *divorcées*.

La répartition entre les communes urbaines où vivent 54,7 % des femmes et les communes rurales, est à peu près selon ce même rapport pour les trois premières catégories ; par contre les *divorcées* se trouvent pour 79,2 % dans les villes.

Depuis la loi du 11 juillet 1975, le nombre de **DIVORCES** n'a cessé de croître et le nombre des demandes encore davantage. Selon le lieu de décision, les divorces prononcés par les Tribunaux de Grande Instance des quatre départements sont passés de 700 en 1968 à 1 700 en 1978, soit une augmentation de 143 % en dix ans.

Les femmes qui reprennent leur patronyme auraient pu d'ailleurs ne jamais le quitter puisque c'est la coutume et non la loi qui impose à une épouse de porter le nom de famille de son mari.

Rapportés au lieu de leur célébration, il y eut 17 400 **MARIAGES** EN 1966 et 19 500 en 1976, soit 12 % de plus en une décennie. Selon une étude de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, les mariages sont célébrés plus tardivement en Bretagne que dans le reste de la France, les Bretonnes se marient en moyenne à 23,1 ans contre 22,5 au national. Mais le comportement est très différent selon les époques : les femmes nées entre 1910 et 1914 se sont mariées à 23,9 ans en moyenne ; trente ans plus tard, celles de 1940 à 1944 à 22,9 ans ; trente années encore plus tard, celles de 1970 à 1974 se marieront à 22 ans.

Le poids important des agriculteurs et le fait qu'ils se marient tard, contribuent à élever la moyenne bretonne ; il semble qu'il y ait toutefois un comportement spécifiquement « breton ».



## ORTHOGENIE

Il y a peu de conceptions prénuptiales ; par comparaison aux 20 % de l'échelon national, la Bretagne occupe l'avant dernière place des régions avec 16 %.

Dans les « familles complètes », où la mère a plus de 45 ans, le nombre d'enfants est plus élevé chez les Bretons, et ceci est vrai, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, mis à part les salariés agricoles.

Sur 622 910 familles (en 1975), 334 170 ont un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans. Le nombre moyen d'enfants par famille ayant au moins un enfant est de 2,06 contre 1,95 en France ; il est surtout plus important dans les familles rurales : 2,18.

Alors que 12 % de l'ensemble des familles françaises ont trois enfants ou plus, le rapport atteint 15 % en Bretagne ; et si l'on ne comptait que les familles ayant au moins un enfant, celles de trois et plus atteignent 23 % en France, mais 28 % en Bretagne.

Depuis la loi Simone VEIL de 1975, la femme majeure a le droit de juger elle-même si sa situation justifie une interruption de grossesse. En novembre 1980, le Conseil d'Etat a rejeté le recours d'un mari qui, n'ayant pas été consulté par son épouse, avait porté plainte contre le Centre Hospitalier de DINAN qui avait pratiqué l'avortement.

Dès 1956, l'association « Maternité Heureuse » entendait propager la contraception en France et faire modifier la loi de 1920 qui interdisait toute propagande à ce sujet et punissait l'avortement. A partir de 1961, dans l'illegalité, se créent des centres d'accueil, dont un à RENNES en 1965.

Avec la loi NEUWIRTH en 1967, la contraception est acceptée bien que de manière restrictive ; les centres s'emploient à l'éducation sexuelle. Le centre de RENNES reçoit la première subvention de la Caisse d'Allocation Familiale en 1968.

En 1971, le MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL (MFPF), est reconnu comme mouvement d'éducation populaire. Il ouvre des centres d'orthogénie dès 1969. Après le vote pour cinq ans de la loi Simone VEIL en janvier 1975, qui abroge la loi de 1920, les centres de planification sont habilités à faire l'entretien social obligatoire avant l'Interruption Volontaire de Grossesse (l'IVG).

Le centre d'orthogénie de RENNES ouvre en novembre 1976 ; il entend être non pas un simple lieu de prescription médicale de contraception, mais un relais d'éducation populaire, un lieu de rencontres et de débats.

Ainsi, la permanence du Planning Familial de RENNES sert de central téléphonique pour l'organisation d'autocars, afin de conduire les femmes qui voulaient participer à la marche sur PARIS du 6 octobre 1979. Il participe à BREST à une semaine d'action du 6 au 12 novembre 1979.

Un débat organisé le lendemain, 13 novembre, dans la grande salle de la Maison de la Culture à RENNES doit être interrompu : des membres des « groupes femmes » s'opposent bruyamment à d'autres du mouvement « laissez-les vivre ». La suppression de l'avortement délit-pénal, n'a pas effacé l'avortement délit-moral ; le souvenir des « faiseuses d'anges », les avorteuses clandestines, est encore tout frais, et l'IVG est refusée par les Catholiques.

D'autres, pour d'autres raisons socio-économiques, s'inquiètent de « la grève des ventres », suite d'une propagande néo-Malthusienne, cause de la baisse de la natalité.

Quoi qu'il en soit, la loi a été définitivement votée le 22 décembre 1979 : l'IVG est autorisée « jusqu'à la dixième semaine d'aménorrhée ».

Le MFPF entend œuvrer pour que chacun prenne sa responsabilité, refusant « une situation dans laquelle certains jugent pour d'autres, selon des critères strictement personnels, de ce qui leur semble ou ne leur semble pas acceptable ou supportable ». Pour le Planning, l'information, l'éducation fait aussi partie de la loi, « de manière que la contraception se substitue à l'avortement ».

## LA PEUR D'ÊTRE VUE

Si le siège du MFPF est Place de Bretagne à Rennes pour l'Ille-et-Vilaine, des permanences ont lieu dans divers quartiers, comme aux Champs-Manceaux, ainsi qu'à Redon et Saint-Malo. Ce sont surtout les étudiantes et lycéennes qui viennent aisément ; peu les femmes du milieu ouvrier ou du milieu rural. Des réunions ont été préparées avec la Mutualité Sociale Agricole, mais il y eut des réticences ; la peur d'être vue ou reconnue joue encore beaucoup.

Ou bien les « consultantes » changent de ville ; celles de Morlaix viennent à Brest, celles de Brest vont à Quimper...

Pour revenir à Rennes, le Planning Familial a touché 15 200 personnes au cours de l'année 1979. L'association compte 455 adhérents mais reçoit évidemment beaucoup plus : 3 792 en cours des permanences d'entretiens, 1 890 consultations médicales, 1 686 reçues à l'accueil, 1 261 renseignements téléphoniques..., 3 053 animations extérieures. Le MFPF commence à être appelé dans les établissements d'enseignement, y compris dans le privé.

Vus d'une autre façon, il y eut 1 637 entretiens avant IVG, 3 584 entretiens d'information, 192 entretiens de conseil conjugal et sexuel.

Dans les Côtes-du-Nord, il existe deux centres de planification à Saint-Brieuc et Dinan, un troisième doit ouvrir à Lannion et des projets sont préparés pour Guingamp, Paimpol, Loudéac.

Selon la DDASS de ce département, le nombre d'IVG a suivi l'évolution suivante depuis l'application de la loi : 1 500 sur trois trimestres de 1976, dont 247 ont reçu l'aide de la DDASS (pour les mineures, tout est pris en charge, sans même qu'il soit demandé l'autorisation des parents) ; l'année suivante 1 727, puis 1 375, et 1 363 (dont 225 aidées) en 1979.

Dans un service hospitalier du département, l'analyse des situations a permis de dégager quelques dominantes : 70 % des femmes ayant demandé l'IVG ont de 20 à 35 ans ; 51 % sont mariées, 3 % veuves ou divorcées, 36 % non mariées. C'est la ville qui fournit les trois-quarts des cas, et le milieu rural 25 %. Ou encore 35 % n'ont aucun enfant, 15 % un enfant, 20 % deux enfants, 29 % trois ou plus.

La motivation donnée par la requérante portait sur la santé à 40 %, des raisons matérielles pour 30 %, problèmes de couple 20 %, et 10 % de divers.

## CONSÉQUENCES A TERME



Au cours de l'année 1976, il y eut 6 729 IVG sur l'ensemble des quatre départements : Côtes-du-Nord : 1 690, Finistère : 1 692, Ille-et-Vilaine : 2 105, Morbihan : 1 242. Il y en avait eu cette année-là 138 653 pour la France entière.

De juillet 1977 à fin décembre 1978, la section « santé et protection de la femme » de l'Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes, a étudié 18 119 dossiers médicaux correspondant aux IVG réalisées dans 21 centres hospitaliers publics, dont sept en Bretagne : Rennes (4 607 cas), Redon (77), Dinan (739), Morlaix (371), Pontivy (142), Lorient (932), Vannes (1 093), soit 8 203 dossiers bretons, plus 4 946 à Nantes.

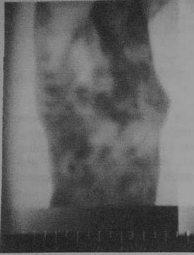
Les raisons avancées étaient à 33 % des problèmes de couple, surtout chez les jeunes, « difficulté d'assumer une grossesse tant qu'une relation stable n'est pas encore établie », 20 % des difficultés économiques, faibles ressources des jeunes ménages (20 à 30 ans) ; 27 % des problèmes somatiques, fatigue, surmenage, santé de la femme, particulièrement après 30 ans ; 14 % ne voulaient pas d'un enfant...

Selon les catégories professionnelles, 31 % étaient non actives, 21 % employées, 13 % cadres moyens, 12 % étudiantes-élèves ; 11 % ouvrières, 6 % personnel de service, 3 % femmes de patrons d'industries, 2 % de professions libérales et cadres supérieurs, 2 % d'agriculteurs exploitants.

L'ensemble des demandes venait de femmes qui, au moment de la conception, n'utilisaient pas de contraceptifs (8 252) ou utilisaient une méthode peu efficace.

Il est apparu de grandes divergences, selon les centres, liées essentiellement aux prises de positions individuelles des praticiens face à l'IVG. L'étude insistait sur l'importance de l'information de ces derniers quant aux conséquences à terme de l'avortement, l'intérêt de suivre les recherches et les études épidémiologiques au niveau international.

## SIX FOIS PLUS, AU DELA DE 95 ANS



Prévention du cancer du sein, un acte médical

En cinq ans, LA DENSITÉ MÉDICALE régionale est passée de 107,5 médecins pour 100 000 habitants en janvier 1974 à 149 en janvier 1979. C'est en Ile-et-Vilaine que la densité est la plus forte (166,1) puis venaient le Finistère (150,6), le Morbihan (141,6) et les Côtes-du-Nord (131,6).

Si dans les années 1930 quelques femmes firent leurs études en médecine, c'est surtout à partir des années 1960 que leur nombre s'est accru, elles sont 41 % des étudiants en médecine actuellement. Ainsi sur 501 omnipraticiens d'Ile-et-Vilaine exerçant en janvier 1979, il n'y avait que 35 femmes, mais 27 avaient moins de 35 ans. L'âge des 43 femmes spécialistes, sur un total de 296, était plus étalé, 17 seulement ayant moins de 35 ans. Dans les deux cas les premières « installations » ne remontent que très exceptionnellement au-delà de 1948.

Dans le domaine de la santé, les Bretonnes présentent le cas original de la luxation congénitale de la hanche. En effet, les filles atteintes de cette infirmité sont six fois plus nombreuses que les garçons. L'hôpital de Pont-l'Abbé est spécialisé pour les interventions chirurgicales adaptées à ce genre de luxation. Sur 600 opérés en trois ans, 575 étaient domiciliés dans le Finistère, originaire surtout du Pays Bigouden, le pôle maximal étant le canton de Plougastel - Saint-Germain.

Malheureusement, l'on sait que la Bretagne détient aussi un record national des maladies dues à l'alcoolisme, y compris chez les femmes. Même s'il est ouvert à des malades de toute la France, ce n'est pas un hasard qu'un centre pour femmes éthyliques s'est ouvert à Guidel.

Il reste que les femmes sont plus résistantes que les hommes ; leur espérance de vie a franchi le niveau des 65 ans dès 1946 alors qu'il n'a été atteint qu'en 1954 pour les hommes ; en 1962 elles ont dépassé le niveau des 70 ans alors que les hommes n'y accéderont pas avant 1982.

Selon le recensement de 1975, il y avait trois fois plus de femmes que d'hommes parmi les octogénaires, et quatre fois plus chez les nonagénaires. En précisant encore il y avait 740 Bretonnes de plus de 95 ans, contre seulement 125 Bretons.



Une étude du CREFE a montré que la mortalité féminine a diminué en Bretagne dans toutes les tranches d'âge, ce qui n'est pas le cas pour les hommes. Il se trouve aussi que la mortalité masculine est plus grande que celle que soit la cause : accidents, maladies cardio-vasculaires, cancers...

## STÉRÉOTYPES SEXUELS



La PRÉSCOLARISATION apparaît comme presque totalement aux mains des femmes puisqu'elles forment 99,3 % des « enseignants » dans les MATERNELLES, et même 99,9 % des « directeurs ». Le taux de préscolarisation a crû de plus de 50 % de 1968 à 1975 dans trois départements : + 54 % dans les Côtes-du-Nord où il atteint 89,5 % des enfants de 2 à 5 ans ; + 56 % dans le Morbihan où il est à peu près égal à 89,6 % ; + 57 % en Ile-et-Vilaine qui reste le département au taux le plus faible : 82,6 %.

Parce que le Finistère était très en avance, sa progression sur la même période n'est que 36 %, mais le taux de préscolarisation y reste le plus fort de toute la France : 94,2 %. Il en est de même pour les enfants de 2 et 3 ans, avec le taux de 80,1 %.

A la fête des ECOLES PRIMAIRES les femmes cèdent déjà le pas aux hommes puisqu'elles ne détiennent que 47,1 % des postes de direction. Par contre elles formaient 74 % du corps enseignant en 1972 et 75,1 % en 1978 ; le métier d'instituteur se féminise. Certains le regrettent, car il est important que les enfants aient sous les yeux des « modèles adultes » des deux sexes.

Une campagne européenne entreprise pour lutter contre le sexisme du premier milieu scolaire, le sexisme du matériel pédagogique. Pourquoi séparer filles et garçons pour l'éducation physique ? Pourquoi dans les travaux manuels, privilégier le bois pour les garçons, l'aiguille pour les filles ? Pourquoi trouver dans les livres de lecture le père au bureau, la mère à la cuisine ? « qu'il n'y ait pas de textes ni d'illustrations de nature discriminatoire, en fonction du sexe », dit la directive de la Commission.

## 60 % DES BACHELIERS

C'est dans le groupe d'âge 13-18 ans, c'est-à-dire dans le SECONDAIRE, que les filles sont amenées à prévoir une vie adulte plus subordonnée et plus passive, disent les psychologues. La directive ci-dessus est alors capitale.

Il soulignent aussi que la puberté étant plus précoce chez les filles que les garçons, la MIXITÉ complique les années d'études secondaires. Selon une enquête au niveau de la communauté européenne, les écolières semblent par ailleurs mieux réussir en sciences et en mathématiques dans les écoles de filles que dans les classes mixtes.

Quoiqu'il en soit les jeunes filles sont les plus nombreuses à réussir les épreuves du baccalauréat : 59,2 % des résultats 1979 dans l'académie de Rennes : 6 809 filles contre 4 701 garçons pour l'ensemble des séries.

Les plus forts pourcentages se trouvent dans la série A (études littéraires) 79,1 % et B (sciences économiques et sociales) 68,6 % pour les séries de l'enseignement général. Par contre elles ne sont plus que 38,7 % en C (mathématiques - physique) et 3 % en E (mathématiques et technique) où il n'y avait que 337 candidats reçus.

Dans les séries de l'enseignement technique, elles étaient 78,2 % des admis en G (secrétariat, comptabilité, techniques commerciales) seulement 28,6 % en F (technicien industriel) et pour la série H (technicien en informatique), elles étaient deux sur les 19 admis.

En fait, le pourcentage des bachelières correspond exactement aux rapports du nombre de filles pour cent élèves du second degré : 59,2 % en seconde, 59,7 % en première, et 58,8 % en terminale, d'après les effectifs des quatre départements à la rentrée 1979.

La répartition entre établissements publics et privés est la suivante : 57,32 % dans les premiers, 42,68 % dans les seconds. A l'intérieur de ces deux types d'enseignement, les filles forment 58,43 % des effectifs du public, et 59,20 % des effectifs du privé.

Dans l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, les jeunes filles sont 47,5 % de l'ensemble des effectifs en Bretagne, mais elles ne constituent que 14,9 % des sections préparant aux métiers du secteur secondaire, alors qu'elles forment 82,6 % des sections du secteur tertiaire, cycle long et cycle court groupés.

Au niveau des *techniciens supérieurs* en 1979-1980, y compris l'enseignement agricole, dans le public et le privé, il y avait 51,9 % de femmes ; mais elles n'étaient que 9,8 % dans les formations orientées vers les secteurs primaire et secondaire (128 sur 1 302) et par contre 89,2 vers le tertiaire (1 310 sur 1 468 étudiants).

Quant aux trois UNIVERSITÉS bretonnes, elles comptent 50,7 % de jeunes femmes, sur les 33 352 étudiants recensés lors de l'année 1979-1980 : Rennes I : 16 458, Rennes II : 8 332, et Bretagne Occidentale (Brest) : 8 562.

Mais Rennes I à dominante *scientifique* n'a que 43,1 % de femmes, Rennes II à dominante littéraire 64,6 %, et Brest 51,7 %.

Rappelons que c'est Brest qui connut en 1967 la première femme *Doyen* à la faculté des lettres et sciences humaines : Alice Saunier-Séité, actuellement Ministre des Universités. Les femmes restent cependant très peu nombreuses comme enseignantes en universités : à peine 8 % en début 1979.

C'est en pharmacie et en lettres qu'elles se trouvent en plus grand pourcentage, respectivement 15,6 % et 14 %. C'est aussi en lettres et pharmacie que les étudiantes forment la majorité des effectifs : 67,9 % en Bretagne pour 1979-1980. Les autres disciplines par ordre décroissant de taux de fréquentation sont les suivantes : droit 52,8 % et sciences économiques 52,5 %, médecine 41,3 %, sciences 37,3 %, dentaire 33,3 %. Dans les *Instituts Universitaires de Technologie* (IUT), elles sont 36,4 % de l'ensemble des étudiants ; encore faudrait-il là aussi distinguer entre les départements de gestion et ceux d'informatique ou de génie civil.

Selon l'origine socio-professionnelle, les plus fortes participations viennent des professions libérales et cadres supérieurs : 3 976 étudiantes ; ouvriers : 2 997, cadres moyens : 2 540 ; agriculteurs exploitants : 2 002 ; industriels, artisans et commerçants : 1 853 ; employés : 1 071 ; personnels de service : 280, ouvriers agricoles : 63.

Parmi les inscrits pour la première fois à la rentrée 1979 dans les trois universités bretonnes, les jeunes femmes étaient 54,6 % donc une nette majorité : 5 050 sur un total de 9 252.

En soixante ans, la « *citadelle universitaire* » à peu près exclusivement masculine en 1920, a fait sa part à l'« *égalité* ». Il n'était pas alors admis qu'une jeune fille s'inscrive en faculté ; elle devait de plus être bien suivie. L'histoire de l'aumônerie étudiante est sous cet angle un témoin significatif.

A Rennes, les premières réunions de ces « *originales* » eurent lieu en 1923 ; et en 1926 était créée « *l'association des étudiantes catholiques de Rennes* ». L'année suivante vit un « *événement* » : pour la première fois garçons et filles assistèrent ensemble à la messe de rentrée universitaire à la Cathédrale !

En 1933, l'association, ou « *Cercle Sainte Paule* » (la première étudiante catholique au IV<sup>e</sup> siècle à Rome), comptait 120 membres. Il fallut attendre 1947 pour qu'elle fusionnât avec le *Cercle Saint Yves* des étudiants qui, lui, avait été fondé en 1874.

Pour revenir à l'Université, ce n'est qu'en 1975 que fusionnèrent les concours d'agrégation jusque-là distincts ; or en 1978 sur 27 concours, 13 femmes étaient en tête de liste. En 1975, c'était aussi l'année de la première femme major au concours de l'Ecole polytechnique.



« Les inégalités persistantes entre hommes et femmes dans l'emploi, la montée inquiétante du chômage des jeunes femmes, sont directement liées aux inégalités qui existent dans l'enseignement et la formation des filles et des garçons. »

Tel est le constat d'un rapport de diagnostic « *égalité de l'enseignement général et professionnel pour les filles de 10 à 18 ans* », présenté par Eileen M. Byrne à la Commission des Communautés européennes en juillet 1978.

Selon le recensement de 1975 en Bretagne, sur 934 755 femmes de plus de 16 ans, 42 9485 soit 46 % n'avaient aucun diplôme ; sur les 390 830 « *actives* », 33,15 % n'avaient aucun diplôme.

Quant à la *formation générale*, 349 575 femmes dont 157 400 « *actives* » avaient le certificat d'études primaires ; 103 290 (66 145 actives) le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ; 34 650 (dont 24 000 actives) un brevet supérieur ou un baccalauréat ; 17 755 (13 730 actives) un diplôme d'études supérieures.

Quant à la *formation professionnelle*, en ne retenant que la population féminine « *active* », 61 995 avaient un certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) ou équivalent ; 3 125 un brevet d'études professionnelles (BEP) ; 5 760 un brevet d'études commerciales (BEC) ou brevet d'études industrielles (BEI) ; 4 075 un baccalauréat technique ; 2 260 un baccalauréat de technicien supérieur ; 12 735 des diplômés para-médicaux ou sociaux ; 5 255 divers diplômes ; enfin 295 625, soit 75,6 % n'avaient pas terminé leurs études.

**Trop de métiers n'ont pas encore de féminin**

Humain, on n'avait pas imaginé une femme ingénieur à 30 ans.  
Ni une femme conductrice d'aérobus à 20 ans.  
Ni une femme journaliste à 18 ans.  
Aujourd'hui de plus en plus de métiers ouvrent aux femmes.  
Il depend d'elles de nous qu'il y en ait davantage.

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PARTICIPATION - EMPLOI FÉMININ

C'est beaucoup par manque de formation pour les emplois autres que l'économie domestique (activités au foyer) ou les travaux réputés « *féminins* » que les jeunes filles ont de particulières difficultés à s'insérer dans la vie active.

C'est pourquoi Nicole Pasquier, Déléguée nationale à la condition féminine auprès du Premier Ministre depuis septembre 1976 est devenue en janvier 1978 Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi Féminin auprès du Ministre du Travail et de la Participation.

Ayant constaté que les choix professionnels ne dépassaient guère 30 possibilités pour les femmes contre 300 pour les hommes, le Conseil des Ministres du 6 septembre 1978 décidait de prendre des mesures visant à « *ouvrir aux femmes toutes les professions qui, par tradition étaient réservées aux hommes* ». Dès octobre une centaine d'actions-témoins étaient engagées.



## PRÉSENCE NON NÉGLIGEABLE

Selon une étude du *Comité du travail féminin*, 60 % des femmes salariées se répartissent dans 9 types d'emplois : ouvrières spécialisées, personnel de secrétariat, employées de bureau, manœuvres, vendeuses, ouvrières qualifiées des étoffes, nettoyage de bureau, magasinage, conditionnement et manutention.

Une enquête dans deux lycées d'enseignement professionnel, de Lorient et de Carhaix, en 1980, est traduite par les graphiques ci-contre dans un document de l'UFCS. La direction des collèges du Ministère de l'Éducation a aussi lancé à la rentrée 1979 une enquête sur « l'Orientation des jeunes filles vers les métiers traditionnellement considérés comme masculins ».

Au niveau Bretagne, selon la délégation régionale de l'ONISEP, il y avait dans de telles sections 103 jeunes filles sur 1 138 élèves. Bien que cette statistique soit incomplète, elle est révélatrice de la situation actuelle. En vue du C.A.P. 3 ans, la section de *mécanique générale* comptait 13 jeunes filles sur 337 élèves ; puis venaient par ordre décroissant les sections de *sellier-garnisseur*, 9 filles, *cuisinier* 5, *menuisier*, *métallier*, *vendeur magasinier équipement auto*, *monteur câbleur*, chacune 3 ; *horloger* 2, *peinture et carreleur* 1.

En préparation de B.E.P. : *dessinateur en construction métallique* 12, *dessinateur en génie civil* 9, *électronique* 9, *conducteur routier* 8, *mécanicien monteur*, *télécommunications courants faibles* 4, *sculpture*, *micromécanique* 3, *électromécanique* 2, *bois*, *boucherie*, *peinture*, chacune 1.

L'effectif des jeunes filles est ainsi en augmentation ; elles atteignent un taux de présence non négligeable dans des sections où elles étaient absentes il n'y a pas si longtemps (conducteur-routier, dessinateur en construction...).

Selon les données regroupées par l'ONISEP encore en 1978, le taux de *féminisation de l'apprentissage* est plus faible en Bretagne 17,6 %, qu'en France 22,2 % ; et les *abandons* en seconde année touchent plus les filles que les garçons (1 829 filles contre 8 548 garçons).

Par groupe de métier, les préparations aux C.A.P. concernant les jeunes filles étaient cette année 1978 : 44 % *coiffure*, 32 % *vente*, 16 % *aide préparateur en pharmacie*, 3 % *employé-restaurant*, 2 % *habillement*, 3 % divers.

Dans les *classes préparatoires à l'apprentissage* (C.P.A.), les jeunes filles représentaient 26 % des effectifs, mais seulement 31,5 % d'entre elles entrent en apprentissage en relation avec la formation reçue, contre 70,5 % des garçons ; tandis que 29 % *entrent directement dans la vie active* (contre 7 % pour les garçons).

En *apprentissage agricole*, il y avait 369 apprentis en Bretagne à la rentrée 1979, dont 36 jeunes filles, le centre le plus important étant celui de Pontivy, seul centre public ; trois autres sont privés : Bruz, Kerstum-Quimper et le CFA des Maisons familiales.



L'évolution des techniques a permis l'accroissement du nombre des femmes dans l'imprimerie. Les « formes », ces châssis où l'on serre le plomb étaient en effet trop lourdes pour être manipulées aisément ; mais le développement de l'Offset a bouleversé les données.

Ce n'est pourtant qu'en 1971 que pour la première fois en Bretagne, une jeune fille, Marie-Haude Kervella reçut son brevet de technicien « d'auxiliaire de fabrication des industries graphiques », au lycée Joliot-Curie à Rennes.

## BUREAUTIQUE

L'électronique transforme radicalement la composition des journaux ; la *rédaction électronique* est d'aujourd'hui, grâce à l'ordinateur, donc à l'informatique.

En ce domaine aussi, il y a large place pour les femmes. Au *baccalauréat informatique*, série H, il n'y avait pourtant en 1979 que 114 jeunes filles (dont 2 en Bretagne), soit 0,1 % des candidats ; et les 11 328 inscrites dans les départements informatiques des *Instituts Universitaires de Technologie* (I.U.T.) sont encore en nombre trop faible.



Pour les assises nationales du *secrétariat*, le 17 juillet 1980 à Rennes, l'*Union nationale des associations de sténographie et dactylographie* (UNASED) avait choisi un thème significatif : « *la secrétaire face à la bureautique* ». Ce néologisme indique l'introduction dans les bureaux des nouveaux matériels électroniques, informatiques, télématiques...

De multiples nouveaux signes sont apparus sur les claviers ; pourtant l'évolution est lente, puisqu'en 1980 les secrétaires utilisent encore à 48 % les traditionnelles machines à écrire mécaniques et 52 % seulement les machines électriques. Il leur faudra s'adapter aux claviers des terminaux.

## TROIS KILOS DE RÉPONSES

Significatif sous un autre angle était encore l'intitulé du Congrès de Rennes : « *La Secrétaire face à la bureautique* ». Ce jour-là cependant Nicole Pasquier avait rappelé que ce qui est considéré aujourd'hui comme un emploi typiquement féminin, était au contraire à l'origine exclusivement masculin : « *bel exemple de la conquête d'une profession par les Femmes* ». C'est ce qui s'appelait jadis « *tomber en quenouille* ».

Selon les chiffres rappelés, les Hommes ne représentent plus que 2,7 % des quelques deux millions de secrétaires en France, et les Femmes 97,3 %. Pratiquement une femme salariée sur dix travaille dans un secrétariat. Pour les deux tiers d'entre elles, la formation ne dépasse pas le niveau d'un C.A.P. ; pas plus de 3,5 % suivent une formation permanente.

Malgré tout, le nombre de postes est limité et il y a pléthore de candidates. En moyenne l'on compte 60 demandes pour une offre d'emploi, mais les exemples records vont beaucoup plus loin.

En septembre 1980, à la fin de l'été, un journal d'annonces distribué gratuitement, Rennes-Pub, a communiqué 3 kilos de réponses à un annonceur de la Zup-Sud, cinq jours après la parution de l'appel. La semaine suivante, pour un emploi de dactylo-réceptionniste-standardiste, toujours à Rennes, il avait reçu en trois jours, à peu près la même quantité, soit 450 réponses, dont certaines de départements voisins. Un peu plus tard, l'hôpital de Quimper offrait trois postes d'« hôtesse de réception » ; il y eut 1 250 candidates, y compris des diplômées d'études supérieures !

C'est une toute autre forme traditionnelle de « secrétariat » qui revêt le jour avec les « *ÉCRIVAINS PUBLICS* », qui écrivent et rédigent pour les autres qui ne le savent pas, ou sont perdus dans la paperasserie administrative.

« *C'est une fonction sociale* », estime Catherine Guillemain, qui s'est inscrite au répertoire des métiers de Rennes l'an passé. Pour l'instant en France, il y a une trentaine de femmes et un seul homme dans ce secteur original.

## SEULE EN SON GENRE

Au total au cours de l'année scolaire 1979-1980, 7 068 jeunes filles formaient 44,8 % des effectifs de l'Enseignement Agricole en Bretagne ; 5 710 en cycle court, 1 232 en cycle long, 126 en technique supérieur.

Mais la Bretagne détient encore une école unique en son genre : L'ÉCOLE SUPÉRIEURE FÉMININE D'AGRONOMIE (ENSFA) créée par arrêté du 20 août 1964, suite à la loi d'orientation agricole de 1960, afin « d'assurer la formation des cadres supérieurs féminins agricoles et para-agricoles destinés au secteur public et au secteur professionnel ».

Certes les jeunes filles pouvaient préparer les concours des Ecoles Nationales Supérieures d'Agronomie ; aux côtés des « agros », les « agrelles » étaient cependant très minoritaires, à peine 2 % des promotions en 1964.

Désormais, il est vrai, elles constituent 25 % et l'ENSFA avait été estimée Ecole de transition, jusqu'à ce que les jeunes filles atteignent 30 % des effectifs des ENSA.

Toutefois, l'ENSFA offre quelques originalités. Tout d'abord, elle est accessible sur concours juste après le baccalauréat, donc sans passer par les classes préparatoires aux Grandes Ecoles. Pour beaucoup de jeunes filles, ce passage était presque un barrage sociologique !

Et puis, à l'ENSFA, les langues étrangères font partie obligatoire des programmes : l'anglais pour toutes et une deuxième langue, allemand ou espagnol. L'école dispose d'un laboratoire de langue ; elle reçoit aussi des élèves d'Outre-Mer, (c'est une tradition de Coëtlogon), et de pays étrangers.

Les Bretonnes formaient 24 % des promotions 1974-1977.

Les études d'ingénieur durent quatre années. A côté de l'enseignement de tronc commun, diverses options sont ouvertes : alimentation de l'homme, aménagement de l'espace rural, économie et sociologie rurales, productions animales, productions végétales.

Un seul point noir : pour 30 places au concours d'entrée, il y a plus de 500 candidatures. Quant aux débouchés, ils ne posent pas trop de problème ; une enquête en 1977 sur les neuf premières promotions sorties, révélait que 73 % des ingénieurs ayant répondu, avaient une activité professionnelle et que 58 % avaient trouvé leur premier emploi après trois mois d'attente.

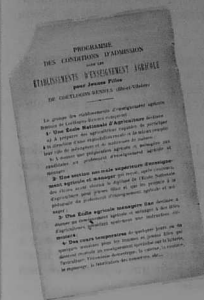
Dans le milieu agricole, relativement peu de Femmes ont suivi une formation technique, mais beaucoup un cours d'enseignement féminin ménager rural.

La Bretagne a vu fleurir de nombreuses initiatives privées en matière d'enseignement ; en 1979-1980, pour un état général de 15 767 élèves recensés par l'Inspection Générale d'Agronomie de la région, 81,15 % étaient dans des établissements privés diocésains.

Rennes fut le siège d'une initiative publique exceptionnelle, avec l'unique ÉCOLE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER AGRICOLE, créé à GRIGNON en 1912, mais transférée sur le domaine de Coëtlogon en 1923, d'abord sous le vocable d'École Nationale d'Agriculture pour jeunes filles jusqu'en 1941.



## DEPUIS 1882



Depuis 1882, déjà Coëtlogon abritait une École de Laiterie Féminine, où l'on apprenait la fabrication du beurre et des fromages. Il existait une autre école de laiterie dans le Finistère, à Kerliver à partir de 1884, sur un domaine offert par deux officiers en retraite, « pour l'amélioration des conditions de vie paysanne ».

Coëtlogon-Rennes 1923, c'était en fait un ensemble d'établissements d'enseignement agricole féminin : une École Nationale d'Agriculture « pour préparer des agricultrices capables » : une section normale supérieure d'enseignement agricole et ménager, pour « préparer à la pédagogie du professorat » ; une École Agricole Ménagère fixe et des cours temporaires de quelques jours ou de quelques semaines, pour les adultes, avec au programme la laiterie et l'aviculture aussi bien que l'économie domestique.

La première directrice Mme Gatard fut nommée Chevalier de la légion d'honneur en 1933, distinction qui n'était guère distribuée aux femmes à cette époque. Elle fut remplacée par Yvonne QUINTIN, qui développa l'école jusqu'en 1956. En 1965, l'enseignement ménager agricole ayant disparu, Coëtlogon devint lycée agricole féminin.

Désormais, filles de Coëtlogon et garçons des Trois-Croix sont regroupés au lycée agricole mixte du RHEU, toujours marqué par un très fort rapport de jeunes filles : 400 sur 900 élèves environ.

## CHANGEMENT DE MILIEU

Bien au-delà de l'âge de la scolarité, se pose le problème de l'insertion dans une vie professionnelle nouvelle, soit pour un premier emploi, soit par une mutation.

Pourquoi disent certains, préparer un plus grand nombre de femmes au monde du travail, alors qu'il y a récession de l'emploi ? Tout simplement pour respecter les droits de l'homme, qu'il soit féminin ou masculin : de travailler à temps plein ou à temps partiel ; d'être le soutien de famille ou le principal membre de la famille qui reste à la maison ; d'alterner les rôles à différents stades du mariage ; de faire carrière dans l'emploi comme dans la politique.

De plus en plus de possibilités sont proposées aux femmes, mais il y eut des pionniers.

Ainsi, en 1965 était créé à REDON, pour la première fois dans l'Ouest, le CENTRE DE PROMOTION FÉMININE à l'initiative de l'Institut de Promotion Sociale ouvrier-paysan (IPSOP), organisme mis en place l'année précédente par des syndicats agricoles et ouvriers (FDSEA, CFTC, FO).

Avec l'aide du Fonds d'action sociale et d'aide aux structures agricoles (FASASA) et de la Promotion sociale, les 40 stagiaires étaient initiés d'abord pendant 4 mois 1/2, puis 9 mois, tant à la découverte des métiers possibles qu'à la connaissance du futur « milieu » de vie et de travail.

Sur les cinq premières années, 5 % seulement abandonnèrent en cours de stage, 40 % trouvèrent un emploi de bureau, 37 % entrèrent dans les professions paramédicales et sociales, 12,2 % dans l'industrie et le commerce, les autres dans le tourisme, le para-agricole et divers.

Quelques années plus tard, en 1969, tout à fait dans le même esprit d'aide aux « mutantes » de l'agriculture, l'Association pour le développement de la Promotion Sociale en Bretagne (ADPSB), ouvrait un centre féminin à PONT-DE-BUIJ. En 1966 à TINTÉNIAC, puis en 1968 à JOSSELIN, l'association avait créé deux Centres de Promotion et d'Orientation des Agriculteurs (CEPRODA) qui accueillirent des stagiaires de toute la Bretagne ; la nécessité d'un centre pour les femmes s'était vite imposée.

Elles y recevaient à la fois une formation technique et une préparation à leur futur milieu d'accueil. Des aides avaient été sollicitées par l'intermédiaire de l'IPSOP, au Fonds Social Européen, pour la période 1979-1981 ; mais les CEPRODA n'existent plus en tant que tels, ayant eux-mêmes connu leur propre mutation.

## LA SAGA D'UN FONDS

Prévu à l'article 123 du Traité de ROME, ce *Fonds Social Européen* (F.S.E.) doit « améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs dans le marché commun, faciliter la mobilité géographique et professionnelle, contribuer au relèvement du niveau de vie ».

A partir de 1961, des centres de FPA de Bretagne reçoivent des subventions ; et dans les cinq dernières années, cinq de leurs projets ont été agréés par le FSE. En 1971, un élargissement des projets éligibles prévoyait des aides, tant pour des projets-pilotes que pour le passage de l'agriculture à l'industrie, et aussi particulièrement dans les régions en retard.

En 1974, aussi une aide du FSE était attribuée à l'ADPSB pour une formation spécifique, dans le cadre du centre de formation pour les industries de la viande (CEFIV) ; un grand nombre de femmes se trouvèrent parmi les stagiaires. L'ADPSB recut des fonds pour deux opérations triennales 1973-1975, puis 1976-1978.

Le 1er janvier 1978, enfin une décision très importante pour notre sujet prévoyait le financement « d'opérations de formation professionnelle destinées aux Femmes » de plus de 25 ans, ayant perdu un emploi ou voulant retravailler après une interruption. Une préférence serait accordée aux dossiers pour une « formation non traditionnellement féminine », et à des expériences pilotes.

Quoique critiqué (on parla de « la saga d'un fonds et des femmes », d'aides à des « actions ambiguës de formation professionnelle », le FSE Femmes recut 8 millions d'unités de compte au budget 1978 de la Communauté, puis 18 millions au budget 1979 (près de 90 millions de Francs). A part la République Fédérale d'Allemagne, les Pays présentèrent peu de dossiers, il fallut relancer les huit autres ministres, mais les aides allèrent surtout pour des formations « traditionnellement féminines », ce qui n'était pas du tout l'esprit de la décision.

L'ADPSB avait alors monté une action collective de formation au pays de FOUGÈRES, face à la crise de la chaussure. Des stages plus « féminins » étaient proposés : formation d'assistantes maternelles, « suivre son enfant », gestion et comptabilité d'artisanat (80 femmes), « connaissance de l'automobile » ; ce dernier stage était demandé en majorité par des Femmes, elles furent réembauchées dans une fabrique de lanternerie auto.

## PEU DE PERCEPTIONS DES RÉALITÉS PROFESSIONNELLES

C'est avec la participation du FSE, pour le fonctionnement, que la *Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)* de RENNES, a organisé du 3 janvier au 20 juin 1980, un stage de réinsertion professionnelle des Femmes.

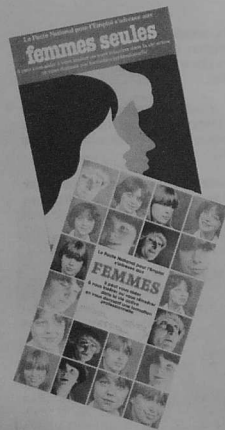
Réalisé par l'Institut de formation de la CCI, il a réuni 20 Femmes (sur 36 candidatures) dont 13 entre 25 et 35 ans et 4 de plus de 45 ans, 9 mariées, 7 célibataires, 3 divorcées ou séparées, 1 veuve.

Le programme visait à assurer d'une part une réinsertion professionnelle en faisant redécouvrir la réalité actuelle du monde du travail par des stages en entreprise ; d'autre part une qualification professionnelle dans les domaines de la vente (« libre-service alimentaire, spécialité produits frais »), et de l'hôtellerie (« crêpières - officières - étagères »).

Au départ, toutes avaient le désir de travailler et la plupart la nécessité de le faire ; or, à la fin du stage, plus de 50 % ne veulent ou ne peuvent être embauchées. Les offres d'emploi en crêpières ont été nombreuses, mais refusées. En libre-service, 13 ont trouvé un emploi ; 4 sont restées sans emploi pour des raisons personnelles (déplacement, horaires, gardes d'enfants...) et 3 pour raison de santé.

Très expérimental, ce premier stage devrait être reconduit en 1981. A cause du faible niveau de perception des réalités professionnelles des participantes, il s'est avéré très difficile, tout en étant très riche quant aux enseignements tirés par l'ensemble des stagiaires comme des formateurs. Le prochain devrait retenir des Femmes de meilleur niveau de formation générale, et percevant mieux les réalités professionnelles, ce qui devrait permettre un taux d'embauche plus satisfaisant.

A noter que les Femmes de 26 ans et plus formaient, à la fin de 1979 lorsque fut proposé le stage, 36,3 % de la totalité de la population féminine demandeuse d'emploi en Ile-et-Vilaine. De plus, 40 % de l'ensemble des demandeuses d'emploi n'avaient pas le niveau de qualification exigé pour les stages proposés dans le cadre du Pacte pour l'Emploi.



## DANS L'ENTREPRISE DU STAGE

Lancé en automne 1977, le PACTE NATIONAL POUR L'EMPLOI (PNE) intéresse de nombreuses femmes célibataires ou chefs de famille. Pour le second semestre 1978, la *Délégation à la formation continue* a enregistré en Bretagne 2 922 femmes dont 76 de plus de 26 ans, ayant bénéficié d'actions organisées dans le cadre du PNE. D'autres actions hors Pacte, mais « conventionnées », ont intéressé 2 562 femmes.

Dressant un bilan du deuxième PNE, « Octant », la revue de l'INSEE Bretagne écrit en exergue : « la situation des filles, nombreuses à avoir été accueillies dans les stages de formation, montre les difficultés qu'elles rencontrent en tous points, par rapport à leurs homologues masculins ».

A la fin des stages, 42,3 % des Femmes ont un emploi contre 51,1 % pour les garçons ; 48,2 % sont sans emploi mais en recherchent un, contre 26,9 % pour les garçons. Les activités où les stagiaires femmes ont trouvé du travail sont à 77 % les services, administrations et le commerce, 19 % dans l'industrie et le bâtiment, 4 % en agriculture ; pour les garçons, les pourcentages sont dans l'ordre : 48, 39 et 13. Autre point intéressant : 52 % des stagiaires sont restés dans l'entreprise du stage.

Le troisième PNE 1979-1980 a concerné selon la Direction régionale du Travail et de l'Emploi 7 513 femmes des quatre départements ; elles constituaient 33 % des stagiaires alors qu'elles forment 60 % des demandeurs d'emploi.

Sur ce nombre, 1 121 ont bénéficié de contrats emploi-formation, 1 156 de contrats d'apprentissage, 2 595 d'autres contrats avec exonération de cotisations sociales à l'embauche, 706 de formation professionnelle, enfin 1 935 de stages pratiques en entreprise.

Dans l'ordre décroissant, les départements ont reçu 2 047 stagiaires-femmes dans le FINISTÈRE, 2 046 dans le MORBIHAN, 2 021 en ILLE-ET-VILAINE, et seulement 1 399 dans les CÔTES-DU-NORD.

En 1980-1981, selon un relevé de l'ONISEP Bretagne, 103 stages de formation professionnelle sont organisés et sont théoriquement accessibles aux femmes seules (célibataires, veuves, divorcées, séparées judiciairement, parent isolé).

Le répertoire ONISEP des organismes de formation continue présente 240 fiches pour les 4 départements.

On y relève fréquemment les GRETA, c'est-à-dire les groupements d'établissements scolaires. Depuis 1975, ils offrent dans les quatre départements, de nombreux stages pour l'orientation et la réinsertion professionnelle des Femmes adultes.

En 1980, ils ont proposé deux stages originaux, puisqu'ils concernaient des « métiers non traditionnellement féminins » : conducteurs d'autobus à Tinténiac, et matériels électroménagers à Morlaix.

Peut-être un jour verra-t-on des Femmes adopter le mode de formation itinérant des « compagnons du Tour de France » ; jusqu'ici ils ne faisaient sa place à la Femme que comme la MÈRE qui tenait leur maison.

Un problème tout particulier d'accès à l'emploi est posé par les handicapées. Le développement des centres d'aide par le travail (C.A.T.) apporte un élément important de réponse ; le premier sans doute en Bretagne pour les jeunes filles fut ouvert à La Gacilly, avec en sous-traitance des travaux d'emballage.

Une autre expérience a pour cadre la salaisonnerie Olida de Loudéac. Avec l'assistance d'éducateurs, une équipe de dix femmes au lieu de six normalement, tient une chaîne, depuis le pesage de saucisses jusqu'à la mise en boîte.

## SORTIR DE LA TRADITION

**pourquoi la plupart des jeunes filles ne pensent-elles qu'à 3 métiers ?**



La tendance est plutôt à favoriser la diversification. D'après un rapide sondage pour le Secrétariat d'Etat à l'emploi féminin, 89 % des femmes et 88 % des hommes pensent que de nombreux métiers traditionnellement masculins doivent de plus en plus s'ouvrir aux femmes.

Par contre en 1977 l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) réalisait un sondage près des scolaires de 14-16 ans : « *A quoi pensent les jeunes filles ?* » ; les résultats étaient significatifs : 24 % à l'enseignement, 28 % au secrétariat-comptabilité, 31 % au secteur social, c'est-à-dire 83 % à des professions traditionnellement féminines.

L'âge adulte ose sans doute davantage, et dès 1955 l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) créée en 1946, ouvre des sections féminines à Paris et Lyon d'abord puis les généralise vers 1965. Quelques « originales » s'y inscrivent, mais surtout des femmes de famille d'artisans qui pensent, tout en se mariant, rester dans l'artisanat.

En Bretagne s'ajoute la nécessité d'accompagner l'exode agricole et de faciliter les réinsertions dans le monde industriel. Alors que la moyenne est de un centre FPA par département, la Bretagne en compte neuf pour quatre départements : Brech-Auray, Brest-Lambellec, Lorient-Keryado, Loudéac-St-Bugan, Morlaix, Quimper, Rennes, St-Brieuc-Languieux et Saint-Malo.

Avec 49 sections, une capacité d'accueil de 750 stagiaires, le Centre de Rennes est le plus important de France. Au cours des cinq dernières années, de janvier 1975 à septembre 1980, il a formé 6 539 stagiaires, dont 1 889 femmes, soit 28,9 %.

Au niveau national, les femmes qui ne représentaient que 5,1 % des stagiaires en 1968, dépassaient 11 % en 1974, pour atteindre 16,7 % en 1979. Bien sûr, les sections de bureau-commerce-informatique en regroupaient 62,2 %, le bâtiment 3,2 % ainsi que les métaux, l'électricité électronique 1,2 % seulement, et le reste 30,2 % se répartissant dans les « divers ».

Dans l'ensemble l'AFPA enregistre un vieillissement de ses stagiaires : 47,8 % de moins de 20 ans en 1973, seulement 28,6 en 1979, par contre 7,6 % de plus de 30 ans en 1973 et 16,3 % en 1979.



## JUSQU'AUX TOITS

Si la moyenne nationale est de 16,7 % de Femmes dans les centres de F.P.A., elle n'est que de 11,5 % de Femmes formées en Bretagne en 1979. Mais 167 l'ont été dans des métiers traditionnellement masculins, contre 23 il y a cinq ans. Seuls les centres de Rennes, St-Brieuc et Lorient possèdent des sections féminines.

A Fougères cependant, face au problème de la reconversion des ouvrières de la chaussure, l'A.F.P.A. avait ouvert une section de « *tapissières* » ; elle n'a duré que le temps du soutien financier du Fonds National pour l'Emploi.

En analysant la fréquentation du centre de Rennes par des stagiaires femmes de 1975 à septembre 1980, il apparaît que sur 1889, une grande majorité, 1 320, soit 69,9 % ont suivi des sections traditionnelles : 162 dactylo-facturières, 210 réentrainements personnalisés à la sténo-dactylo, 160 secrétaires de direction bilingues, 95 secrétaires sténodactylo aides comptables, 572 sténodactylo-correspondancières, représentent 100 % de ces formations, il faut ajouter 47 aides-comptables et 74 comptables d'entreprise.

Ce sont aussi avec la *couture*, ces spécialités qui font l'essentiel des sections féminines de Lorient. En 1980 cependant le centre accueillait trois femmes dessinateurs d'études du bâtiment, aux côtés de douze hommes.

Pour l'ensemble de la Bretagne, elles se sont trouvées 80 en 1979 dans les spécialités du BÂTIMENT, sept dessinateurs, mais surtout 23 en peinture et 32 en MENUiserie (10 en atelier et 22 en pose) ; à St-Brieuc notamment elles étaient 7 sur 16 stagiaires en menuiserie.

Par ordre décroissant du nombre de participantes, le « bâtiment » avait encore attiré : 8 femmes soliers-moquetistes, dont 4 au Centre de St-Malo, 3 en électricité bâtiment, 2 en maçonnerie-limousinerie, 3 en peinture de lettres et décors, une en carrelage, une en ébénisterie, une en couverture. C'est sans doute le Centre de Quimper qui forma la première « *couvreur* » de Bretagne.

## PHÉNOMÈNE DE REJET

Le deuxième secteur F.P.A. de plus en plus ouvert aux femmes est celui de la RESTAURATION-HÔTELLERIE, 67 en 1979 sur 151 stagiaires, tous à Rennes. Ouvert depuis 1971 le stage cuisinier de collectivité a reçu ces six dernières années 82 femmes sur 449, soit 18,36 %. Le pourcentage est un peu plus faible pour la spécialité ouverte la même année chefs-adjoints de cuisine collective : 11,3 %, c'est-à-dire 15 femmes sur 133 stagiaires en six ans.

Par contre la section agent de service de restauration collective, ouverte en 1974 est à 91 % féminine (136 sur 149 en cinq ans) tandis que celle de gérant économiste de collectivité ouverte en 1977, n'en est qu'à 22,7 % (15 femmes sur 66 en quatre ans).

Les 20 autres stagiaires, des stages Bretagne 1979, se répartissent à l'intérieur de quatre spécialités : 9 pour les métaux en feuilles (usinage, tôlerie, soudage), 4 en mécanique générale-métallurgie (fraisage et tournage), 6 en conduite et réparations d'engins, dont 4 conducteurs routiers et 2 en réparation automobile, enfin 1 comme électricien de construction navale.

Il reste des sections où les femmes n'ont pas encore fait leur entrée comme installation en thermique et sanitaire, taille de pierre, ajustage, tôlerie-carrosserie... Ce n'est qu'en 1980 que le Centre d'Auray a recueilli 2 électroménagistes, et celui de Rennes 1 monteur-raccordeur de lignes téléphoniques.

Cette dernière découvrit la profession au cours d'un stage F.P.A. de promotion des jeunes, qui comprenait n contact avec les diverses sections du centre de Rennes. Ayant donc opté pour cette orientation, il ne lui fut déjà pas aisé de trouver un stage ; mais surtout, bien que sortie première, elle reste dans l'incertitude d'un emploi, alors que ses quatre compagnons de promotion ont trouvé une embauche.

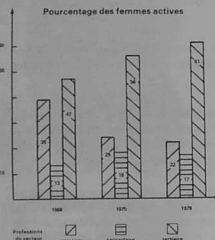
Plus que des réticences des employeurs, il semble que la cause vienne davantage du rejet des clients, qui « à priori » se méfieraient d'une installation téléphonique raccordée par une Femme !

## TRES NETTE AUGMENTATION

Incontestablement, les emplois occupés par les femmes se sont étendus à des secteurs non traditionnels : les stages de FPA en ont offert des exemples divers.

En entreprise, on rencontre par exemple aussi bien une femme *ferrailleur* sur les chantiers du bâtiment à SAINT-BRIEUC, une *menuisier d'aluminium* à BRIEUC-DE-L'ODET, une peintre en bâtiment à LORIENT (son mari expert-comptable s'occupe de la comptabilité), une *couvreur* à CROZON, une *mécanicien-auto* à LANGUEUX, une *grutière* à l'usine Citroën de RENNES La Janais (qui compte 25 % de femmes parmi les 13 500 employés) ; elle commande un portique qui est le plus gros engin de l'usine.

Nous rencontrerons beaucoup d'autres exemples originaux tout au long de ce cahier ; mais il est utile de commencer par une vue d'ensemble du travail féminin en Bretagne.



En 1975, au recensement, 394 600 femmes, soit 29,2 % de la population féminine totale, se déclaraient « actives ». Parmi les femmes âgées de 20 à 64 ans, le taux d'activité atteignait 52,3 % pour l'ensemble de la Bretagne, mais 59 % en Ille-et-Vilaine.

Ainsi, les femmes représentaient 38,6 % de la population active en Bretagne, pratiquement le même rapport, 38,4 % qu'au niveau national. Les écarts entre départements étaient néanmoins sensibles, surtout entre le Finistère : 36,3 % et l'Ille-et-Vilaine : 41,2 %, voire au pays de FOUGERES, l'un des taux les plus élevés de France : 43 %.

Entre les deux derniers recensements, celui de 1968 et celui de 1975, l'augmentation de la population féminine active a été très nette, 16 000, tandis que la population masculine active restait stable.

Tandis que les emplois féminins augmentaient de 16 000 en sept ans, le nombre des *demandeuses d'emploi* augmentait de 14 000 unités. La demande n'a cessé de s'accroître puisqu'à la fin octobre 1980 l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) totalisait 47 382 dossiers féminins en Bretagne.

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Par suite de la prolongation de la *scolarité* d'une part, des *retraites* plus précoces, notamment dans l'agriculture, d'autre part, la moitié des Bretonnes « actives » ont entre 20 et 40 ans.

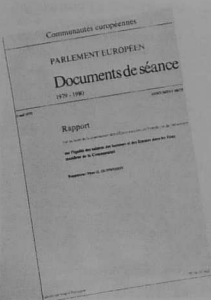
Parmi les 394 600 femmes actives, 240 680 étaient mariées *conjoints* de chefs de famille et 18 130 elles-mêmes *chef de famille* ; plus de 155 000, dont 11 000 *femmes seules*, avaient des enfants de moins de seize ans et 36 000 des enfants de moins de trois ans, ce qui pose le problème de la *garde* des tout petits.

Dans l'ensemble, le niveau de formation initiale des femmes actives est plutôt faible ; 61 % n'ont pas dépassé le stade de la *scolarité obligatoire* et ce taux moyen atteint 84,5 % chez les plus de 55 ans. Nous avons dit déjà combien peu aussi ont bénéficié d'une *formation professionnelle*, beaucoup moins que les hommes.

Cela explique sans doute qu'elles constituent 51 % des *Ouvriers Spécialisés* (O.S.), avec des écarts de salaire allant souvent jusqu'à 30 %. « *Quand un emploi se féminise, dit-on, il se dévalorise ; quand un emploi se dévalorise, il se féminise* ».

Pourtant, les législations doivent suivre les directives de février 1976 de la Commission des Communautés Européennes : assurer l'*égalité des salaires*, comme l'*égalité de traitement* (embauche, conditions de travail, formation professionnelle, promotion) et l'*égalité en matière de sécurité sociale*. Ce n'est d'ailleurs que répréciser l'article 119 du Traité de Rome de 1957 ; la France avait voté l'égalité des rémunérations dans une loi du 22 décembre 1972, dont l'affichage est obligatoire sur tous les lieux de travail.

Le 2 mai 1979, cependant, la Commission des Affaires Sociales, de l'emploi et de l'éducation, du Parlement Européen disait son inquiétude : « *il subsiste en fait un certain nombre de restrictions indirectes dans tous les états membres, comme la discrimination acceptée dans les primes et suppléments de salaires ! Le principe de l'égalité des rémunérations n'a trouvé de réalisation complète dans aucun pays de la Communauté !* ».



## PLUS DE SALARIÉES

La proportion de *salarisées* n'a cessé d'augmenter, de 48 % à 67 % entre 1968 et 1975, tandis qu'une importante réduction s'opérait en agriculture - commerce - artisanat, dans la catégorie des « *aides-familiales* » qui passait dans le même temps de 38 % à 18 %.

L'augmentation la plus spectaculaire est celle des *emplois tertiaires* : 47 % en 1968, 56 % en 1975, 61 % en 1979. La féminisation s'est accentuée dans toutes les branches, sauf les télécommunications.

Vient ensuite le secteur *secondaire ou industriel*, avec une progression de 13 % à 18 %, moindre que prévu et même en baisse depuis : 17 % en 1979. Parmi les plus féminisées, certaines branches (textiles, habillement, électronique) connaissent de graves difficultés dans la région.

Bien qu'en rapide diminution, 39 % en 1968, 25 % en 1975, 22 % en 1979, le secteur *primaire ou agricole*, garde une relative importance.

Les tableaux ci-joints donnent davantage de détails.

### Evolution de la population féminine active en Bretagne de 1975 à 1979

(Source INSEE - Estimations D.R. au 1er janvier)  
Annexe à note 321/CESDR du 18/6/79

| Actives ayant un emploi* (salarisées + non salarisées) par activité économique | 1975      | 1976      | 1977      | 1978      | 1979      | % de femmes dans le secteur RP 75 | Indice de variations 1975/1979 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|--------------------------------|
| 01 Agriculture (secteur primaire)  | 92 050    | 89 218    | 87 258    | 85 620    | 83 687    | 40,1                              | 91                             |
| 03 Energie   | 836       | 833       | 855       | 856       | 862       | 12,7                              | 103                            |
| 04 Industrie des biens intermédiaires  | 4 732     | 4 631     | 4 725     | 4 734     | 4 702     | 16,3                              | 99                             |
| 05 Industrie des biens d'équipement  | 15 325    | 15 016    | 15 244    | 15 606    | 16 118    | 24,8                              | 105                            |
| 02+06 IAA + Industrie des biens de consommation                                | 41 236    | 40 420    | 39 952    | 39 423    | 39 529    | 47,8                              | 96                             |
| 07 B.T.P.  | 4 768     | 4 720     | 4 773     | 4 759     | 4 762     | 4,6                               | 100                            |
| Total 02-07. Secteur secondaire  | 66 897    | 65 620    | 65 549    | 65 378    | 66 063    |                                   | 99                             |
| 13 Tertiaire marchand  | 132 774   | 135 590   | 138 998   | 142 142   | 146 895   | 43,8                              | 110                            |
| 14 Tertiaire non marchand  | 83 500    | 84 001    | 85 027    | 85 987    | 86 365    | 50,2                              | 103                            |
| Total 13 + 14. Secteur tertiaire   | 216 274   | 219 591   | 224 025   | 228 129   | 232 960   |                                   | 108                            |
| 01-14. Total des actives ayant un emploi                                       | 375 221   | 374 429   | 376 832   | 379 127   | 382 720   | 38,2                              | 102                            |
| % secteur primaire   | 24,5      | 23,8      | 23,2      | 22,6      | 21,9      | 40,1                              |                                |
| % secteur secondaire   | 17,8      | 17,5      | 17,4      | 17,2      | 17,2      | 22,9                              |                                |
| % secteur tertiaire  | 57,6      | 58,7      | 59,4      | 60,2      | 60,9      | 45,9                              |                                |
| Population disponible à la recherche d'un emploi (PDRE)                        | 20 161    | 26 803    | 31 110    | 33 967    | 40 921    | 60,0                              | 203                            |
|  | 54,6 %**  | 58,1 %    | 58,5 %    | 59,7 %    | 60,0 %    |                                   |                                |
| Population féminine active totale (ayant un emploi + chômage)                  | 395 382   | 401 232   | 407 942   | 413 094   | 423 641   | 39,6                              | 107                            |
|  | 38,6 %    | 39,0 %    | 39,1 %    | 39,2 %    | 39,6 %    |                                   |                                |
| Taux de chômage PDRE/Population active féminine                                | 5,1 %     | 6,7       | 7,6       | 8,2       | 9,7       |                                   |                                |
| Taux de chômage PDRE/Population active masculine                               | 2,7 %     | 3,1       | 3,5       | 3,6       | 4,2       |                                   |                                |
| Population active totale (les 2 sexes)   | 1 023 751 | 1 028 711 | 1 042 495 | 1 051 347 | 1 071 253 |                                   |                                |
| PDRE totale  | 36 906    | 46 156    | 53 150    | 56 867    | 68 238    |                                   |                                |
| Taux de chômage  | 3,6 %     | 4,5 %     | 5,1 %     | 5,4 %     | 6,4 %     |                                   |                                |

\* Au lieu de résidence

\*\* En % de PDRE totale (masculine + féminine)

\*\*\* En % de la population active totale

Population disponible à la recherche d'un emploi PDRE

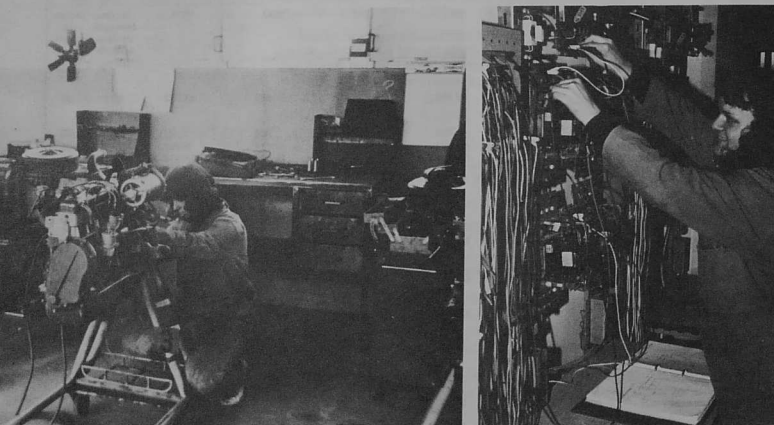
## VOLANT RÉGULATEUR

Toujours, les femmes prédominent parmi les *demandeurs d'emploi*, dont un très grand nombre sont **CHÔMEURS** ; à la fin octobre 1980, elles étaient 47 382 inscrites à l'**AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI** (ANPE) dans la région, soit 59,3 % de tous les demandeurs. Selon les départements ce pourcentage allait de 57,7 à 60,6 %.

Pratiquement 80 % des demandes de femmes sont axées vers les métiers du secteur *tertiaire*, dont 32,4 % vers les emplois de bureaux, 20,6 % vers les emplois de commerce et de l'hôtellerie, 13,2 % vers les services domestiques ; viennent ensuite la transformation des métaux 7,2 %, les services sociaux et de santé 5,8 % seulement, le textile 5 %, l'alimentaire 3,4 % et les divers.

L'on s'aperçoit que les femmes ne songent pas aux *travaux manuels* qui pourraient leur convenir comme l'électricité, le dépannage électroménager, l'ébénisterie... De façon générale, les demandes d'emploi féminines sont peu nombreuses pour les branches du *secondaire*, artisanat et industrie. Il est vrai aussi que peu d'entre elles ont reçu la formation professionnelle préparant à entrer dans ce secteur.

Près de la moitié, 47,3 % en octobre 1980, se déclarent sans qualification (O.S., manœuvres, employées non qualifiées) ; parmi les autres, 42,5 % n'ont pas dépassé le niveau d'un certificat d'aptitude professionnel (C.A.P.). Il y a très peu de demandeurs féminins dans les catégories de qualification élevée : agents de maîtrise, techniciens, cadres.



Si en moyenne les femmes constituent 59,3 % des demandeurs d'emploi de Bretagne, elles forment 65 % de l'ensemble des demandeurs de moins de 25 ans.

La durée d'inscription à l'ANPE est relativement plus longue pour les femmes que pour les hommes : 282 jours en moyenne contre 242 jours. Les femmes se retrouvent donc plus souvent et plus longtemps chômeuses que les hommes. Elles servent en somme de *volant régulateur* pour l'ajustement de la demande à l'offre d'emploi.

C'est vrai aussi en temps de récession. Ainsi la Direction des Usines Citroën de Rennes a été conduite à l'automne 1980 à inciter les femmes à opter pour un « *congé sans solde* » de six à neuf mois avec indemnité de 1 000 F par mois et promesse de réembauchage.

## CE N'EST PAS LE RÊVE

Cette précarité plus forte de l'emploi féminin se retrouve dans les raisons d'inscription à l'ANPE ; la raison la plus souvent invoquée, à près de 40 % des cas, est la fin de *contrat à durée déterminée*.

Mais si les femmes ne doivent pas constituer une sorte « *d'armée de réserve* », du marché de l'emploi, il reste que très nombreuses sont celles qui recherchent un travail *temporaire*, ou plutôt à *mi-temps* ou « *à la carte* », avec *horaire flexible*, modulé selon les obligations familiales.

En mars 1979, l'on dénombreait 1 393 000 travailleurs « *à temps partiel* » en France, soit 6,5 % de la population active, près de trois quarts étant des salariés.

Des statistiques, ressort clairement le *profil du travailleur à temps partiel* : 82 % sont des femmes, 69 % sont des salariés âgés de plus de 40 ans ; les deux tiers sont dans le secteur tertiaire, en général avec un emploi peu qualifié, dans une entreprise petite ou moyenne.

Cependant notait un récent rapport réalisé pour le Secrétariat d'Etat à l'emploi féminin : « *Les femmes qui vivent le temps partiel ne sont pas celles qui rêvent* ». Le phénomène reste d'ailleurs assez « *marginal* », et le Secrétariat fait toutes réserves face à cette démarche, « *alors qu'une revendication, aussi fondamentale, manifeste et prioritaire que le droit au travail des femmes, reste posée* ».

De plus, si la formule du temps partiel ou du mi-temps convient à certains types d'emploi comme l'*enseignement*, il se heurte ailleurs à des objections. Dans certains services de l'administration par exemple, il y a beaucoup de textes à lire avant d'être efficace ; que deux personnes se succèdent entraînerait un temps double pour la prise de connaissance des données.

Les *horaires flexibles* sont mieux acceptés par les employeurs car ils ne comportent pas le surcoût qu'entraîne pour l'entreprise le travail à temps partiel.

## MERCREDI LIBRE



A titre exemplaire, le Ministère du Travail et de la Participation et celui de la Santé et de la Sécurité Sociale ont organisé depuis deux ans dans leurs services, l'expérience du *mercredi libre* pour les parents d'enfants d'âge scolaire ; et le Conseil des Ministres du 19 mars 1980 a notamment adopté un projet de loi qui permet d'organiser, sur la semaine, diverses formules de travail à temps partiel.

Selon Monique Pelletier, « *dans les entreprises qui ont permis que les femmes ne travaillent pas le mercredi, l'absentéisme a chuté, la meilleure manière de lutter contre l'absentéisme étant d'autoriser et d'organiser les absences* ».

Il faut aussi souligner que l'absentéisme décroît au fur et à mesure que la qualification et le niveau de responsabilité augmentent.

Certes ce sont les femmes qui utilisent le plus largement cette forme d'aménagement du temps ; il ne devrait pas être leur exclusivité, mais correspondre pour tous, à un mode de travail *adapté à un moment donné de la vie* : fin des études, éducation des jeunes enfants, recyclage, préparation à la retraite...

Les femmes ont souvent à vivre concurremment leur vie professionnelle et leur maternité ; plus d'un enfant sur deux naît aujourd'hui d'une mère exerçant une activité professionnelle. « *Vouloir décourager les femmes de travailler, ce serait aussi les décourager d'avoir des enfants* ».

Reste à préciser concrètement, à la suite des expériences en cours, le nouveau cadre du développement du « *temps partiel dans le secteur partiel* », selon l'expression du Secrétariat d'Etat à l'emploi féminin.

Les difficultés du développement du temps partiel permettent de faire un double constat : les *équipements sociaux* de crèches et d'accueil post-scolaires sont insuffisants ; les *responsabilités familiales* reviennent surtout à la femme, et sont mal « *partagées* » par les hommes.

## PAS AU FOURNIL !

C'est déjà dans la recherche d'un stage de *boulangier* que Martine Bouré a rencontré de grandes difficultés.

Divorcée, avec trois enfants, après quinze années d'employée de bureau, elle voulait un travail manuel créatif, au lieu d'habitation et, de préférence, par goût, à la campagne. Il ne manque pas de bourgs où la boulangerie n'existe pas ou n'existe plus ; Martine Bouré était attirée par ce métier mais « *je voulais faire le travail du fournil, pas celui du magasin, être boulangier, pas boulangère !* ».

Avec un contrat emploi-formation en centre de formation d'apprentis (C.F.A.) obtenu non sans problèmes à 34 ans, elle prépare à Muzillac son C.A.P. de *boulangerie* et de pâtisserie ; elle l'obtient en juin 1980, mais il lui faut trouver un stage. Après deux refus, venant de boulangères méfiantes de voir une femme au fournil, elle est acceptée par le Président Desnos, du syndicat de la boulangerie, dont l'épouse est tout à fait d'accord.

Restera une autre difficulté majeure, celle d'ouvrir une boulangerie. Des banques contactées ont dit ouvertement la raison de leur refus : « *il n'y a pas de mari, pas d'homme* ». Une municipalité intéressée par le projet pourrait pallier cette absence.

Dans la boulangerie artisanale, les femmes jouent un grand rôle ; ce sont elles qui sont à l'origine de l'importante *biscuiterie* bretonne, très ouverte aux emplois féminins. C'est ce que pense Marguerite Le Villain qui dirige depuis 1952 une fabrique de galettes créée en 1920 à PONT-AVEN.

Avec trois autres cadres, hommes, elle emploie, à la fabrication des biscuits, trois hommes et 17 femmes.

## EXPÉRIENCE PILOTE

L'agro-alimentaire s'est sans doute surtout développé en Bretagne par les *industries de la viande*, après les *conserveries* de poissons et de légumes. Les entreprises elles-mêmes participent à la formation ; ainsi les stages de mise à niveau pour l'*abatage* et la *saisonnierie* à Montfort-sur-Meu et St-Méen-le-Grand pour faire face à de récentes implantations.

En 1975 une expérience pilote avait été lancée par l'*Association pour le développement de la promotion sociale en Bretagne* (ADPSB) et soutenue par le *Fonds social européen* (F.S.E.) ; un service spécial était créé pour la formation du personnel de production, le *Centre de formation pour les industries de la viande* (CEFIV). Par vagues d'une trentaine, les stagiaires femmes et hommes s'initiaient, assurés surtout d'un débouché professionnel à la sortie.

Depuis, le CEFIV est devenu l'*IVIA, institut de la viande et des industries agro-alimentaires*. En 1979, les demandes au F.S.E. concernaient 360 stagiaires, plus 20 chefs adjoints de *rayon boucherie*.

Dans l'ensemble cependant, il faut bien reconnaître que les nombreux emplois féminins offerts dans les entreprises de ce secteur, ne demandent pratiquement aucune qualification.

S.B.D.D. Pleucadeuc.  
Désossage sur chaîne



## DEMANDES EN INSTANCE

Parmi les entreprises récemment ouvertes, la *Société Bretonne de découpes de dindes* (S.B.D.D.) est intéressante à plusieurs titres. D'abord, elle s'est ouverte en mai 1978 à *PLEUCADEUC*, une petite commune rurale du Morbihan dont la population allait en diminuant et qui est remontée à 1 330 habitants en 1980. Et ce sont les habitants qui ont fourni 60 % du capital ; ils sont 120 petits actionnaires, à côté de la société mère *Guyomarc'h*, par le groupe *Bellevue de Malensac*, lequel traite 50 000 dindes par semaine et emploie 550 personnes dont 65 % de femmes.

L'usine de Pleucadeuc abat, par semaine, 4 500 dindes en provenance du Morbihan pour 70 %.

De 30 au départ, le nombre d'emplois à Pleucadeuc est passé à 120 en 1979 puis à 210 cette année, et 76 % sont des emplois féminins. Les hommes sont aux postes de force de chargement et déchargement des camions, à l'entretien du matériel et au nettoyage de nuit.

D'origine agricole à 70 %, les femmes ont appris le métier sur place, les postes ne demandent pas de qualification particulière. La moyenne d'âge est de 20-21 ans ; elles sont mariées pour 15 à 20 %, elles habitent dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres. Beaucoup d'autres aimeraient se joindre à elles, il y a près de 300 demandes en instance.

En concertation avec le personnel, l'horaire a été ainsi aménagé : 7 h - 12 h et 13 h - 17 h ou 16 selon les jours, soit 40 h de travail hebdomadaire plus 2 h 1/2 de poses.

Le comité d'entreprise a demandé la possibilité de *travail à mi-temps*. Le directeur a accepté, mais il n'y avait pas encore de demande jusqu'à cet été. Certains postes de travail peuvent très bien correspondre à ce rythme, qui pourra convenir à des mères de famille.

Enfin, et c'est, nous a-t-on dit, la première usine du Morbihan à le faire, la S.B.D.D. applique l'*intéressement au bénéfice* de l'entreprise ; 20 % du bénéfice avant impôt, est distribué au prorata des heures de travail, ce qui est aussi une façon de contrecarrer l'absentéisme.

## PAS N'IMPORTE QUEL VOLANT

Il n'est plus rare de prendre un *TAXI* conduit par une femme, ou un *AUTOBUS URBAIN*. C'était encore exceptionnel il y a sept ou huit ans ; à RENNES, par exemple, au début de cette année, elles n'étaient encore que sept collègues sur 320 conducteurs, et la plus ancienne n'a pas plus de cinq années de service au volant de son bus.

Elles sont assez nombreuses à piloter les *cars de transport scolaire*, comme les six de l'entreprise de MALESTROIT (dont nous parlons ailleurs). Cet automne, un stage de « *conductrice d'autocar* » a été organisé au lycée d'enseignement professionnel de TINTENIAC. C'était le premier stage de ce genre, il a réuni une douzaine de femmes pour préparer en trois semaines le permis de conduire « *transports en commun* ».

Ses lycées avec celui de VANNES à proposer une formation de chauffeur dans le cadre de l'Education Nationale, le LEP de TINTENIAC s'est déjà spécialisé dans la formation de conducteurs d'*ensembles routiers*. Là, les femmes se font plus rares.

Dans le cadre de la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), le centre de LOUDEAC offre depuis 1973 des sections spécialisées. Quelques jeunes filles y sont passées. En 1979, quatre femmes en Bretagne ont reçu une formation FPA de *conducteur routier*.

L'accueil n'est cependant pas très chaud dans la profession. Une jeune Morbihannaise qui préparait un CAP de conducteur en témoigne : « *nous étions six filles, mais nous avons dû nous battre pour être acceptées, et nous n'avons jamais gagné la bataille, ni du côté des garçons, ni du côté des professeurs qui ne voulaient pas de filles dans la section. Au début, quand on me demandait : « vous voulez vraiment conduire un camion, vous pensez y arriver un jour », je répondais oui avec fougue. Puis, je me suis posée des questions. Toutes les personnes rencontrées nous prouvent notre erreur : impossible de vivre la vie d'une mère de famille. La seule solution pour rester dans l'ambiance du métier est d'avoir un brevet professionnel afin de gérer une entreprise* ».

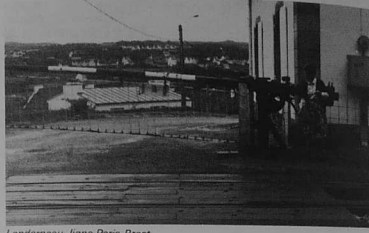
## AUTOMATISATION

Les Cheminots sont aussi catégoriques ; le Ministre Monique Pelletier s'est elle-même heurtée à une fin de non-recevoir : il n'y aura pas de **CONDUCTRICE DE TRAIN**.

En Bretagne, la *Société Nationale des Chemins de Fer français* (SNCF), ne compte, hors des bureaux, pratiquement que des femmes gardes-barrières ; il n'y a que quelques « *agents de mouvements* » dans des gares.



Bruz, Agent-Mouvement (signaux pour l'espacement des trains)



Landerneau, ligne Paris-Brest

Mais les passages à niveaux sont, ou supprimés, ou de plus en plus automatisés, et l'emploi s'est considérablement réduit. En 1952, il y avait environ 1 400 gardes-barrières sur les quatre départements pour un peu plus de 600 passages à niveaux. Actuellement, il n'en reste que 230, dont 76 sur les lignes principales où la manœuvre des barrières sera aussi automatisée.

C'est surtout depuis 1970 que les postes ont été supprimés : 251 passages à niveaux de 1970 à 1975 ont ainsi été automatisés, 95 l'avaient été auparavant, 166 l'ont été depuis.

L'automatisation a bouleversé beaucoup plus profondément les services des Postes et surtout les *Télécommunications*. Les standardistes ont laissé la place aux centraux électro-mécaniques puis électroniques.

La fabrication de ces nouveaux matériels a, elle aussi, en quelques années, frappé des milliers d'emplois. Beaucoup d'entreprises en Bretagne s'étaient en effet développées en *sous-traitance de câblage pour le matériel téléphonique*, mais désormais 4 électroniciens remplacent aisément 40 électro-mécaniciens.

De nouveaux matériels seront à construire qui font l'objet de recherches notamment au *Centre commun d'Etudes de télévision et télécommunications* (C.C.E.T.T.) à Rennes. Parmi les 200 chercheurs qui y travaillent, 15 sont des femmes.

Au dernier recensement de 1975, les **AGENTS DE L'ETAT** en Bretagne, indicés à temps complet, étaient 75 283 ; sur ce total 36 613 étaient des femmes, soit 48,6 %. Etaient compris dans ce total les personnels civils des *services civils*, y compris l'enseignement privé.

Pratiquement la moitié de ces effectifs globaux relèvent des Ministères de l'Education et des Universités ; viennent ensuite les P.T.T. : 14 800, l'Economie et les Finances : 6 900, l'Equipement : 4 000...

Dans l'ensemble, les femmes sont moins *titularisées* que les agents masculins : 64 % contre 82 % ; elles sont aussi relativement moins nombreuses parmi les *salaires assez élevés* : 22 % contre 33 % pour les indices supérieurs à 350.

## DEUX SOUS-PRÉFETS

Si l'on rencontre un certain nombre de femmes *Directeur de Préfecture*, la carrière préfectorale elle-même ne leur est encore que timidement ouverte. Deux Bretonnes furent cependant parmi les premières Sous-Préfets :

Claude LANTHOËN, née en 1928 à SAINT-PIERRE-DE-PLESQUEN, était Secrétaire Administratif de Préfecture en 1954, puis Attaché de Préfecture, Attaché Principal, chargée des fonctions de Directeur du Cabinet du Préfet à RENNES ; elle était nommée *Sous-Préfet de 2e classe*, Directeur du Cabinet du Préfet de la Haute-Marne en juin 1976, et devenait en août **SOUS-PREFET** d'ANCENIS ; depuis novembre 1978 elle est Directeur du Cabinet du Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, à CAEN.

Bernadette MALGORN, née à NANTES en 1951, est passée, elle, par l'*Ecole Nationale d'Administration* (ENA) où les femmes constituent 17 % des effectifs en 1980, alors qu'elles formaient à peine 5 % en 1970. Affectée au Ministère de l'Intérieur en juin 1975, elle est nommée **SOUS-PREFET DE 2e CLASSE** en septembre et devient Directeur du Cabinet du Préfet de Saône-et-Loire puis, en mai 1976, du Préfet du Val-de-Marne, Jean PERIER. Celui-ci devient Préfet de la Région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine en juillet 1978 ; Bernadette MALGORN le suit.

En avril 1980, réintégrée dans le Corps des Administrateurs Civils, elle est nommée *Premier Assistant* du représentant de la France à la *Cour des Comptes des Communautés Européennes* à LUXEMBOURG. Il se trouve que c'est un Breton, Pierre LELONG, Maire de TREFLEZ, tout près de MORLAIX où elle a de la famille.

A quand la première femme Préfet ?

## UNE PRÉSIDENT, UNE PROCUREUR

Sur 100 **JUGES** qui exercent dans les quatre départements bretons, selon l'*Annuaire de la Magistrature* 1980, 29 sont des femmes. Il faut ajouter deux *Conseillers à la Cour d'Appel* de Rennes, Marguerite Schmidt et Monique Juin, et un *Substitut Général*, Anne-Marie Lacan.

Ces 29 Juges se trouvent dans six Tribunaux : dix à Rennes, quatre à Brest, Lorient, Quimper, et St-Brieuc, trois à Vannes.

Une seule est **PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE** : Catherine Royer installée à St-Brieuc le 4 mars 1980. Originaire de Plouñour-Lanvern, elle avait été Juge d'Instance, Juge d'Instruction puis Juge des enfants à Brest avant de devenir Juge des Enfants à Béthune et Président du Tribunal de Grande Instance de Cambrai.

Il y a quelques années, St-Malo eut aussi une Présidente du Tribunal de Grande Instance : Geneviève Houis, de septembre 1972 à août 1975.

Brest et Vannes comptent chacun une Vice-Présidente, Rennes trois et un Premier Juge femme.

Les Côtes-du-Nord sont aussi le seul département à avoir une **PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE** femme, au Parquet de Guingamp : Françoise Piccot qui fut substitut à Quimper. Des substituts sont actuellement en poste à Brest, Rennes, Quimper et St-Brieuc, une dans chaque Parquet.

C'est en 1945 comme pour la fonction publique, que les femmes eurent accès à la **MAGISTRATURE**. « Il y a quelques années l'on riant d'une femme Juge, se rappelle Catherine Royer ; depuis l'ouverture en 1969 de l'**ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**, il y eut une meilleure considération, et un très net progrès dans l'accès des femmes ». Progrès qui s'accompagne d'un rajeunissement certain.

Deux postes sont particulièrement pénibles pour les femmes : celui de *Juge d'application des peines* et, contrairement à une idée reçue, celui de *Juge des enfants*. Il y faut en effet beaucoup d'autorité : « c'est physiquement très dur, ajoute d'expérience Catherine Royer, le Juge reçoit les problèmes des autres de plein fouet ; il n'a jamais terminé sa tâche car il lui faut suivre les conséquences des décisions prises ».

« Quant aux justiciables, estime Paulette JEAN, ancienne huissier à Pontivy, Juge à Quimper, je crois qu'ils sont plus sensibles à l'autorité naturelle qu'au sexe ».



## LES PLAIDEURS

Du côté des **JURÉS**, le tirage au sort dans les communes, envoie beaucoup de femmes dans les *Cours d'Assises* ; cela ne va pas sans problème, ne serait-ce que de présence, lorsqu'une session se déroule par exemple pendant les vacances des enfants !

Au **BARREAU**, le nombre des femmes est aussi en augmentation. Au *tableau de l'ordre* 1980, par exemple, sont inscrites à **RENNES** 9 femmes sur 76 avocats, mais 9 également avocats-stagiaires, cette fois sur 25 ; pour les « anciens » 11,9 %, pour la relève 36 %. Et l'*Union des Jeunes Avocats* de **RENNES** a une Présidente, Marie-Armelle PAJOT-MARIVIN.

C'est pourtant un métier exigeant, sans horaire, qui n'accepte ni extinction de voix, ni malaise, mais réclame une présence d'esprit toujours en éveil, une réplique prompte et convaincante... Seuls pratiquement, les Cabinets de groupe permettent à la mère de famille d'exercer.

Sur 107 **Juges** dans les 9 **TRIBUNAUX DE COMMERCE** des 4 départements bretons, il n'y a aucune femme, alors qu'il y en a une dans chacun des trois départements voisins.

Depuis peu, d'autres professions juridiques comptent des femmes en Bretagne ; ainsi, une *syndic de faillites* à **BREST**, une *commissaire-priseur* à **PONTIVY**.

## UNE POUR MILLE

Depuis 1973, les uniformes de **POLICE** sont aussi portés par des femmes. Bien sûr, elles étaient présentes dans les services administratifs ; de 60 à 65 % parmi les 134 cadres moyens, elles forment la totalité des 39 sténos et dactylos de la région.

Il y a sept années donc, les femmes ont été admises à devenir **ENQUÊTEUR**, ou **SOUS-INSPECTEUR**. Elles sont quatre en Bretagne, deux à Rennes, une à Brest, et une à Lorient, aux côtés de 89 hommes.

Les grades de **COMMISSAIRE** leur furent accessibles en 1974. En tout et pour tout sur 46 affectations, il n'y en a qu'une, en poste à Saint-Malo depuis 1978. Pourtant, au dernier concours de février 1980, elles étaient sept à se présenter en Bretagne, avec 50 jeunes gens ; quatre d'entre eux furent reçus, aucune d'elles ne réussit.

Devenue mixte en 1973, la fonction d'**INSPECTEUR** ne compte encore que sept femmes dans les quatre départements de la Région : six à Rennes et une à Lorient, tandis que les hommes sont 338. Au concours de janvier dernier, une seule des 92 candidates fut reçue, contre 13 jeunes gens sur 158.

L'ouverture la plus récente — elle ne date que du quatrième trimestre 1978 — fut celle du corps des **GARDIENS DE LA PAIX**. Sur 1077 dans la Région, il n'y a qu'une seule femme, à Brest, arrivée en 1980, elle est même la seule dans les trois régions ou douze départements de l'Ouest. Une seule des dix candidates du concours de mars dernier fut reçue, alors que 54 sur 226 candidates réussissaient les épreuves. Il y eut 38 reçues au niveau national.

D'une façon générale d'ailleurs, pour tous les concours, le facteur d'échec le plus important est toujours, bien que cela soit surprenant, l'insuffisance aux épreuves sportives, adaptées cependant à chaque sexe.

Il reste que le Ministre de l'Intérieur a fixé des « quotas » prudents, afin de « maîtriser » les arrivées. Ainsi, pour les concours du début 1981, il n'y aura, au plan national, que 7 postes de *Commissaires-femmes* sur 65 créés, 20 postes d'*inspecteurs* sur 540 et 20 d'*enquêteurs* sur 220.

Bien entendu, les tâches sociales leur sont par préférence proposées ; aucune en tout cas, ne saurait être mutée de *gardien de la Paix* à une *Compagnie républicaine de Sécurité* (C.R.S.) pour risquer de faire la charge à la matraque. L'histoire romancée a pourtant retenu cette jeune aventurière, devenue *bourreau*, « Monsieur Henri. Cancalaise ».

Distincte mais proche, la profession de **GARDE-CHAMPÊTRE** s'est ouverte aux femmes. Depuis 1976, Chantal Legarrec, ancienne secrétaire d'un centre médico-pédagogique à Pontivy, est devenue garde-champêtre d'Arzon, dans la presqu'île de Rhuys, son pays natal.

## PLUS OU MOINS « CONTRIBUANTS »

Tout récemment encore, puisque la possibilité ne leur en a été accordée qu'en 1979, les femmes ont accès au corps des *sapeurs-pompiers volontaires*. Le Morbihan est particulièrement en pointe, puisqu'il en compte déjà quatre sous le casque.

Alors que les Etats-Unis d'Amérique comptent des Généraux et des Amiraux féminins, elles sont inexistantes en France. Les femmes sont pourtant, hors des bureaux évidemment, 13 850 dans l'**ARMÉE** française ; parmi elles, 950 sont Officiers.

Chaque année 500 à 600 volontaires viennent renouveler ou grossir les rangs du *Personnel féminin de l'Armée de terre* (PFAT), formé à l'Ecole interarmées, unique pour les trois armées, à Caen.

Un mémoire de Sciences Politiques de 1974 présentait les origines géographiques des P.F.A.T., en fonction du département d'origine de leurs parents, les naissances ayant pu avoir lieu ailleurs y compris hors métropole. Selon les chiffres de 1968, deux départements bretons étaient classés en « *moyennement contribuants* » : le Finistère avec 8 engagées, soit 1,04 pour 100 000 habitants, et les Côtes-du-Nord avec 7 engagées, soit 1,38 pour la même population de référence.

Avec respectivement 25 et 26 engagées, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan se trouvaient parmi les « plus contribuants », avec les coefficients 3,83 et 4,81.

Il s'agissait bien de l'armée de terre ; le faible rang du Finistère et des Côtes-du-Nord s'expliquerait, selon l'auteur, par l'engagement de leurs jeunes femmes dans la *Marine*.

Toujours pour la seule *armée de terre* toutefois, le recensement donnait 53 Bretonnes engagées comme Sous-Officiers, faisant donc carrière, en 1978, et 66 l'année suivante, soit sur deux années : 7 des Côtes-du-Nord, 38 du Finistère, 34 d'Ille-et-Vilaine et 40 du Morbihan. Le premier semestre 1980 avait enregistré 13 nouveaux engagements. Certains suggèrent, voire réclament, un *service national* pour les femmes. Monique Pelletier l'accepte « volontaire » mais le refuse « obligatoire » : « *donner naissance à des enfants est un service national qui occupe bien des mois. Il n'est pas souhaitable d'imposer aux mères salariées une « pénalisation » supplémentaire dans leur emploi.* »



## AGENT DE LIAISON

C'est parce qu'elles avaient milité dans la « *Résistance* », lors de l'occupation allemande de 1940, que deux Bretonnes au moins ont fait carrière militaire et sont devenues *colonels*.

Reprenant la tradition de Perrinaïc, compagnon bretonne de Jeanne d'Arc, qui fut comme elle brûlée vive le 3 septembre 1430, sous l'accusation de sorcellerie, des femmes ont contribué à bouter l'occupant hors de France.

Certaines furent déportées, comme Marie-Louise TOLLEC, Marie JAFFREUX, Renée JANVIER, Fernande NUSS, toutes « *asile-radio* ». *Agent de liaison*, Jeannette COUPLAN est morte à Ravensbrück en 1945, comme Anne-Marie SIMON, *agent de liaison* de « La Maison Jézéquel » dans les Côtes-du-Nord.

Cette « maison » était en contact avec le « *réseau Shelburn* », où s'illustra Marie-Thérèse LE CALVEZ de PLOUHA. Née en 1924, elle participa aux huit opérations d'embarquement faites à la plage Bonaparte de PLOUHA, pour le réseau, convoya un grand nombre d'aviateurs alliés tombés en France, et fut *agent de liaison* au maquis. Sa mère Léonie Le Calvez, née en 1882, hébergea 35 aviateurs, de janvier à juillet 1944.

Célèbre aussi, la « *Chatelaine de Bourblanc* » en PLOURIVO, dans les Côtes-du-Nord ; Roberte de Mauduit, dit « *Betty* » cacha des aviateurs américains, mais fut arrêtée.

## AU-DELA DE LA LEGENDE

Par l'Armée de l'Air, les Femmes sont entrées dans les *tours de contrôle* des aéroports civils. Très peu encore sont aux commandes des avions ; une cinquantaine ont leur brevet de **PILOTE PROFESSIONNELLE** depuis 1967 en France, dont une vingtaine seulement naviguent actuellement sur les appareils des compagnies grandes ou petites.

Véronique Schlienger est la seule en Bretagne ; sur les lignes régulières de *Brit-Air*. Lorsqu'en avril 1979, la Compagnie bretonne lança les liaisons quotidiennes avec Londres-Gatwick, il lui fallait quatre co-pilotes. A qualification égale, le Président Directeur Général, Xavier Leclercq ajouta un coefficient préférentiel à l'unique candidate.

C'est par attirance instinctive que Véronique Schlienger opta pour l'aviation. A 17 ans, elle s'inscrit à l'aéro-club de Charleville, chez elle ; pendant deux ans, elle suit en école privée, une formation théorique et pratique, et passe avec succès les épreuves de pilote de ligne.



A 21 ans, elle commence sa carrière, en 1977, par le chômage ! Ici, on lui demande 300 heures d'I.F.R. (vol aux instruments), là on la reçoit mais avec des réticences, ailleurs elle essuie des refus catégoriques. Enfin, la voilà depuis plus d'un an et demi à Brit-Air, parfaitement intégrée aux 14 pilotes de la Compagnie, basée à Morlaix-Ploujean.

Avec environ 60 heures de vol par mois, le travail n'est pas de tout repos. Nous avons suivi une journée « régulière » : Rennes-Gatwick, puis Morlaix-Quimper et retour vers Londres, Le Havre — Caen et retour dans l'après-midi, enfin Londres - Rennes. Le premier décollage a lieu à St-Jacques à 7 h 30, le dernier atterrissage à 21 h 15 ; entre les premiers préparatifs et les derniers papiers remplis, cela fait une journée de près de 15 heures !

Certes, le « *Bandeirante* » est agréable à piloter ; il n'en reste pas moins qu'une constante attention est nécessaire pour les dix décollages et dix atterrissages, les six traversées de la Manche. L'appareil brésilien de 19 places vaut 6 millions de francs, mais la vie des passagers n'a pas de prix.

Embarquant à Quimper pour Londres ce jour-là, un Américain marqua une franche hésitation devant la femme galonnée ; son calme revint lorsqu'il sut qu'« elle » n'était « QUE » « *copilote* ».

Une autre fois, un homme, encore, fit une remarque quand il vit celle qu'il prenait pour une hôtesse, s'asseoir aux commandes.

« *Pourtant, dit Véronique Schlienger, cela n'a rien d'un exploit ; il n'est pas facile de démythifier le métier, on n'est plus au temps d'Hélène Boucher. Si certains entretiennent la légende, c'est pour justifier de très hauts salaires.* »

## ENCADREMENT DES CADRES

L'escale de Morlaix permet de rencontrer Michèle Centrés, une Creusoise devenue *Directrice du service commercial et de la Publicité* de la Compagnie Brit-Air.

Ancienne hôtesse d'accueil d'Air-India, directrice de son trafic d'escale à Orly, elle passe quatre ans à Téhéran. C'est elle qui organise le bureau de Brit-Air à Gatwick au lancement des lignes régulières, à partir d'avril 1979. En septembre, elle débarque donc à Ploujean, au siège de la Compagnie qui compte 8 femmes et un homme, dans des locaux modernes, inaugurés le 10 juin 1980.

Certes, elle n'est pas un cas isolé, mais il faut bien reconnaître que les **CADRES** de hauts niveaux sont rarement féminins. *Pour être acceptée responsable*, dit-elle, *la femme n'a pas droit à l'erreur ; ce qu'on pardonne à l'homme, on ne lui pardonne pas, ou bien c'est de la condescendance sarcastique*. Il est bien difficile d'ailleurs de faire des statistiques cohérentes tant les « niveaux de l'encadrement » se chevauchent selon les sources.

Au recensement 1975 selon l'INSEE, il y avait dans la Région Bretagne 7 825 cadres de *niveau ingénieur*, dont seulement 175 femmes, soit 2,24 %. Dans la catégorie *cadres administratifs et supérieurs*, elles atteignaient 14,5 % avec 2 795 aux côtés de 16 465 hommes. Les *cadres moyens* techniciens se répartissaient respectivement en 2 800 et 19 830, soit 12,4 % de femmes, la catégorie « *contremaîtres* » baissait à 5,6 %.

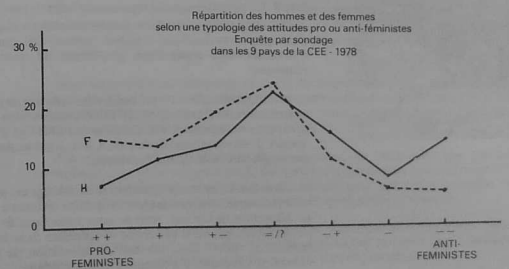
## POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE

Dans l'ensemble national, souligne une autre, la proportion des *cadres supérieures* et *chefs d'entreprises féminins* tourne seulement autour des 5 %. Nous avons vu qu'elles n'étaient pas absentes des Instituts Consulaires ; par exemple : huit femmes titulaires et douze membres associés dans les huit chambres de Commerce et d'Industrie des quatre départements.

Elles sont à la tête d'entreprises en tous genres, sans parler des *exploitations agricoles* : peinture en bâtiment (Lorient), bâtiment (Morlaix), imprimerie (Vannes), transports (Malesroit, Noyal-sur-Vilaine), kaolin (Quessoy), automobiles (Lorient)... aussi bien que biscuiterie (Pont-Aven), confection (Carhaix, Lanvallay), textile (Queven), énergies nouvelles (Rennes)... pour ne prendre que quelques exemples.

Pour la première fois dans l'histoire du commerce en France, le solde, entre création et disparition de *commerces* ces deux dernières années, a été positif pour ceux tenus par des femmes, négatif pour ceux tenus par des hommes.

En 1977, selon l'Association française pour la recherche et l'étude des statistiques commerciales (AFRESCO), 20 679 femmes se sont inscrites en nom propre au registre du commerce et 36 525 hommes. L'année suivante, « elles » étaient 21 750 et « eux » 36 741 ; c'est-à-dire qu'elles progressaient de 5,2 % tandis qu'ils stagnaient avec seulement 0,6 % de mieux.



## GESTION TOTALE

A Malestroit, Yvette PLANTARD s'est spécialisée dans le *transport scolaire* ; sans secrétariat, elle assure elle-même la marche de cette entreprise particulière.

Dès douze ans, elle travaille à l'*Hôtel de la Gerbe de Blé* chez ses parents à Elven, son père ayant aussi une entreprise de transport depuis 1924. A 17 ans, sans formation spéciale, son père étant décédé à la Libération, elle tient les comptes et gère la petite affaire de deux cars et un taxi.

C'est en 1955 qu'avec son mari, elle construit un garage de 300 m<sup>2</sup> à Malestroit ; l'unique autocar y est à l'aise ! Peu à peu, il y en a cinq, puis sept en 1964. Cette année-là décède le mari, la laissant avec trois enfants. Dès septembre, preuve de dynamisme, l'entreprise s'ouvre aux *messageries* avec un, puis trois camions.

Avec le fils est créée en 1972 une société anonyme pour ce département qui compte aujourd'hui 30 camions. En 1976 naît une S.A.R.L., spécialisée donc dans le transport scolaire, avec aujourd'hui 35 cars, dont elle assure totalement la gestion. Le garage fait maintenant 1 680 m<sup>2</sup>, plus 520 m<sup>2</sup> d'atelier d'entretien.

Sur les 42 employés, il n'y en a que six à temps complet, précisément pour l'entretien, la mécanique et la tôlerie. Déjà, sous cet angle les soucis sont permanents, la très jeune clientèle ayant souvent un fâcheux instinct de dégradation du matériel. Yvette Plantard est amenée à contacter les parents, en cas d'indiscipline caractérisée, ce qui n'est pas toujours bien reçu !

Dans les cars, ce sont les *conducteurs-femmes* qui obtiennent parfois raison des enfants turbulents plus aisément que les hommes. Elles sont six sur les trente-six employés à temps partiel.

En effet, et c'est une autre difficulté de gestion, tant dans les fiches de paye que dans l'organisation, le travail ne s'étale que sur deux à trois heures par jour. Chaque soir, le chef d'entreprise doit bâtir le programme du lendemain et remplacer au pied levé les absents.

Malgré tout, depuis 1971, Yvette Plantard siège au Conseil Municipal de 21 membres, elle y retrouve deux autres femmes.

C'était aussi avec son mari que Marie JACQ avait monté une entreprise du *bâtiment* à Morlaix en 1947 ; lui s'occupait des chantiers, elle de la partie administrative. Elle poursuit seule, à la mort de son époux, l'entreprise artisanale passée à dix, puis à quarante employés. Le fils ayant pris le relais, que Marie JACQ a choisi de se consacrer totalement à ses mandats politiques de Maire et Député.

Comme le décès de son oncle l'avait conduit au Conseil Général, le décès de son mari a fait de Denise COURT une gérante de société *concessionnaire automobile* à Lorient. Il en était souvent ainsi des femmes engagées dans la vie d'entreprise.

## UN ATOUT DANS LE JEU



C'est, par contre, un dépôt de bilan qui a entraîné deux femmes à créer leur S.A.R.L., et sauver ainsi le maximum d'emplois pour leurs collègues.

En mai 1978 en effet les « *textiles lorientais* » disparaissent. Travaillant uniquement par sous-traitance, l'atelier emploie 200 femmes et à peine une dizaine d'hommes. Les syndicalistes s'efforcent de trouver une solution, mais c'est l'impasse.

Alors germe l'idée d'une *coopérative ouvrière de production*. Michèle FOURRÉ contremaître et Danièle FALQUERHO patronnière-gradeuse suivent des cours de gestion au Groupement d'Etablissement (GRETA) de Lorient. En réalité, c'est une *Société à responsabilité limitée* (S.A.R.L.) qui se prépare, au capital de 80 000 F, entre elles deux et trois anciens clients.

Avec des aides exceptionnelles, le démarrage est assuré. Deux classes mobiles en location-vente sont aménagées sur la zone artisanale de Beg-Runio à QUEVEN, à six kilomètres de Lorient. Sous le nom symbolique de *ATOUT, Atelier des ouvrières du textile*, la nouvelle entreprise se spécialise dans la blouse-chemisier, la chemise habillée et sport ; mais elle fait de la création de modèles, sur les données des clients, et a la possibilité de faire d'autres produits.



## CONTRE LE GASPILLAGE

Dix-huit ouvrières se joignent aux deux fondatrices en mai 1979. Toutes son productrices, le travail étant à 100 % de sous-traitance, il n'y a pas en effet de service commercial. Deux donneurs d'ordre parisiens, l'un pour une marque suisse, l'autre pour une marque franco-allemande, assurent les premières commandes ; un troisième, puis un quatrième client à l'automne 1980, permettent d'engager la nécessaire diversification.

L'organisation du travail se fait en concertation. La moyenne d'âge étant de 25 ans, presque toutes étant mariées, les horaires ont été aménagés au mieux en fonction des rythmes scolaires : 8 h - 12 h et 12 h 55 - 16 h 55. Au cours du travail, des « *plages musicales* » sont diffusées à mi-temps : 10 h - 12 h et 15 h - 17 h.

C'est bien une *Société coopérative ouvrière de production* (S.C.O.P.) qui s'est constituée à LANNION ; elle est même la première SCOP de Bretagne entièrement au féminin. Les trois femmes fondatrices, dont les maris travaillent dans le secteur électronique, l'ont baptisée « *PÉNÉLOPE* », sans y glisser une particulière intention : « *cela s'est fait plutôt au hasard* ».

Nicole LORIOU a enseigné pendant sept ans, puis s'était mise en disponibilité pour élever ses trois enfants. Enseignante également durant six années, coopérante en Tunisie, Bernadette GOLOUBKOFF a aussi trois enfants. Elles décidèrent en 1978 de « *faire quelque chose* » ; « *le bénévolat de la vie associative est trop souvent perçu comme un luxe pour celles qui ont le temps et les moyens ; nous voulions prouver que des Femmes pouvaient inventer, créer, et surtout tenir, vivre ensemble une affaire* ».

Yvonne LASBLAIS se joint à elles pour préciser le « *créneau* » d'activités. Couturière de métier, ayant six enfants dont trois encore à charge, elle se trouve en chômage depuis deux ans. Tout naturellement, c'est la confection qui l'attire.

L'option est bientôt prise : le *vêtement d'occasion*. Il existe certes partout des « *bourses aux vêtements* », à LANNION même, il y en a quatre en cours d'année dans les centres sociaux, mais elles sont très temporaires et font, elles aussi, appel au bénévolat.

Pour être utile, pour lutter contre le gaspillage au niveau du vêtement, « *PÉNÉLOPE* » ouvrira un centre professionnel permanent. C'est chose faite en avril 1979. Très fréquemment en effet, parce que le goût a changé, ou la taille, parce qu'il y a une erreur d'achat... des vêtements quasiment neufs, voire neufs, deviennent marchandise de rebut.

Dans une ambiance magasin, les clients peuvent alors trouver la bonne affaire. Certes la SCOP est un commerce et prend la nécessaire marge bénéficiaire, mais cela est parfaitement accepté, il n'y a aucun blocage. Le lancement a été très rapide ; les vêtements ayant été mis en dépôt, il n'y eut besoin d'aucun investissement pour stock de départ.

Très vite, l'audience s'est élargie jusqu'à Guingamp, Callac, la côte, la campagne... un ensemble de population d'environ 90 000 habitants ; les clients, essentiellement *clientes*, sont de tous âges et de toutes catégories sociales, et les rapports avec le commerce traditionnel sont bons.

La revente des vêtements d'occasion s'est accompagnée d'une activité d'atelier pour les réparations, les retouches, et même un peu de neuf. S'est ajouté un rayon de tissu, de vente de coupons. En projet, Pénélope pense à la commercialisation de travaux faits par des femmes, à domicile.

Mais comment bien rémunérer ce genre de travail tout en conservant des prix compétitifs ? Les trois sociétaires respectent quant à elles l'esprit coopératif qu'elles ont choisi : le même salaire pour toutes et, pour commencer, se contenter du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

Un autre projet s'est déjà concrétisé en mai-juin 1980 pour une première expérience : constituer des *groupes de formation*. Au printemps donc, 6 jeunes filles d'une quinzaine d'années sont venues à dix séances pour apprendre à coudre. Cet hiver, une dizaine de femmes vont y consacrer un après-midi par semaine.

En janvier 1981, Pénélope changera même de local, signe de son excellent démarrage. Beaucoup de voix dissuasives s'étaient pourtant fait entendre dans la phase de la mise en œuvre ; sauf, il faut le souligner, de la part des coopératives.

# Pénélope



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION, CARL  
3 RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE LANNION

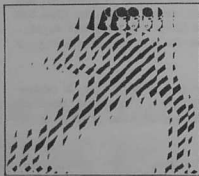
## DÉFILÉS



Ensemble imprimé, création à Noyal-Pontivy, mai 80

## FIL « NOIR »

13-17 OCTOBRE 1979



SALON DU  
PRÊT À PORTER  
FEMININ  
PARIS

Porte de Versailles

Réservé aux Professionnels

Non loin de là, à PLOUGRESCANT, près de TRÉGUIER, cinq jeunes femmes ont amorcé un projet d'entreprise également en forme de **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION**, orientée vers la fabrication de *vêtements d'enfants*. Grâce au Pacte pour l'emploi des jeunes, elles ont bénéficié de six mois de formation tant à la gestion qu'à la confection.

Il faut croire que le département des Côtes-du-Nord offre un terrain favorable, puisque une troisième SCOP féminine est en cours de constitution, à PLESSALA, à une quinzaine de kilomètres de LOUDÉAC, dans le MÈNE. Les six femmes ont d'abord axé leur recherche d'un produit vers le *meuble d'enfants*; puis elles ont opté pour le *rempaillage de chaises*. Habituellement considéré comme travail de prisons ou d'hôpitaux psychiatriques, le rempaillage est un art qui intéresse de plus en plus les antiquaires et les amateurs.

Sans structure juridique particulière, des *couturières* se sont unies sous l'égide des Chambres des Métiers; ce cas breton est unique en France. Au-delà de la nécessaire formation permanente (nous en parlons par ailleurs), il fallait faire connaître le métier, attirer la clientèle vers la qualité des réalisations artisanales.

« La femme en usine de confection, n'est pas une couturière mais une travailleuse à la chaîne; la « couturière », elle, est polyvalente: coupe, couture, retouche... et création. »

Ce sont les propos de trois Morbihannaises que nous avons rencontrées à Pontivy: Madeleine Nicolas de Pont-Quenet, en Noyal-Pontivy, Eugénie Ledortz de Baud et Jeanine Robic de Questinac. C'est précisément la « création » qui leur a paru le meilleur argumentaire et, pour le faire savoir, elles ont participé à des **DÉFILÉS DE MODE**.

Tout a commencé à la Maison des Métiers de Rennes en 1977 puis au théâtre de St-Brieuc. Le succès fut encourageant. Des défilés furent organisés l'année suivante à Rennes et St-Brieuc, mais aussi à Dinan, Quimper et Vannes. Dinan, St-Brieuc et Morlaix en 1979 et cette année 1980 à Vannes (en coopération avec les coiffeurs), Brest, Rennes, St-Brieuc et Noyal-Pontivy.

Malgré le succès indéniable de la formule, le métier de « couturière » reste fragile par sa difficulté. « Il faut travailler 12 à 13 heures par jour pour gagner sa vie ! »; il est alors normal que les jeunes soient peu attirées.

En janvier 1979, l'une d'elles, 30 ans, s'installe. Au bout d'un an, elle était déficitaire. Pour son début elle recevait en effet ses feuilles de cotisations vieillesse et maladie sur la base forfaitaire de trente mille francs de chiffre d'affaires; c'était exorbitant.

Les trois couturières de tout à l'heure n'ont pas d'ouvrière, ni même d'apprentie; les charges seraient trop lourdes. Pour une jeune, le meilleur débouché possible reste sans doute celui de « *retoucheuse* », comme cela se pratique à Pénélope.

Ou bien alors il faut travailler « **AU NOIR** », c'est la seule façon de faire de bonnes affaires. Au dire des couturières, il faut bien en compter six ou sept, voire une dizaine de « *clandestines* » pour une déclarée ! Ces dernières ne sont guère que 80 pour toute la Bretagne.

D'autre part, n'importe qui peut s'installer « *couturière* ». Mais, trop souvent, n'ayant aucune formation particulière, elle travaille mal, et cause ainsi du tort à la profession. Il a fallu attendre 1980 pour que soit créé à Rennes un certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) de *couture*.

Ce n'est qu'en 1976 qu'eurent lieu à la Chambre des Métiers de Rennes, les premiers stages de dix fois deux jours dans l'année, pour les couturières de Bretagne. Là comme ailleurs, la *formation permanente* est indispensable et fructueuse: améliorer la prise des mesures, la coupe d'un patron, permet un gain de temps et des essayages en nombre plus réduit.

C'est, de plus, au cours de ces stages que nos couturières se sont connues et qu'a pu être lancée l'idée, d'abord, puis l'organisation des défilés de mode.

## DE LA NAVETTE A LA SARDINE

Dans ce monde de l'aiguille, la Bretagne offre le cas original de ses *brodeuses*; c'était, en effet, des hommes qui ornaient les lourds costumes traditionnels. Les femmes se réservaient d'être **BRODEUSES** de coiffes et de colliettes.

Un peu partout dans les sites touristiques, des Bigoudènes présentent toujours leurs inventaires de napperons, de dentelles... La tradition remonte au début du siècle, elle est liée à une grave crise de la pêche.

Tout au long du XIXe siècle, la pêche à la sardine n'avait fait qu'amplifier et, parallèlement, le nombre des conserveries, depuis la mise au point de conservation dans l'huile. Dès 1830, Douarnenez ouvrait sa première « *friterie* »; en 1900, le port en comptait une trentaine.

Sur tout le littoral cette année-là, les « *friteries* » occupaient 10 000 femmes et 2 000 enfants. Le travail en usine avait d'ailleurs eu une répercussion vestimentaire, ainsi à Concarneau la grande coiffe avait fait place au bonnet semblable à celui de Douarnenez familièrement appelé: « **PEN SARDIN** », tête de sardine.

Dans les friteries, les femmes n'avaient pas que des rôles d'exécutantes. Les « **COMMISES** » avaient la responsabilité des achats et de la marche de la friterie; un dicton souligne leur importance: « *fabrique qui perd sa commise, le patron bientôt vendra sa chemise* ».

Les mauvaises pêches, la concurrence étrangère, firent des années 1902 à 1908 des années de misère. En 1905, Concarneau lança la *fête des filets bleus*, la plus ancienne des fêtes actuelles: « *afin de fonder un fourneau économique* ».

C'est aussi dans ce contexte que naquit, en 1897, l'*Oeuvre du Marin Breton*, dans la presqu'île de Crozon. Elle poursuivit son travail à Brest et publie toujours son fameux *Almanach du Marin Breton*.

Quelques femmes, Mmes Chauvel de Quimper, Pichavant de Pont-l'Abbé, de l'Ecluse d'Audierne, de Lonlay du Passage-Lanric, Sœur Suzanne de l'île Tudy... initièrent les ouvrières au « *point d'Irlande* ». Du côté de Penmarc'h en sortit un point plus simple, le « *picot bigouden* ». Ces travaux apportaient une petite amélioration à l'ordinaire des familles de pêcheurs.

C'était encore essentiellement des jeunes filles et femmes de pêcheurs qui fabriquaient les **FILETS** de chanvre ou de coton, les « *filets bleus* » teints au sel de cuivre. Elles aussi, avec les mousses, jouaient de la navette pour les remettre en état; elles s'appelaient les *ramandeuses*.

En remontant un peu plus dans l'histoire liée à la mer, nous rencontrons une femme parmi les célèbres *cartographe*s du Conquet; Françoise Troadec, appelée « *mère des pauvres* » pour son action sociale au début du XVIIe siècle, « *avait la science de la navigation; elle parlait les langues bretonne, française, anglaise et espagnole; elle savait peindre et faire les cartes marines pour la conduite des marchands qui trafiquaient dans les pays étrangers* ».

Les femmes de pêcheurs ont leurs héroïnes à l'exemple de Rose Héré de l'île d'Ouessant. Elle se jeta à la mer pour guider une chaloupe de rescapés d'un caboteur et fut décorée pour *sauvetage* en 1903.

Revenons aux conserveries où aujourd'hui encore les femmes sont très nombreuses. Après la crise de la sardine, la plupart traitèrent aussi le thon: 22 sur 33 usines à Concarneau en 1908 mettaient déjà du germon en conserve. Beaucoup s'adaptèrent aussi peu à peu aux légumes.

Les phénomènes de concentration et de restructuration entraînent de nouveaux problèmes d'emplois, surtout féminins. Ainsi pour le seul Finistère, de 1969 à 1979, les usines de poissons, légumes ou usines mixtes, sont passées de 120 unités à 42.

A Saint-Malo aussi les *sécheries de morue* employaient beaucoup de femmes. Avec la disparition des Terre-Neuves, les emplois ont été supprimés.



## MÊME DOCKERS

Côté commercialisation également, les données ont changé. Si la célèbre criée, royaume des « Cancalaises », n'existe plus comme autrefois, les femmes se trouvent nombreuses à tous les niveaux. Sur les quais et en criée, le port de Concarneau se trouve même être le seul port de pêche de France à employer des *femmes dockers professionnels*.

Ce n'est qu'en 1968 que les ouvriers poissonniers furent d'accord pour revenir 7 % des salaires, qui avaient fait un bond de 12 % afin de cotiser à la *Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers* (CAINAGOD). En octobre 1969 était mis en place un *Bureau Central de main-d'œuvre*, et les dockers reçurent leur carte professionnelle.

Sur 120 dockers avec la carte G (*garantie*), Concarneau compte donc 45 femmes, soit 37,5 %, ce qui n'existe ni à Lorient ni à Boulogne. Sur 45 cartes O « occasionnels », 15 sont attribuées à des femmes ; et sur les trois listes complémentaires elles sont également 45 sur 135. Au total donc 105 femmes sur 300 ouvriers poissonniers, soit 35 %, travaillent au déchargement du poisson.

Sans avoir la carte professionnelle de docker, quelques 130 femmes sur 400 ouvriers font un travail semblable, notamment les *trieuses*, sur les quais de Lorient-Keroman.

C'est à Lorient que s'est ouverte, en octobre 1969, l'unique *Ecole Nationale de Commercialisation des produits de la mer* (ENCPM). Dès les cinq premières promotions, 16 jeunes filles soit 10 % des stagiaires, avaient suivi la formation spécialisée, soutenue par le Fonds Social européen.

E.N.C.P.M. En laboratoire

## RÔLE A TERRE

« Les hommes sur les bateaux, les femmes à la friture », la ligne de conduite des Douarnenistes était la règle partout. Une chronique de l'île de Houat, tout en soulignant que « ce n'était pas interdit », rappelle qu'« il n'y a pas de femme à la pêche ; l'une qui la faisait avec son père a débarqué ».

Au quartier maritime du Guilvinec actuellement, il n'y a qu'une femme *inscrit maritime* ; elle fait parfois des marées d'une journée avec son mari. Dans le voisinage il y en a une autre à Douarnenez.

Toujours au Guilvinec, à l'*Ecole d'apprentissage maritime*, il y avait en 1979-1980, et cela pour la première fois, deux jeunes filles : Valérie Douge, 17 ans, et Guislaïne Autret, 16 ans. Toutes les deux appartiennent à une famille de marins-pêcheurs, l'une de Calais, l'autre de Loctudy.

Après l'Ecole d'Etel et une année comme mousse, la première s'était vu refuser un embarquement sur les bateaux de *pêche industrielle* de Lorient ; après l'année de perfectionnement au Guilvinec, elle espère trouver sa place dans la *pêche artisanale*.

La deuxième pense plutôt s'orienter vers l'*aquaculture*. Depuis longtemps, du Golfe du Morbihan à la baie du Mont-Saint-Michel, les femmes sont nombreuses dans l'*ostréiculture*, puis la *mytiliculture*. Les nouvelles orientations de l'*aquaculture* vers l'élevage des poissons en fermes marines ouvrent de larges perspectives, aussi bien pour des emplois féminins.

Mais si la femme du pêcheur n'est pas embarquée, elle n'en participe pas moins à la *gestion* des affaires. Assez peu travaillent à l'extérieur : surtout depuis la chute des conserveries. Ainsi au Guilvinec environ 10 % seulement sont salariées, par exemple à la fabrique de filets de Léchiagat.

Jusqu'à présent cependant, en raison du fonctionnement des institutions (syndicats, interprofessions, coopératives), les femmes du milieu maritime n'ont guère pu participer activement au *développement* du secteur de la pêche.

Pourtant ce sont elles, dans la pêche artisanale aussi bien que la pêche au large, qui assurent la tenue des comptes, la gestion de trésorerie, la gestion financière. Elles ont une fonction sociale spécifique tant au niveau familial que local : elles ont souvent à prendre seules des décisions pour l'éducation des enfants, et représentent leurs maris dans les institutions civiles et sociales.

## CLIVAGE À SURMONTER

Pour la première fois en France, une association de *femmes de marins* se met en place, précisément au Guilvinec. Ce port bigouden qui fête son centenaire cette année 1980 est le centre d'un quartier maritime qui compte 2 500 pêcheurs inscrits maritimes. Ils naviguent sur 510 bateaux dont plus de la moitié en pêche hauturière, ce qui veut dire des absences prolongées, des marées de huit à quinze jours, pour ramener poissons d'espèces fines et crustacés, la langoustine représentant 30 % de la valeur.

Début 1979, le **COMITÉ LOCAL DES PÊCHES** des quatre ports : Guilvinec, Loctudy, St-Guenolé-Penmarc'h et Lesconil, propose aux femmes des marins-pêcheurs, un programme d'information sur les *structures professionnelles*, la *caisse chômage-intempérie*, la *Caisse de secours des péris en mer* ; formation à la comptabilité et à la gestion d'une entreprise de pêche artisanale.

Trois stages de six demi-journées furent organisés avec le **CENTRE D'ÉTUDE ET D'ACTION SOCIALE MARITIME** (CEASM). Une cinquantaine de femmes les suivirent. En 1980, une quinzaine ont participé à une session bloquée sur deux journées entières.

Mais le clivage femmes de marins - femmes de patrons fit qu'il n'y eut que les secondes à participer. Pour essayer d'atteindre et d'intéresser tout le monde, de mieux cerner les besoins, un questionnaire fut adressé à toutes les femmes de matelots, femmes de patrons et veuves de marins.

Il y eut 250 réponses reçues et dépourvues, d'où se dégagent quelques demandes très concrètes que nous ont souligné une dizaine de femmes autour de Mireille Charlot. Les plus intéressées par ce **GROUPE DE FEMMES** sont les plus de quarante ans ; 90 % demandent à mieux connaître les *problèmes professionnels* des pêcheurs, les *problèmes d'assurances et de mutuelles* ; elles voudraient visiter *Radio-Conquet* seul moyen de contact avec les bateaux en mer et qui manque tant lorsque se produit, comme récemment, deux jours de grève ; elles projettent un voyage à Rungis pour essayer d'éclaircir les énigmes de la *commercialisation*, savoir comment, par un seul coup de tampon, le prix du poisson double ou même triple ! Elles aimeraient aussi mettre en place des *services sociaux* comme des garderies, des crèches et bénéficier de *travaux familiaux*...

Tout ce programme d'activités représente un budget prévisionnel de 52 800 F ; le *Comité local des pêches* s'engage pour 10 000 F, la délégation à la *Qualité de la vie* accorde une subvention de 20 000 F par l'intermédiaire du *Ministère de la Condition féminine*, et la Marine marchande aidera le CEASM.

## LA FEUILLE D'IMPÔTS

Avec les voyages au long cours, les problèmes de l'absence sont encore amplifiés dans la *Marine Marchande*. Peu de femmes naviguent au commerce, nous n'avons entendu parler que d'une *capitaine au long cours* ; mais beaucoup vivent les longues séparations.

Il y a pourtant une évolution : « vers 1950, rappelle Jeanine Le Boudier de Tréguier, dont le mari commandait un bananier, il fallait compter dix à onze mois d'embarquement, contre quatre aujourd'hui en moyenne. Il reste qu'il faille accepter une grande souplesse, un télégramme de la Compagnie peut toujours arrêter brusquement un temps de repos à terre ».

Si la femme veut rester disponible au rythme irrégulier des escales, il lui est donc difficile de s'engager dans un travail normal ; de même si elle choisit de naviguer sur le navire de son mari. Il y a une quinzaine d'années, seules les femmes du Commandant et du chef-mécanicien bénéficiaient d'un voyage à bord par an ; aujourd'hui, selon les compagnies, les épouses tant des hommes de l'équipage que des officiers peuvent voyager.

En réalité, peu en profitent ; même si elles n'ont pas d'emploi salarié, se pose en effet le problème de la garde des enfants. Les aides familiales à domicile ne restent pas la nuit, et les grands-parents ne sont pas forcément disponibles.

C'est très souvent seule que la femme doit prendre des décisions importantes, notamment dans l'éducation des enfants. « La femme de marin doit être polyvalente, souligne Marie-Madeleine Martinie, épouse de capitaine de cargo, à Lanester ; c'est même elle qui signait la feuille d'impôts, ce qui était contraire à la réglementation ; c'est désormais accepté ».

Afin de briser la solitude, de mieux faire face aux problèmes, se sont créées des *Associations familiales maritimes* comme celles des Côtes-du-Nord, pour les femmes de marins de commerce. Une section a été organisée à Paimpol en 1975.

## SUR LES ONDES

« Communication », tel est le mot-clé qu'il s'agit de concrétiser par le journal, la radio et les modernes moyens que sont les minicassettes vidéo. Le 22 mars 1979 était officiellement créée l'ASSOCIATION NATIONALE POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU LITTORAL ET DE LA MER (ANTELIM), ayant pour siège social la corderie royale de Rochefort-sur-Mer.

En novembre était diffusé le premier numéro d'un journal trimestriel : « La Touline » ; le nom du petit cordage qui permet de haler une grosse aussière traduit bien le désir de liaison entre les navires et la côte, et que de faibles moyens peuvent produire de grands effets.

Tous les mercredis à 14 h 15 GMT « LE RENDEZ-VOUS DES MARINS », est une émission préparée par des marins et des femmes de marins : elle est diffusée par RADIO-FRANCE INTERNATIONALE pour les marins embarqués.

Pour préparer l'émission, ANTELIM fait beaucoup appel aux femmes qui se réunissent en « UNITES D'EXPRESSION ET DE COMMUNICATION » (U.E.C.). Il en existe une douzaine dont huit fonctionnent en Bretagne, à St-Brieuc, Plouha, Paimpol, Ploubazlanec, Trébeurden, Douarnenez, Penmarc'h et Vannes ; deux autres se constituent à Saint-Malo et Brest. Dans ce dernier port, l'U.E.C. s'organise dans le cadre de l'« Oeuvre du Marin Breton ».

Dans un reportage du journal « Le Marin », quatre femmes du pays bigouden, Liliane, Marie-Claire, Michèle, Henriette disaient, en février, leur satisfaction : « nous avons appris à lire vraiment les journaux pour enregistrer une sélection qui puisse intéresser les navigants. Au début, nous avions peur d'être incompetentes, peur de parler à la radio ; maintenant, nous aimons ce travail ensemble qui nous permet de participer à un grand mouvement de solidarité ».

Jusqu'ici, les enregistrements se faisaient par téléphone. Pour améliorer la qualité, une expérience est menée dans trois U.E.C. dont celles de Nantes et de Penmarc'h et bientôt dans quatre autres. Au cours d'un stage de 5 jours à Rochefort-sur-Mer, les responsables reçoivent un magnétophone, micro, casque et divers accessoires. Les preneurs de sons amateurs peuvent alors enregistrer des reportages de plus longue durée que ne le permettent les appels téléphoniques ; les cassettes sont envoyées à Antélim pour la diffusion radio.

Ces cassettes-sons commencent aussi à être échangées entre les groupes UEC de Bretagne et d'ailleurs. Interview, revue de presse, reportages... toutes ces créations collectives passent par la découverte d'une autre qualité d'attention à ce qui est vu, entendu, ressenti.

Les Associations familiales maritimes facilitent bien sûr la création des UEC. Déjà dans certaines, les femmes et les navigants en congé, s'initient à la réalisation de petits films ou à l'utilisation de la caméra-vidéo pour l'enregistrement de vidéos-cassettes. Multipliées, elles apporteront aux escales un contact encore plus vivant.



## UNIQUE DANS L'HISTOIRE DE LA PRESSE

La première Française entrepreneur de presse, Anne de LONGUEVILLE, avait joué son rôle dans la Fronde de 1650. Sa « muse historique » n'était pas tendre. Dans ses premiers numéros, le « Journal des Dames », commencé en 1759, était quant à lui exclusivement littéraire ; l'introduction d'une rubrique de mode en 1774 ne l'empêcha pas de disparaître quatre ans après.

En relais, le Journal des Dames et des modes vécut plus de 40 ans et s'arrêta en 1837 avec son 3 600<sup>e</sup> numéro. Lancé en 1869, l'hebdomadaire « Le Droit des Femmes », plus politique déjà, vécut vingt années.

Quelque temps après apparaît le PETIT ÉCHO DE LA MODE. Une famille finistérienne, les HUON de PENANSTER, en fait en 1879 un hebdomadaire pratique pour la Femme au foyer. L'idée d'un encartage de « patron » gratuit fit passer le tirage à plus de 200 000 exemplaires en 1893.

En 1923, la firme innove en « décentralisation » ; elle rachète à Châteaulaud près de St-Brieuc, une papeterie qui fonctionne à l'aide d'une turbine alimentée par un étang. Et depuis, c'est en Bretagne que sont imprimés les fameux « patrons », l'imprimerie de Châteaulaud ayant toujours le matériel spécialisé nécessaire.

Cent ans plus tard, il y a pléthore de titres qui naissent et disparaissent. Revenons à 1970 marqué par les Etats Généraux de la Femme, organisés en novembre par l'hebdomadaire « ELLE » ; ils marquent un véritable virage et les femmes se retrouvent un peu partout à l'avant-garde de courants socio-culturels.

Au printemps 1971, éclot le premier journal autonome et autofinancé du M.L.F. : « Le torchon brûle ». En février, fait unique dans l'histoire de toute la presse, cinq principaux magazines féminins de la Communauté européenne, réalisent ensemble une enquête : « Qui est la Femme qui travaille ? ».

Cependant, d'une façon générale, les styles « d'autrefois » déçoivent ; de 1966 à 1976, la diffusion des douze titres les plus représentatifs de la « Presse féminine » en France, chute de 30 %. Par contre de 1973 à 1978, le nombre de titres féminins croît de près de 25 %.



## CONTRE LE SEXISME DES MÉDIA



L'année 1978-1979 connaît une véritable explosion de la Presse féministe : un mensuel, quatre revues, deux magazines, une dizaine de journaux et bulletins de groupes de Femmes, un quotidien d'informations téléphonées par « les Répondeuses » (à Paris)...

Depuis 1971, selon une enquête publiée dans le premier numéro de la revue « Le Débat » en mai 1980 sont apparus 38 journaux féministes édités à Paris, tois en banlieue, 22 en province, soit 63 au total.

Un seul naît en Bretagne : « PÉNÉLOPE ». Le titre sera repris quelques mois plus tard par un semestriel de l'Université Paris VII. Depuis son n° 0 en juin 1979, le « Pénélope » rennaise sort, lui, au rythme bimestriel ; soigneusement ronéotypé, abondamment illustré de dessins, il n'a rien d'universitaire ; il est le journal des Femmes détenues, de la seule prison centrale française pour femmes.

Avec droit seulement à trois heures par semaine en « salle de rédaction », une douzaine de participantes couvrent une dizaine de rubriques. « Il était une fois un petit groupe vivant à Ithaque qui rêvait de créer un journal... Dans cette patrie d'Ulysse absent, Pénélope défait la nuit ce qu'elle a fait le jour ; elle s'efforce de reculer l'échéance, de repousser les limites de l'espoir.

Des poèmes, des actualités, un courrier des lecteurs, des mots croisés... tout y est, y compris des interrogations : « Qui est le vrai bourreau ? Maman, suis-je différent ? Des enfants qu'on oublie ?... ».

Pénélope n'existait pas encore en 1978, au moment du congrès de l'« Association Internationale des Journalistes de la Presse féminine et Familiale », à Montréal. De son thème « la presse face aux Femmes » sortit une attaque contre le sexisme des médias : « les problèmes féminins sont en fait des problèmes de société, ils doivent sortir du ghetto des pages féminines ».

## DIALOGUE



Presque toutes les publications gardent toutefois « *Le coin des lectrices* », leur « *Femme pratique* » ou leur « *Féminin présent* »...

Breton, le mensuel *Armor-magazine* l'intitule depuis 1978 « **ITRON** » c'est-à-dire « *Madame* ». Mais pour « *faire sa propre année de la femme celtique* », le magazine a ouvert en janvier 1980 la rubrique « *Les Armoricaines* », photographies et textes poétiques du barde Myrddhin.

Chacun des trois quotidiens de Bretagne possède sa page de la femme. Irrégulièrement le vendredi, la *Liberté du Morbihan*, quotidien du soir, fait leur place à la mode, la beauté, la maison, la gastronomie, les ouvrages.

C'est aussi une page très pratique, concrète que trouvent depuis trente ans les lectrices du *Télégramme de Brest et de l'Ouest* : la mode, des conseils, des échos, les nouveautés, la recette de la semaine, le « *tiroir aux idées* »... sont autant de rubriques émaillées de publicité.

Parce que beaucoup de choses s'enregistrent de façon visuelle, les illustrations sont abondantes, et depuis 1967 cette page du mardi est en couleurs.

*Ouest-France* a choisi le mercredi pour sa page hebdomadaire, devenue : « **LE JOURNAL DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE** ». Dès 1955, le quotidien régional offrait un journalier « *Pour vous Madame* » fait surtout de recettes. Son succès entraîna, vers l'année 1960, une hebdomadaire « *Page de la femme* », axée surtout également sur les rubriques mode, beauté, cuisine... auxquelles vint s'ajouter le « *Billet* » de réflexions de Geneviève Honoré.

Ce n'est qu'à la fin 1979 que la page changea profondément de style. Il reste certes des flashes de « *Vie pratique* », « *A table* », « *Gymnastique* »... mais l'essentiel est un « **DIALOGUE** » qui s'est instauré entre les lectrices, « *Entre nous* », « *Votre vie* ».

En un an, ce sont des milliers de lettres qui sont arrivées à la Rédaction ; non pas un courrier du cœur en faux pathétisme, mais une libre expression de la vraie vie courante, avec ses problèmes de foyer et de travail. Les interrogations, les témoignages, arrivent au rythme de 15 à 20 lettres par jour ; il semble bien que ce « **DIALOGUE** » n'ait actuellement aucun équivalent dans la presse quotidienne.

Beaucoup de femmes disent écrire pour la première fois de leur vie dans le cadre d'une chronique ; il y a de plus en plus de jeunes de 25 à 30 ans qui aiment dire ce qu'elles pensent, et apprendre comment d'autres pensent différemment.

## SURTOUT DANS LES HEBDOS

Parlant journaux, parlons **JOURNALISTES**. Ce ne sont pas forcément des femmes qui s'occupent des pages spéciales qui leur sont consacrées ; à preuve, le responsable *Ouest-France* est masculin.

Peu à peu, la profession journalistique connaît toutefois une lente féminisation. Une enquête statistique et sociologique réalisée en 1966 sur les titulaires de la Carte professionnelle montrait que sur une période de sept ans, la répartition était demeurée stable : 14,4 % de Femmes. Elles étaient 1 161 en 1960 et 1 483 en 1966, soit un accroissement de 28 %, analogue à celui des Hommes qui passaient de 6 931 à 8 926.

Depuis, l'accélération s'est accentuée : elles représentaient 16,3 % de la profession en 1967 pour atteindre 21 % en 1977.

Encore faut-il faire une distinction : si elles travaillent à Paris surtout dans les hebdomadaires et périodiques, elles sont, en province, dans les quotidiens régionaux ; à Paris, pour l'ensemble des titres, la proportion des Femmes est de 25 %, en province elle n'est que de 6,7 %.

Chacun des quotidiens : « *La Liberté du Morbihan* », « *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest* », « *Ouest-France* », n'ont chacun qu'une journaliste assurant des reportages dans les quatre départements. Mais d'autres ont leur *carte professionnelle de journalistes* : 9 secrétaires de rédaction au *Télégramme* et 7 à *Ouest-France* (2 au siège, 5 à l'extérieur), respectivement 6 et 14 *sténographes de presse* (13 à Rennes, 1 à Paris).

Pour l'ensemble de l'entreprise *Ouest-France*, qui compte 1 682 salariés titulaires en octobre 1980, il y a 354 femmes, soit 21,05 %, dont la grande majorité assure les secrétariats ; il n'y a que deux « *ouvrières d'imprimerie* ».



## TRADITION DES BARDES

À Rennes en mars 1980, le sixième *festival international de café-théâtre et de théâtre en marche* (FICTEM) s'est déroulé « au féminin ». Des groupes de femmes ont en effet créé des compagnies uniquement féminines, comme l'association « *L'Insoumise* » et son café-théâtre « *La Marg'elle* », à Rennes, avec Madeleine Riou-Guénégo.

Odette Simoneau de Melesse, ancienne du *Centre Dramatique de l'Ouest* (CDO), était en août dernier au café-théâtre du festival de HÉDÉ.

D'autres ont pensé marquer le théâtre de féminisme en recomposant les titres, comme le théâtre de recherche de Marseille avec « *Yseult et Tristan* », la fille d'un roi d'Irlande placée avant son amant. « *Mélusine* », fille d'un roi d'Ecosse, a fait l'objet d'une création à Hédé.

Ce sont les chanteuses de « *gwerziou et sonou* » qui racontaient en longues complaintes les légendes de *Dahut* fille du roi Gradhon, de *Morgane* la magicienne ou *Viviane* la dame du lac, comme les histoires de *Marion* du Faouet, de la *Dame de Nizon* ou *Dame Azilis*, de Marie Le Chevoir de Coadezlan, épouse du bandit de Quintin « *Fontenelle*, de Emilie de Forsanz, la belle guilloinée de Guerlesquin...

61 ans après sa mort survenue en 1909, une chanteuse au moins Marc'Harit Fulup de Coatnizan a sa statue à Pluzunet. Elle ne manque pas d'émules : Maripol de Plurien, Anne Volange de Lorient, les célèbres Sœurs Goadec, Anne Auffret, Annkrist...

Ce n'est que poursuivre la longue tradition des bardes qui peuvent être au féminin ; la première *bardesse* connue fut au Ve siècle la mère de Saint Hervé. Elles ont encore leurs places dans le Gorsedd des Druides, Bardes et Ovates, reconstitution d'une tradition celtique, longtemps restée sans vie, sauf précisément celle des bardes, protégés par les Seigneurs pour chanter leurs hauts-faits. Quant aux « *druidesses* » elles n'ont sans doute jamais existé, en-dehors de l'imagination des poètes, comme La Velléda de Chateaubriand.

Sur un autre registre « *Les Griottes* » des Côtes-du-Nord sont quatre femmes *clowns* (Chaussette, Boum, Biscotte, Gamelle) qui parlent de la vie des femmes, en... pirouettes.

Tourné à Belle-Ile-en-Mer un film « *Jeu de Dame* » est une autre forme de satire féminine. Les femmes peuvent avoir entre elles des éléments de jugement cinématographique originaux ; deux d'entre elles ont créé dans une M.J.C. (Maison des jeunes et de la Culture) de Rennes un « *Ciné-femmes* ».

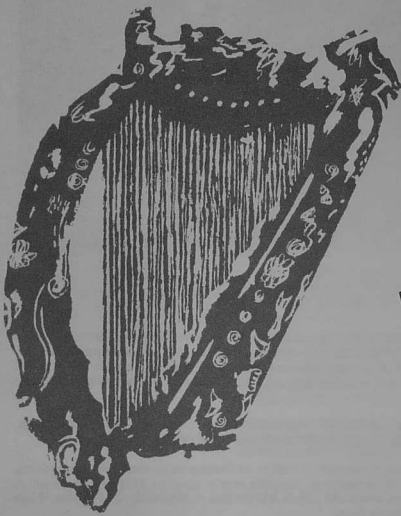
Malheureusement la satire méchante subsiste aussi ; non content de Bécassine, un auteur a mis en scène « *Bécassouille* », et cela en 1979 !

### Mélusine



## PETITE ANTHOLOGIE

Les bardesses étaient non seulement chanteuses, mais musiciennes et poètes. La harpe celtique a repris vie avec des artistes comme Maddalen Buffandeau ou Kristen Nogues ; Anne Queffelec sait émouvoir dans ses récitals de piano.



**TAPISSERIES**  
(Grand prix Frédéric Mistral - Louis Iulliani)

Deux brins de peine, un brin de joie  
(Deux brins de laine, un brin de soie).  
Alterner pour tisser la trame  
Sur fond d'ennui, strié de flamme.

Quatre points de rêve, un point de désir,  
Un point de vertige, un point de plaisir,  
Dix points de tourments, dix points de dégoût  
Un point et c'est tout.

Un point de champagne et de lune  
Dix points d'infortune.  
Un point pour aimer, deux points pour souffrir  
Dix-huit rangs de même... un point pour mourir.  
Andrée Bourgeois

## SUR LES STADES

Si les clubs de gymnastique volontaire rassemblent de très nombreuses adeptes, les Bretonnes tiennent une place parfois de premier rang dans les sports de compétition.

Il n'y a pas si longtemps que le FOOTBALL féminin a pris son essor ; il y a plus de 1 000 licenciées en Bretagne dans 37 clubs. Cinq équipes étaient en division d'honneur en 1979 ; Le Rheu, St-Brieuc, Pordic et Landerneau, Quimper. Françoise Bossier de Quimper est devenue la première internationale ; pour sa première sélection elle a joué « libéro » dans un match France-Suède.

Au moins trois Bretonnes ont été internationales en basket-ball : Gwendoline Plouhinec, Rennaise née dans le Finistère, Chevalier de Fougères et Le Crom de Lorient.

L'athlétisme s'enorgueillit de Maryvonne Dupureur de St-Brieuc, médaillée olympique du 800 m à Tokyo en 1964, record de France du 1 500 mètres et 880 yards en 1969.

Brigitte Roussel d'Auray fut championne de France du 1 500 mètres. Au lancer du disque, Mazas conquiert trois records de France.

En natation Tanguy de Guingamp détient le record du 4x100 mètres en 1929, Naudin fut championne de France junior en 1949.

Thérèse Le Moine de Ploemeur a été sacrée championne du Monde de fleuret, chez les handicapées.

En tennis de table Martine Le Bras-Rioual de La Gacilly plusieurs fois championne de France, est actuellement conseillère technique régionale.

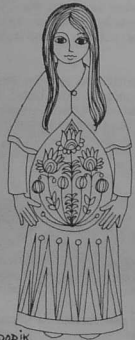
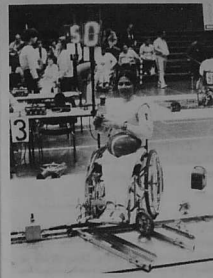
L'équipe féminine de la J.A. de Bruz est la 1re équipe française à disputer les quarts de finale de la Coupe d'Europe des clubs champions.

Heloury, une autre Morbihannaise de Saint-Avé fait partie du comité directeur de ligue Bretagne de tennis.

Une jeune était en selle en août dernier, lors de la présentation de l'école de piste servannaise, sur le vélodrome malouin.

Dans les airs Chantal Ferré de St-Aignan a été internationale de parachutisme, Catherine Mounier de REDON était l'une des sept concurrentes du Tour de France aérien 1980, sur Jodel D 112.

Enfin sur mer la Bretagne Nord (polygone : Perros-Guirec - Guernesey - Granville - St-Malo) a été le cadre des sept COURSES FÉMININES de voile. Créée en 1973, ce challenge unique au monde entendait favoriser l'accès des femmes à la compétition. Pour sa dernière édition en 1979, il rassemblait 23 équipages. En septembre 1980, le relais a été pris par la « coupe féminine de haute-mer sur half-tonners » ; 13 bateaux ont luté sous le triangle St-Malo - Bréhat - Granville.



Et les poètes sont légions : Andrée Bourgeois-Macé de Saint-Malo, Minou Drouet de La Guerche-de-Bretagne, Angéla Duval de Vieux-Marché, Madeleine Grandu de Pleurtuit, Monique Gouret dite Cypris, Katell de Glomel, Maria Louyer à Vriné, Maripol, Marie Prat de Brélévéné, Marie-Paule Salonne de Morlaix, Angèle Vanier de Bazouges-la-Pérouse... pour n'en citer que quelques-unes selon l'ordre de l'alphabet.

D'autres ont pris la plume d'historiennes : Thérèse Herpin de St-Malo, Anna Youinou de Rennes ; d'essayistes : Claude Michel de Concarneau, Michelle Eliot ; de romancières : Anne Tromelin, Marie Lefranc de Sarzeau qui eut le premier prix Fémina en 1927...

Elles sont nombreuses dans les arts de décoration : la céramique : Dodik Jégou Bigoudène à Saint-Malo ; la gravure : Claire Hénault ; la sculpture : Bernadette Vaillant à Quimperlé ; la peinture sur soie : Maryvonne Durand ; la peinture : Geneviève Assé de Vannes, Sophie Busson près de Landivisiau, Gaik Conan à Pontivy, Hélène Diquelou de Landerneau, Annick Eschermann Morbihannaise, Gaïde Jégou de La Gouesnière, Garlonn et Katell Le Goarnic, Nello en forêt de Guénégan, Alice Pasco de Pontivy, Clothilde Pasquier...



## OUI, C'EST UN MÉTIER

Lorsqu'elle fit paraître en 1970 son ouvrage sur la condition féminine en agriculture, Rose-Marie PAINVIN dut imposer le titre : « UN MÉTIER... AGRICULTRICE ». L'éditeur n'en voulait pas ; « agricultrice » n'existait pas dans son vocabulaire, le mot ne pouvait donc faire la couverture d'un livre, même dans la « collection agri-poche, dirigée par un ingénieur agricole ».

Celle qui allait devenir la *Députée régionale de Bretagne à la Condition féminine*, savait au contraire la valeur du terme ; sa mère était « agricultrice lozérienne » et elle lui rendait cet hommage en lui dédiant son ouvrage.

Lorsque le 24 juin 1977 les sections féminines des groupements de vulgarisation agricole du Morbihan tinrent un congrès, unique en Bretagne, ce fut pour affirmer d'entrée de jeu : « Oui, AGRICULTRICE, c'est un métier. Que nous l'ayons choisi ou que nous l'ayons subi au départ, nous avons appris à l'aimer et, pour nous, c'est une profession à part entière. Nous voulons que cela soit reconnu par tous ».

La loi d'Orientation du 4 juillet 1980 parle désormais d'un *statut d'agricultrice*, bien qu'il n'y ait pas de statut d'agriculteur ! Le mot est entré dans le langage officiel.

Où plutôt, il y a fait sa réapparition après une longue hibernation. Deux témoignages le prouvent. D'abord le « programme » de l'École Nationale d'Agriculture pour Jeunes Filles, créée à Rennes en 1923 et dont nous avons parlé : « L'École est destinée à préparer des AGRICULTRICES capables de participer à la direction d'une exploitation rurale ».

Et puis, dans le privé, le travail de la *Jeunesse Agricole Chrétienne Féminine* (JACF) qui entend rendre « la fierté du métier d'agricultrice ». Créée en 1923, quatre années après le JAC, elle poursuit avec ses « journées rurales », ses « coupes de la joie » et cercles de réflexions, les commissions rurales de l'Association catholique de la Jeunesse Française, laquelle œuvre depuis 1886.

« Nous étions déconsidérées parce que paysannes, témoigne Anne Vinçot lors de la Journée d'étude anniversaire qui s'est tenue le 18 mars 1980 à l'École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes ; il est impossible d'imaginer le complexe d'infériorité dans lequel nous étions ; par la JACF est passée la révélation de notre identité de femme ».

Si Anne Vinçot se réjouit d'une floraison de littérature féminine, elle appréhende cependant le laxisme : « J'ai été agacée, nous dit-elle, par certains mouvements féministes, j'ai été blessée de voir salir ce que nous avions fait ».

## LA PATRONNE



Bien que pendant la guerre 1914-1918, « la Fermière » acquit son titre de « la Patronne », elle devait tout faire : traire les vaches, nourrir les veaux, les porcs, la volaille, faire le beurre, aider aux travaux des champs régulièrement et donc être tributaire de l'organisation de « l'agriculteur ».

Désormais, dans la plupart des cas, l'« AGRICULTRICE » a en charge un ou plusieurs secteurs d'activité, par exemple les laitières et tout le suivi : traite, planning de fécondité, complémentation des rations, plus très souvent, le démarrage des veaux ou l'atelier porcs. Elle a d'ailleurs joué un grand rôle dans l'évolution de l'agriculture bretonne et notamment la production hors sol.

Il y a aussi des agricultrices à mi-temps ou temps plein avec un élevage dont elles s'occupent seules : poulaillers de 10 à 15 000 poudeuses ou élevages de lapins, chèvres, moutons...



Certaines se réservent uniquement la *partie administrative* : secrétariat, comptabilité, démarches dans les banques, les coopératives... Ce nouveau genre d'agricultrices convient aux *citadines* qui épousent un agriculteur mais, peu à peu d'ailleurs, participent aussi aux travaux de l'exploitation.

Tout cela prend du temps. En 1977, cent agricultrices volontaires dans le Morbihan ont enregistré leur temps de travail sur l'exploitation pendant une semaine. Pour des exploitations de moins de 20 ha à d'autres de plus de 40 ha, la moyenne hebdomadaire a été de 35 heures 50 minutes dont 3 heures 20 minutes le dimanche. C'est une moyenne ; si 38 % font moins de cinq heures de travail par jour, 21 % font plus de sept heures.

Et pourtant, seul l'époux était chef d'exploitation, la Femme n'avait pas capacité à participer aux décisions ni responsabilités financières : « on est accepté par l'administration lorsqu'on porte un chèque au percepteur mais pas lorsqu'on vient toucher un remboursement de TVA ! ».

La loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 reconnaît donc enfin le statut de l'agricultrice « CO-EXPLOITANTE ». Elle donne la possibilité à l'un ou l'autre des conjoints de représenter l'exploitation aux assemblées générales des organisations professionnelles agricoles (coopératives, mutualité, crédit agricole), et d'être éligibles dans leurs conseils d'administration.

En fait, les Femmes avaient souvent déjà pris ces droits électifs avant la loi, soit à la mutualité, soit en coopérative comme à celle du Trioux. Une fois cependant on les pria de sortir lors d'une réunion de caisse de Crédit Agricole à Plouguenast.

De plus, la loi d'orientation reconnaît la *co-titularité* du bail dans le cas d'une exploitation en fermage, cas majoritaire en Bretagne.

## PRÉCOCITÉ D'EXODE



Au recensement de 1975 il y avait toutefois en Bretagne 26 120 Femmes **CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE**, soit 21,6 % de tous les chefs d'exploitation des quatre départements. Ce sont surtout des veuves, ou des épouses dont le mari est salarié hors de l'agriculture, comme en Ille-et-Vilaine, ou des personnes âgées ; les plus de 60 ans, sont plus nombreuses que les moins de 20 ans.

En général, sur 552 695 personnes vivant dans les ménages agricoles, c'est-à-dire dont le chef est ou a été soit exploitant, soit salarié agricole, 273 220 sont de sexe féminin, donc 49,4 %. Dans la population *non agricole* bretonne, les Femmes sont au contraire majoritaires : 52,1 %. Le déséquilibre le plus accentué entre les sexes se trouve bien sûr dans les classes d'âges actives.

Cela s'explique par l'*exode féminin* qui a précédé, et de façon plus accentuée, l'exode masculin. Les Jeunes Femmes trouvant peu à s'employer dans l'agriculture et le secteur para-agricole, recherchent des emplois dans les secteurs secondaires, l'industrie, et surtout le tertiaire, les bureaux, le commerce...

En conséquence le *célibat masculin* est plus important dans l'agriculture que dans les autres secteurs, le *taux de natalité* baisse ; le *vieillessement* entraîne d'autres problèmes comme celui de la cohabitation...

Il reste 89 185 *actives* dans les exploitations agricoles, soit 64,7 % des Femmes âgées de 20 à 64 ans. Outre les 26 120 chefs d'exploitation le statut le plus habituel est celui d'*AIDE FAMILIALE* pour 67 %.

Le *SALARIAT* agricole féminin est en effet en voie de disparition. Elles n'étaient que 2 830 en 1975 contre plus de 10 000 en 1925. Mais, cette année là, les *aides familiales* étaient 75 000 tandis que les chefs d'exploitation Femmes étaient en nombre inférieur aux salariés : à peine 9 000 sur toute la région.

C'est autour de 1970 que ce sont croisées les deux courbes, descendantes du nombre d'aides familiales, ascendantes du nombre des chefs d'exploitations et indépendantes, au point 50 000. Pour les Hommes, la croisée des deux courbes correspondantes s'était produite vers 1925, avec respectivement un bond de moins et plus 66 %.

## LES MUTANTES

Il est intéressant de s'arrêter un peu sur cet exode féminin et de voir qui sont ces « mutantes » de l'agriculture.

D'après une enquête réalisée en Bretagne auprès de 484 mutantes ayant quitté les exploitations en 1970 et 1977, la taille moyenne de celles-ci était de 20 hectares et plus pour 41 %, de 10 à 20 hectares pour 34 % et le reste de moins de 10 hectares.

36 % des mutantes appartenaient à des familles de cinq enfants et plus, 47 % à une famille de 3 ou 4 enfants, les autres avaient au plus un frère ou une sœur. Selon le niveau de formation, 33 % avaient reçu un enseignement agricole, 27 % un enseignement technique non agricole ; 20 % étaient du niveau CEP, 5 % du BEPC, 12 % du baccalauréat, 7 % des études supérieures.

La plupart, 54 %, n'avaient pas encore pris de travail au moment de leur départ ; 19 % travaillaient à temps partiel, 27 % à temps plein. A ce moment, 90 % des Femmes étaient âgées de moins de 25 ans, dont 37 % de moins de 21 ans (84 % et 27 % respectivement pour les Hommes) ; pour 21 % le départ coïncidait avec le mariage.

Précisément pour 20 % la raison de ce départ était la contrainte liée au conjoint ; puis par ordre décroissant : 28 % la présence d'un frère ou d'une sœur candidat à l'exploitation, 26 % le manque d'intérêt pour le travail agricole, 23 % l'exploitation trop petite, 21 % l'insuffisance des revenus agricoles, seulement 5 % par manque d'intérêt pour la vie rurale, et 4 % pour inaptitude au travail agricole.

Au moment de l'enquête, 65 % des Femmes ayant quitté l'agriculture, avaient un emploi : 40 % étaient devenues employées, 17 % ouvrières (presque toutes ouvrières spécialisées), 16 % personnels de service, mais aussi 18 % cadres moyens, 4 % de professions libérales, 2 % petits commerçants.

82 % travaillaient dans le secteur tertiaire : 41 % dans l'administration, 23 % le commerce, 18 % les services et 16 % dans le secteur secondaire : 4 % industries de la consommation.

## PAS COMME LES MÈRES NI LES SOEURS

Il a fallu attendre 1970 dans le Morbihan pour qu'une Femme soit élue à la CHAMBRE D'AGRICULTURE ; c'était à titre syndical. En 1976, une deuxième arriva, élue cette fois « par la base », ce qui ne fut pas aussi simple. « On dit bien : la porte est ouverte aux Femmes ; ce n'est pas tout à fait vrai, elle n'est qu'entrouverte. Nous ne sommes que deux sur 30 membres ».

Dans les Côtes-du-Nord, il n'y a pas une seule Femme au Conseil d'administration de la chambre d'agriculture, en Ille-et-Vilaine il y en a une seule, dans le Finistère quatre, dont une au bureau : Christiane Philippot. Dans ce dernier département, les Femmes sont présentes à la chambre depuis plus de vingt ans, dans le collège coopération-mutualité et autres organismes, dont la Vulgarisation agricole qui pouvait présenter des Femmes tous les six ans.

Femme d'exploitant, à Lézarnen en Plouzané, mère de deux enfants, en groupe-ment agricole d'exploitation en commun (GAEC) avec les Parents, Christiane Philippot fut élue en 1974 dans le collège des Exploitants et conjoints. De suite, elle accéda au bureau comme secrétaire adjointe, responsable de la formation. En mars 1979, elle est devenue Secrétaire générale et responsable du Service d'Utilité Agricole de Développement, elle se trouve être ainsi la première Femme Présidente de SUAD.

« Le peu de participation des Femmes, explique-t-elle, vient d'un problème d'organisation du temps. Pratiquement toutes les Femmes engagées sont en association d'exploitations, ou ont du personnel ; une Femme ne s'engage pas si le travail dont elle a la responsabilité ne peut pas être bien réalisé ».

Participer à des réunions suppose souvent du courage en plus de l'organisation. « Il faut du courage pour partir et laisser l'Homme assurer des travaux ménagers, s'occuper des enfants. Il faut du courage pour surmonter une sorte de mauvaise conscience due parfois à la réaction des parents : ce n'est pas ta place, ta place est au foyer ».

Anne-Marie Croslois poursuit : « Des Hommes pourtant de plus en plus comprennent qu'il est important que ces Femmes soient présentes partout. Ils ont vu les conditions de travail souvent anormales de leurs mères, de leurs sœurs ; ils ont eu du mal à trouver à se marier, ils sont plus ouverts à la participation de leurs épouses ».

## DES BATTANTES

Elue le 3 juillet 1980 première Présidente en France d'un Centre Régional des Jeunes agriculteurs (CRJA), celui de Bretagne, Anne-Marie Croslois a une expérience d'engagée déjà longue.

Co-exploitante à Bel-Hêtre en Saint-Alban dans les Côtes-du-Nord, ayant deux enfants, elle a commencé à réfléchir avec d'autres Femmes dans le cadre d'un groupement de Vulgarisation agricole de sa petite région de Lamballe. Le pas vers les revendications par le syndicalisme fut vite franchi.

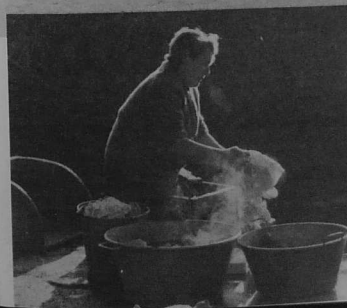
En 1976 elle est élue Présidente du Centre départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA) des Côtes-du-Nord ; elle est alors la seule en France : le Maine-et-Loire, la Meurthe-et-Moselle suivront l'exemple.

Anne-Marie Croslois entend aussi réfléchir sur l'avenir de l'agriculture au niveau européen, définir un statut de l'agricultrice avec les Femmes, près desquelles le CNJA (national) a lancé une enquête.

« Il faut donner confiance aux Femmes, dit-elle avec vigueur, leur donner une vocation de « battantes » ; tout dépend de nous, aucun décret, aucun statut ne passera sans que les Femmes ne le veuillent vraiment ».

Et les Femmes ont commencé à montrer qu'elles étaient attentives et présentes dans les manifestations syndicales. Christiane Philippot se souvient de la bataille du lait en 1972 où sous la pluie le 23 mai à Landerneau, plus de 2 000 Femmes prenaient d'assaut une coopérative. Depuis, des Femmes, de tous âges, participent aux manifestations.

Les syndicalistes savent aussi monter une « opération sourire » ; ainsi au mois d'août 1980, le CDJA du Finistère a voulu montrer aux consommateurs les prix réels ; sur la route Chateaulin-Crozon et Quimper, des Jeunes ont vendu au prix de revient, beurre, fromage, gâteaux bretons...



## IL SUFFIRAIT DE SE MARIER

Vice-Présidente du CDJA du Finistère depuis 1976, Marie-Annick Trellu a pris la suite d'une autre, mais reste seule Femme au conseil d'administration. D'abord aide familiale, elle se marie et a une petite fille ; pour l'instant elle et lui vivent en caravane, et travaillent sur l'exploitation aux 20 hectares de pommes de terre de sélection, à Kerroué, en Saint-Conlitz. C'est elle qui est chef d'exploitation ; lui le sera bientôt aussi.

Avant le CDJA, elle n'avait eu aucune activité particulière. Depuis, elle suit le groupe Femme du CDJA, soit une trentaine de participantes, et représente le centre à l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA).

« Il est temps de prendre conscience, écrit-elle, que l'avenir de l'agriculture passe par une revalorisation du statut des Femmes ». Mais elle se fait critique : « A travers la loi, les députés ont fait le choix d'un statut de co-exploitante qui serait de droit ; il suffirait donc de se marier à un agriculteur pour être agricultrice !... Il faut un statut optionnel qui respecte plus nos responsabilités réelles ».

Il y a toujours, bien sûr, la possibilité de dénoncer ce statut de droit, mais il faut le faire devant notaire ! D'autre part « Il y aura 30 % de cotisations sociales en plus, c'est très lourd pour une exploitation ».



En Ille-et-Vilaine il y a aussi une Femme au conseil du CDJA, une également dans le Morbihan. Dès 1960 Sylvie de Kersabiec que nous rencontrons ailleurs comme maire et conseiller général, passe quelques mois au bureau du Morbihan ; de 1968 à 1977 il y en eut quatre et jusqu'à 13 Femmes au conseil d'administration. Depuis il n'y en a donc qu'une au bureau et deux au conseil.

C'est qu'entre temps des difficultés financières dues entr'autres à la suppression de la subvention du SUAD, avaient empêché de pourvoir le poste de l'animatrice qui était vacant. Les conséquences montrent assez l'intérêt de la fonction.

A la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Morbihan, il y a aussi deux Femmes membres du Conseil d'administration, dont une au titre des groupements de vulgarisation agricole.

Un relevé réalisé à l'automne de 1976 dans le Morbihan faisait apparaître que dans toutes les organisations agricoles du département, sauf section féminine des Groupements de vulgarisation, il y avait 19 Femmes membres des Conseils d'administration aux côtés de 463 Hommes, et six seulement dans les divers bureaux contre 138 Hommes, soit respectivement 3,9 % et 4,2 %.

L'une d'elle Marie Roland est même Présidente de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) depuis juin 1979. Cela reste assez exceptionnel, il n'y en a que trois en France ; la Bretagne est particulièrement bien placée puisqu'elle compte une deuxième Présidente, Anne Vinçot dans le Finistère.

## PAS PAR PLAISIR

Agricultrice en GAEC à Borhordic en Surzur, Marie Roland est déléguée depuis 1968 et devient Présidente de la section Femme. En 1980 la MSA du Morbihan comptait 39 Femmes sur 571 délégués communaux, 22 sur 296 au niveau des cantons, 4 administrateurs sur 18 et donc une sur 5 membres au bureau. La progression du nombre de Femmes est très nette puisqu'il a doublé en six ans, et elles se révèlent des plus actives dans les sections.

Dans les Côtes-du-Nord, Anne Pérennez était au conseil d'administration avant 1979. Mère de sept enfants, elle est exploitante agricole à Pen-ar-Ru en Ploudaniel près de Lesneven, avec un poulailler de 40 000 pondueuses. Déléguée familiale depuis 1968, elle l'est en 1976 au plan national au conseil central de la MSA où siègent deux femmes.

« Si les Femmes rentrent de plus en plus dans les conseils d'administration, dit-elle, elles restent tout de même des « exceptions » et sont perçues comme telles. Plusieurs fois d'autres m'ont dit : « Comment ! ton mari te laisse faire ça ! ». « J'ai souvent souffert de voir croire que je « faisais ça » par plaisir ».

Grâce à un travail d'information et de formation au niveau des délégués communaux et cantonnaux, il y a de plus en plus de Femmes à se présenter et à être élues : le tiers des 320 délégués cantonnaux du Finistère, ce qui constitue le record national.

## SUITE AUX FOYERS DE PROGRÈS

Dans sa réflexion la MSA suit l'actualité : 1975, année de la Femme, étude sur le statut de la Femme d'exploitant ; 1979, année de l'enfance, regard sur l'enfant du milieu rural. Elle répond aussi aux demandes de groupes informels qui se constituent localement.

Elle a en Ille-et-Vilaine contribué à l'organisation de « bourses aux vêtements », à des actions en prévision d'un lotissement (accueil des familles, organisation des transports...), des réunions d'information sur la diététique et la santé (cancer du sein, éducation sexuelle...) mise en place d'un centre social dans un canton rural, avec gymnastique féminine, halte garderie le jour du marché, cours cuisine... à la création de l'Association pour la petite enfance en Pays Guerschais...

Dans les Côtes-du-Nord, la MSA a aidé à la constitution de groupes de Femmes, apporté une aide aux familles par 35 assistants de services sociaux, aide aux vacances de jeunes, interventions de travailleuses familiales, information sur l'allocation de remplacement de maternité...

De nombreuses actions notamment en éducation sanitaire sont entreprises en collaboration étroite avec les groupements de vulgarisation agricole (GVA). Ce sont les Femmes les plus sensibles aux problèmes de santé : « Les Hommes trouvent les programmes de prévention pour les animaux plus préoccupants que pour les humains ! remarque Anne Vinçot ; Ils sont polarisés sur les problèmes économiques et techniques, ils se sont « libérés » sur les Femmes des problèmes sociaux et familiaux ».

En général, les Hommes démarrent les premiers des GVA, préparés par les « Foyers de Progrès ». Dans quelques cantons cependant, comme à Scar, ce sont des Femmes qui à partir de 1952 se groupèrent pour réfléchir et agir ensemble ; elles étaient des précurseurs des groupes de développement.

Puis des décrets sont venus en 1959 qui instituaient la vulgarisation, donc avant la « loi d'orientation » de 1960. La généralisation des GVA fut accentuée par la mise à la disposition dans tous les secteurs des départements, de conseillers agricoles. En 1960 démarrent les sections GVA féminin ; le Morbihan en prit tout de suite l'initiative, suivi par le Finistère, puis un peu par les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine.



## TOUTE LA TRIBUNE

Les GVA sont les seules organisations agricoles mixtes pratiquement paritaires : 7 Femmes, 7 Hommes au bureau du Morbihan, 28 Femmes membres des conseils d'administration, 29 Hommes. Dans ce département, c'est par une volonté bien arrêtée qu'il y a toujours une technicienne et une conseillère pour animer l'équipe des délégués des « quartiers », une animatrice à côté de l'animateur à l'union départementale.

C'est aussi la section Femme de l'Union des GVA du Morbihan qui prit l'initiative, la seule en Bretagne, de rassembler le « CONGRÈS DES AGRICULTRICES DU MORBIHAN », à Pontivy le 24 juin 1977. Et à la tribune il n'y avait que des agricultrices, même les conseillères n'avaient place qu'à parler.

« L'objectif, soulignent trois participantes : Christiane Martin, agricultrice à Maurom, Monique Danion, agricultrice à La Vraie Croix et Maryvonne Hirgair conseillère, était de faire connaître le métier d'agricultrice notamment aux enseignants, y compris ceux de l'enseignement agricole ».

Des enquêtes-sondages avaient été menées, un questionnaire en 12 points avait été largement diffusé ; les synthèses furent présentées à 700 participantes, venues à Pontivy. Puis se tinrent des « mini-congrès » à l'échelon des cantons afin de recueillir l'information et la réflexion.

« Ce congrès a permis d'avancer, constatent nos interlocutrices, de faire saisir l'intérêt de nos démarches. Par exemple à l'idée de stages de vachère ou de porchère, un Homme a protesté : « les Femmes le font tous les jours ! ». Peut-être, mais elles le font mieux après les stages et notre Homme ne dirait plus cela aujourd'hui en 1980 ».

Anne Vinçot du Finistère regrettait cependant que les GVA féminines mettaient à part les Femmes. Depuis 1978, toute la vulgarisation est mixte.

## BUISSONS ARDENTS

Les Côtes-du-Nord qui comptaient 11 GVA en 1963 en comptent actuellement 40 mixtes. Les agricultrices forment aussi 50 % des conseils d'administration, et mènent les activités avec 19 conseillères agricoles, dont trois sont spécialisées dans les problèmes de l'habitat. Les sujets traités sont essentiellement professionnels : techniques d'élevage, gestion...

Dans le Finistère huit groupements féminins de développement agricole regroupent de 300 à 400 agricultrices chacune répartie par équipes avec huit conseillères qui se réunissent quatre fois par an. En 1979-1980, le « statut de l'agricultrice » a fait l'objet de nombreuses réunions. Beaucoup participent à des réunions mixtes sur des sujets professionnels.

Une conseillère est spécialisée dans l'accueil en milieu rural. Il existe d'ailleurs un relais départemental des gîtes de France qui compte 12 Femmes sur les 16 administrateurs. « Gîtes, chambres d'hôtes, camping à la ferme, commente Christiane Philippot, tout est parti des GVA ; autrefois c'était le beurre qui apportait « l'argent de la famille », aujourd'hui c'est l'accueil rural ».

Des fermes-auberges deviennent même des centres d'animation culturelle comme celle de Marie Louyer à Vriné en Bazouges-sous-Hédé, qui est à la fois hôtesses et poète ; ou celle de Corbel à la Ville Andon en Plélo.

A quoi il faut ajouter des actions d'embellissement des exploitations : un travail considérable a été entrepris au cours des quinze dernières années.

L'embellissement, c'est aussi un thème des actions des GVA s'adressant plus particulièrement aux Femmes en Ile-et-Vilaine, où les actions sont plutôt mixtes à caractère professionnel : alimentation des animaux, qualité du lait...

La chambre d'agriculture du Morbihan met 13 conseillères à la disposition de 29 sections féminines de GVA, qui ont tenu au cours de la campagne 1979-1980, 220 réunions de quartiers ou de communes, 144 réunions cantonales, sans compter quelque 150 réunions d'organisation ou de préparation. Les thèmes allaient de la comptabilité gestion à la retraite, de la production porcine aux montants compensatoires, de l'organisation de la maison à la santé.

## 0,5 UTH - 200 H

Etre AGRICULTRICE impose d'être responsable, donc compétente. « Pour être en mesure d'assumer au mieux nos tâches dans la marche de l'exploitation, nous ne voulons plus être les parents pauvres de la formation » proclame Marie-Annick TRELLE ; « nous devons compter dans la balance pour plus de 0,5 UTH qui nous sont ironiquement attribués ».

L'UTH, c'est l'Unité de Travail Humain, soit un travail de 300 jours de 8 heures par an.

Depuis 1978 ont été proposées des séries, échelonnées dans le temps, de 30 jours de formation, plus familièrement appelées les 200 HEURES. Dès les années 1955, les premiers conseillers agricoles avaient bien perçu le rôle grandissant des Femmes dans l'agriculture ; et en 1959-1960, apparurent les premières conseillères agricoles, comme nous l'avons vu, avec les groupements de vulgarisation.

En 1967-1968, sous la nouvelle présidence de Christiane PHILIPPOT, la section féminine de vulgarisation du Finistère, mit sur pied dans huit petites régions du département, des sessions de formation au secrétariat et à la comptabilité. De 23 à 30 Femmes y consacraient une journée pendant six ou sept semaines.

Une priorité était donnée à la connaissance des mécanismes de la T.V.A., la taxe sur la valeur ajoutée, qui rentrerait alors en application. Ainsi, l'agricultrice qui gère l'exploitation apprend à lire, à établir une comptabilité rigoureuse et précise. « Les Hommes sont moins bien formés sur ce chapitre et ils risquent de ne plus savoir lire un bilan ».

Jusqu'en 1975 furent ainsi touchées au moins 500 à 600 Femmes. Parallèlement aussi étaient mises sur pied des sessions de formation à l'expression, à la conduite d'une réunion... Les participations féminines étaient également importantes.

Au cours des cinq dernières années, dans le seul Finistère, 19 sessions de secrétariat comptabilité gestion ont rassemblé 362 participantes ; en économie générale et environnement économique de l'exploitation, 7 sessions et 119 participantes ; sur le thème cadre de vie - embellissement - habitat, 24 sessions, 447 femmes ; en formation de responsables, expression écrite et orale, 13 sessions, 352 participantes ; une session de trois jours gestion financière des exploitations a réuni 48 participantes ; trois semaines de trois jours alimentation des veaux et soins aux vaches laitières, 60 participantes.



## OUI REMPLACE NON

Quant aux « 200 heures », ils comprennent une partie technique agricole et surtout une partie gestion ; étalés sur deux hivers, ils débouchent sur un diplôme de *capacité professionnelle*, après qu'à la fin des stages, les Femmes aient fait un projet d'exploitation ou un projet de développement.

Trois centres ont fonctionné pour la première promotion 1978-1980 dans le Finistère, ils comprenaient chacun une vingtaine de Femmes, 63 au total. Il faut ajouter six femmes qui ont travaillé par préférence, dans un groupe mixte.

Il y eut trois centres de 25 places pour ces « 200 heures » dans le Morbihan. Mais en 1980, il a fallu bloquer à 36 places nouvelles alors qu'il y a 120 places pour les Hommes.

Dans les Côtes-du-Nord, plus d'une centaine de Femmes ont suivi ou suivent les « 200 heures » ; de 200 à 300 demandent d'y participer.

Ces « 200 heures » ne conviennent pas seulement aux agricultrices, mais aussi à celles qui *reviennent* à l'agriculture. Il est bon souvent d'avoir une expérience extérieure ; la Femme doit pouvoir *choisir* en connaissance de cause et non *subir* sa condition d'exploitante.

Le Morbihan a pris en 1979 une initiative originale, en ouvrant à KERGUEHENNEC en BIGNAN, un Centre de formation pour les « Jeunes Filles qui reviennent à l'agriculture ». Pendant quatre mois, en alternance au centre et en exploitation, les jeunes reçoivent cette formation spécifique ; elles étaient 15 dans la première promotion, 20 dans la seconde.

Des jeunes choisissent l'agriculture parce que les conditions de travail ont évolué, parce qu'il y a eu aussi cette revalorisation du métier d'agricultrice. Une jeune travaillait cet été chez Anne-Marie Crosalais, une autre chez Christiane Philippot, après avoir fait un an dans un pressing et deux dans la restauration. « Au départ, elle avait bien dû surmonter un peu sa peur des porcs et des vaches, et puis, en un an, elle pouvait mener l'atelier vache ».

« Il y a dix ans, constate Maryvonne Hircair, à la question « souhaiteriez-vous que votre fille devienne agricultrice », « on recueillait 95 % de non ; aujourd'hui, ce serait plutôt 95 % de oui ».



Ce sont des Femmes de marins qui ont sur l'Île d'Ouessant reconnu leur vocation d'agricultrices ; en 1977, elles créèrent « l'Association pour la relance des activités agricoles d'Ouessant » (ARAAO). Sur l'Île aux 53 000 parcelles, les trois hectares de pommes de terre et de légumes de la première année, sont devenus 40 hectares avec les unités à moutons ; la progression devrait se poursuivre au rythme de 15 à 20 hectares par an.

L'association de quelques dizaines de Femmes devrait se transformer en *coopérative agricole de production*.

## INCOGNITO JURIDIQUE

Désormais, les élections dans les **INSTITUTS CONSULAIRES**, sont ouvertes aux **CONJOINTS COLLABORATEURS**, c'est-à-dire, sauf exception très rare, aux femmes ; elles sont devenues non seulement *électorales*, mais aussi *éligibles*.

C'est un décret du 3 juin 1979 qui a marqué le tournant pour les *Chambres de Commerce et d'Industrie* (C.C.I.), un décret du 4 juin 1980 pour les *Chambres des Métiers*. Les *Chambres d'Agriculture* avaient depuis longtemps mis en pratique cette logique ; il a fallu cependant attendre la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 pour reconnaître de nouveaux *droits électoraux* aux femmes d'exploitants, nous venons de le rappeler.

Nous allons le préciser en découvrant un peu mieux les deux autres secteurs : commerce-industrie et artisanat.

Depuis longtemps, associations et organismes divers s'efforçaient de faire sortir les *femmes collaboratrices* de leurs maris de l'*incognito juridique*, dans laquelle la coutume maintenait les « sans profession ». Il fallait inscrire dans le droit ce statut professionnel des conjointes non-salariées, co-entrepreneurs, co-exploitantes... « Si cela n'avait pas encore été fait, nous dit Yvonne Kerdranvat, c'est que nous ne représentons qu'un poids électoral faible, au contraire par exemple des veuves civiles pour lesquelles de nombreuses mesures ont été décidées ».

Depuis trente ans à Audierne, elle participe à la marche des établissements Kerdranvat. Comptant une douzaine d'années, l'entreprise est l'une de la dizaine en France spécialisée dans certaines machines hydrauliques ; elle a particulièrement acquis un renom pour sa *barre hydraulique* sur les bateaux, une innovation du mari.

« Il n'était pas pensable que je sois salariée, nous n'aurions pas pu supporter les charges. Et pourtant, j'assume la partie financière, juridique, sociale. La femme « sent » mieux l'atmosphère de l'atelier ; le contact avec la clientèle est plus personnel que par l'intermédiaire d'une secrétaire de direction ».

## PREMIÈRES ÉLUES

Ces « aidantes » sont tout de même 1,2 million en France, soit 20 % des femmes mariées qui travaillent. Le plus souvent, elles sont davantage « déterminées » par les conditions de leur mariage « conjoint à charge » que par la contribution économique qu'elles apportent ; leur « participation au bénéfice » dépend surtout du bon vouloir du mari ! Ce n'est pas normal : « le bénéfice de l'entreprise est gagné à deux, il doit ouvrir des droits pour deux ».

Par simple « déclaration sur l'honneur », auprès du Greffe du Tribunal de Commerce territorialement compétent, la mention « collaboratrice » de commerçant ou chef d'entreprise peut donc désormais être inscrite au *Registre du Commerce et des Sociétés*.

C'est donc aux élections de novembre 1979 que les **CONJOINTES** ont pu voter et être élues dans les *Chambres de Commerce et d'Industrie* (CCI). En tout et pour tout, deux femmes conjointes sont devenues *Membres titulaires* : Marie-Thérèse Roger à Brest, Andrée Souillé à Rennes ; une troisième a été cooptée par le bureau de Morlaix comme *membre associée*.

Au total, avec les *femmes chefs d'entreprises*, les huit CCI des quatre départements, comptent aujourd'hui huit femmes *membres titulaires* et douze *membres associées* : pour les premières : une à Brest, Côtes-du-Nord, Fougères et Morlaix, deux à Quimper et Rennes ; pour les secondes : une à Morlaix et Rennes, deux à Quimper et Fougères, trois à Brest et Morbihan.

Les professions ainsi représentées sont extrêmement diverses, charcuterie, garage, poissonnerie, meubles, gravure, hôtellerie...

20 femmes sur 434 membres, cela veut dire 4,60 %, moyenne des 3,4 % de *titulaires* (8 femmes sur 235) et des 5,03 % d'*associés* (12 sur 199). Par comparaison avec les résultats nationaux, la Bretagne fait bonne figure, puisqu'il n'y a que 43 femmes sur 4 148 titulaires, soit 1,04 %. Comme pour les prochains conseils municipaux, il serait momentanément opportun de fixer un *quota minimum* de femmes candidates.

## PAS DE TRAIN SANS BUREAU

En janvier 1980, Marie-Thérèse Roger de Brest est devenue aussi membre titulaire de la *Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie*. Elle est la première femme à participer à ce niveau régional, elle est aussi la seule sur les 34 membres.

De là, elle a été désignée comme déléguée à l'*Assemblée permanente des CCI* au niveau national.

Aux deux « conjoints » titulaires des Chambres de Commerce et d'Industrie bretonnes, ont été confiées des charges importantes. Andrée SOUILLE, dont le mari est graveur, est membre de la *commission de l'apprentissage*, qui a la responsabilité de juger des admissions.

Marie-Thérèse ROGER, dont le mari est antiquaire-restaureur de meubles, est Présidente de la *Maison du Commerçant* ; elle a été aussi élue Présidente de la *Commission juridique, fiscale et sociale*, créée d'ailleurs à son initiative dès novembre 1979.

C'est en mai 1977, au retour d'une réunion à PARIS qu'elle met en place l'*Association Départementale des Epouses d'Artisans et Commerçants (A.D.E.A.C.)* ; elle est Présidente, responsable régionale et Vice-Présidente nationale de cette association créée en 1975. D'abord commerçante de papeterie-librairie, elle collabore désormais à l'entreprise de son mari. Elle sait combien les « fantômes d'entreprises » sont à la fois secrétaires, gestionnaires, vendeuses, livreuses, femmes de ménage... tout en assumant les tâches du foyer. Pourtant elles n'ont aucun droit en cas de maladie, maternité, vieillesse, ni en cas de divorce... Seules les banques les reconnaissent, qui réclament leur signature pour les prêts.

C'est pourquoi, elle s'est engagée dans le mouvement national, afin d'obtenir un STATUT qui reconnaisse la « participation des travailleuses clandestines ». Elle multiplie les réunions dans les locaux de Chambres de Commerce et d'Industrie ou les mairies, dans le Finistère, mais aussi les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine. De 30 à 80 femmes répondent à chaque invitation ; « Je ne reprendrai le train que lorsque vous aurez formé un bureau ».

À la première assemblée générale en mai 1978 à BREST, il y a plus de 300 « conjoints collaboratrices » ; cinq parlementaires sont venus apporter leur soutien de « législateur ». En 1980, l'association regroupe un millier de femmes pour le seul Finistère. C'est encore à BREST que s'est déroulé en mai dernier le premier congrès régional des A.D.E.A.C.

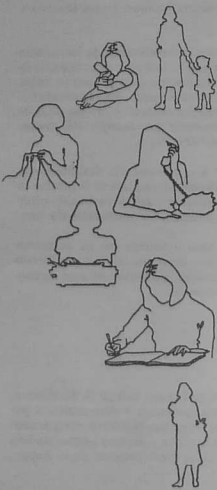
Dans le Morbihan, dès 1976, l'A.D.E.A.C. se préparait en collaboration étroite avec l'*Union Syndicale des Métiers*, à la *Maison des Artisans* ; l'association était officiellement déclarée à la Préfecture le 3 février 1977. En 1980, elle ne compte que 165 adhérents ; des réticences se sont manifestées qui reconnaissent d'ailleurs l'influence des épouses. En effet, les A.D.E.A.C. sont de la tendance C.I.D.-U.N.A.T.I. ; si les conjoints prennent cette option, dit-on, les conjoints suivront.

En Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-du-Nord, les A.F.A.C. se sont organisées totalement en dehors des structures de l'artisanat.

Avec le « statut » de collaboratrice, certaines proposent aussi le « salariat », ce sont les *Associations des Femmes d'Artisans et Commerçants (A.F.A.C.)*, dont Nicole Airault de Quintin fut une cheville ouvrière. « C'est son exemple qui me décide à me lancer » reconnaît Marie-Thérèse Roger ; et Nicole Airault participe aux lancement des associations dans le Finistère. Mais les deux militantes ont donc opté pour des formules différentes.

Collaboratrice de son époux plombier-chauffagiste, mère de six enfants, de 10 à 28 ans aujourd'hui, Nicole Airault se lança dans l'action en 1974. La faillite des « Maison Laita » venait d'entraîner la ruine d'un certain nombre d'artisans.

Pourquoi ne pas aller soumettre les problèmes vécus par les conjoints, à Françoise Giroud à qui le gouvernement venait justement de confier la condition féminine ? Elles furent deux de Saint-Brieuc, une de Concarneau et une de Pontivy à se rendre à l'Hôtel Matignon ; l'entrevue ne fut pas inutile et les contacts furent entretenus. Les Pouvoirs Publics demandèrent un rapport à Mme Claudé sur « la situation des femmes dans les secteurs du commerce et de l'artisanat » ; il fut publié en mai 1976.



## ÉLARGISSEMENT CONTESTÉ

En octobre 1975, Nicole Airault est au premier rang des représentantes d'une dizaine de départements, réunis en Avignon. De cette assemblée naît la *Fédération Nationale des Femmes d'Artisans* ; la militante quintinaise est élue Vice-Présidente, elle le restera deux années.

Dès l'année suivante 1976, la Fédération s'ouvre aux *Femmes de commerçants*, les associations deviennent les A.F.A.C. Mais en 1978, Nicole Airault dit son désaccord sur deux points : d'abord, la Présidente Nationale est candidate aux législatives de mars ; elle aurait dû auparavant démissionner de son poste. Puis la Fédération entend s'ouvrir aux conjoints des *professions libérales*. Mais leurs problèmes sont tout à fait différents. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs déjà constitué leurs associations propres ; telles l'*Association des conjoints de médecin (ACOMED)*, animée en Bretagne par Ginette Gaultier de Rennes, et l'*Association des conjoints de dentistes (ACODENT)*. Dans le même temps par surcroît, la Fédération, abritée jusqu'ici par l'*Assemblée permanente des Chambres de Métiers (A.P.C.M.)*, transporte son siège à la *Banque Populaire* ; pourquoi se lier à la banque ? Nicole Airault démissionne et avec elle se détache l'A.F.A.C. des Côtes-du-Nord.

Les autres se retrouvent au sein de la *Fédération Nationale des Associations de Conjoints de Travailleurs Indépendants de France*, les ACTIF ; le sigle cherchant à bien souligner la place de ces femmes dans une « population active ». En rendant compte de l'Assemblée Générale d'avril 1979 à Paris, l'A.F.A.C.-35 rendait hommage « aux petits groupes qui dès 1974 eurent le mérite de mettre le doigt et de le faire mettre à d'autres, sur des problèmes réels que personne n'avait sérieusement considérés ».

Cette même année, en septembre 1978, la *Fédération des Unions Commerciales de Bretagne*, opposée au C.I.D.-U.N.A.T.I., créait une *Commission sociale*. Nicole Airault en devint l'animatrice. Les 270 Unions, représentant 40 000 commerçants en *Fédérations Départementales des Unions du Commerce et de l'Artisanat (F.E.D.U.C.A.)*, ont tenu leur congrès à Lorient le 14 septembre 1980.

La Commission sociale est mixte ; tout en s'adressant au Ministre du Commerce, elle frappe à la porte de Monique Pelletier.

## A LEURS RISQUES ET PÉRILS

« Côté Ministère, rappelle Nicole Airault, la teneur du décret du 4 juin 1980 était prête depuis 1976 ; les blocages, voire les oppositions venaient des organismes nationaux des métiers, des Cuisines de Prévoyance et de Retraite ». Enfin le décret-loi est là.

S'il est porteur « de droits et de devoirs », on ne sait pas exactement lesquels : « Il est donc difficile de préconiser ou non notre inscription pour être électrices et éligibles aux Chambres de Métiers, sans savoir ce qui en découlera. Mais il est certain que l'évolution de notre statut social ne se fera que dans la mesure où certaines d'entre nous accepteront de jouer les kamikazes à leurs risques et périls ».

Nicole et Anne-Marie (Anne-Marie Corré de Plouha) ont signé ces lignes sur le tract qu'elles ont diffusé près de 400 femmes concernées dans les Côtes-du-Nord, département qui compte 11 000 artisans. Depuis 1975, la Chambre de Métiers de Saint-Brieuc a compté sept femmes membres, dont trois couturières, une coiffeuse, une modiste, une crépière, une horlogère.

Dans le Morbihan, trois places sur quatorze ont été à des conjoints, lors du renouvellement partiel du 26 novembre 1980, une dans chaque collège : alimentaire, métaux, divers. « C'est satisfaisant » estime-t-on.

Pour l'Ille-et-Vilaine, pour les douze sièges à pourvoir au collège des chefs d'entreprises et conjoints, trois femmes étaient candidates : une couturière et deux conjoints de charpentier et d'électricien ; une coiffeuse candidate pour le collège des compagnons (trois sièges) et une autre coiffeuse pour le collège syndical (dix sièges). Au total, ces cinq femmes ne sont que 7,7 % des 65 candidats.

Une conjointe a été élue au collège des chefs d'entreprise, Marie-France Darras de Romagné ; une autre artisanat siège dans la 4e catégorie.

Combien de conjoints voteront pour elles-mêmes ? En effet, depuis longtemps déjà, certaines votaient en lieu et place de leurs maris.

## PLUTÔT QUE L'ASSISTANTAT

Faudra-t-il maintenir les associations de conjointes ? Certaines estiment que désormais ce sont des commissions qui doivent poursuivre le travail à l'intérieur des Chambres. De toute façon, les thèmes à creuser, les actions à mener, les lois à préparer ne manquent pas.

Il y a déjà eu sous divers Ministères bien des projets de *statuts de collaboratrices*, ou pour le *salarial des réajustements par rapport au S.M.I.C.* Il faudrait supprimer sur ce point la « *discrimination aberrante entre adhérentes ou non des centres de gestion* » (A.F.A.C.). En matière de *réversion de retraite*, pourquoi accorder *divorce*, il paraîtrait logique que la conjointe obtienne un pourcentage de retraite correspondant aux années de vie et de travail en commun.

Il faudra porter encore beaucoup d'attention à la refonte des régimes matrimoniaux ; il ne serait pas acceptable que la conjointe devienne plus responsable, sans contrepartie.

Quant à l'entreprise, pourquoi ne pas l'inscrire elle-même sur les registres, plutôt que d'inscrire le chef d'entreprise ? En cas de *succession*, il y aurait continuité. Certains réclament aussi de pouvoir constituer des *sociétés familiales* réelles, sans qu'il soit besoin de faire appel à sept « personnes de paille » et sauvegarder ainsi le patrimoine familial.

Reste aussi le problème de la *formation*. « *La plupart des femmes arrivent au commerce et à l'artisanat sans préparation, tout simplement parce qu'elles se marient à un commerçant ou un artisan* ». Elles ont alors demandé : d'abord des sessions d'information, puis des stages sur les problèmes sociaux et fiscaux, puis encore des stages de formation plus large sur le statut professionnel du conjoint.

Depuis 1976, le **CENTRE RÉGIONAL DE PROMOTION DES ARTISANS DE BRETAGNE** (C.R.P.) offre des stages diversifiés pour les épouses, au rythme de quatre jours par mois soit en cycle court d'un an ou cycle long de deux ans, débouchant sur un C.A.P., d'employée de bureau. En 1978, par exemple, 80 femmes participèrent à ces stages.

La mise à jour est aussi indispensable ; des stages de quatre fois deux jours permettent la révision des connaissances acquises et l'information sur les nouvelles législations. Seule cette *formation permanente* permet de bien connaître ses droits et ses devoirs, donc de se libérer de tout *assistantat* excessif.

## COLLÈGE DES SALARIÉS

D'autres élections au sein des *Instituts consulaires*, des organismes professionnels, des syndicats... sont significatives.

Aux dernières élections des **CONSEILS DE PRUD'HOMMES** le 12 décembre 1979, les femmes obtinrent 10,57 % des postes : 1 391 sur les 13 165 conseillers à l'échelon national, soit 1 148 au *Collège des salariés*, où le pourcentage atteint 17,3 %, et 243 au *collège des employeurs*. Par rapport à 1975, il y avait eu 13,7 millions d'inscrits contre 900 000 ; il est vrai que l'âge avait été abaissé de 18 à 16 ans pour être électeur, et de 25 à 21 ans pour être éligible, que les élections se firent sur le temps du travail et non un dimanche, que le scrutin proportionnel remplaçait le scrutin majoritaire.

Dans les Côtes-du-Nord par exemple, 12 femmes ont été élues aux *collèges des salariés* de Guingamp, Dinan, St-Brieuc ; trois pour chacune des catégories *industrie, commerce, encadrement et activités diverses*. Pas une au Collège des employeurs.

A part 28 « indépendants », les 6 897 élues au niveau national dans les collèges salariés, appartiennent aux cinq grandes formations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC.

Dans l'ensemble de ces **SYNDICATS**, les femmes deviennent de plus en plus nombreuses. Au début du siècle en France, exactement en 1900, le poids des femmes n'était que de 6,3 % des syndiqués, alors qu'elles représentaient 34,5 % de la population active. En 1975, elles n'étaient plus que 30 % de la population active, mais 38 % des syndiqués ; surtout bien sûr parmi les enseignants et les employés de bureau, les banques...

Au cours des dix dernières années, selon la **CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES** (C.I.S.L.), le pourcentage des femmes syndiquées a doublé, passant de 11 à 23 %.

Non seulement elles sont aux côtés des hommes dans les manifestations, mais elles forment elles-mêmes leurs défilés et leurs piquets de grève.

A noter pourtant une différence côté « opinion-publique », c'est-à-dire « presse » : l'on parle des « *femmes de grévistes* », qui freinent ou soutiennent ; mais lorsque des femmes seules sont concernées, l'on n'entend pas parler des « *mariés de grévistes* » !

## SÉJOUR OU LABORATOIRE

Aux élections 1978 des conseils d'administration des offices d'*habitations à loyer modéré* (H.L.M.) de Bretagne, 52 femmes furent élues, sur 279 membres, soit 18,6 %. Elles sont 6 sur 14 à Guingamp (le record), et 6 sur 16 à St-Malo - Dol ; 4 à Brest, Douarnenez, Vannes et Rennes ; 2 à Dinan, Lorient et Fougères ; une à St-Brieuc et Dinard.

Au niveau départemental, les Côtes-du-Nord n'ont pas de femme administrateur H.L.M., le Finistère en a 2, l'Ille-et-Vilaine 4, et le Morbihan 5.

Dans l'ensemble des instances traitant des problèmes d'habitat, les femmes sont souvent absentes ; « *les femmes habitent des logements conçus par des hommes ; la liste des oublis et des inadaptations est longue !* »

Une enquête des H.L.M. au cours de l'été fit par exemple apparaître que les femmes désiraient une « *cuisine-séjour* » non une « *cuisine laboratoire* ». Mais 97,8 % des architectes sont masculins ; le taux féminin de 2,2 % des inscrites à l'ordre en France, est le plus faible du monde.

Jetons un rapide coup d'œil sur divers éléments de confort des résidences principales, soit 842 805 logements en 1977 en Bretagne : 93,6 % ont l'*eau courante* dans le logement, 65,7 % des *toilettes* dans le logement, 62,5 % une *baignoire ou une douche*, 55,9 % le *chauffage central*, 48,7 % « *tout le confort* ».

Il faudrait distinguer entre les communes rurales et les communes urbaines où ces équipements sont plus fréquents. Dans l'ensemble (les moyennes bretonnes sont assez proches des moyennes nationales) le niveau de confort moyen de l'habitat breton est assez proche de la moyenne nationale : l'habitat rural notamment, s'est très sensiblement amélioré au cours des vingt dernières années, profitant des extensions des réseaux d'adduction d'électricité et d'eau d'une part, des actions de vulgarisation féminine dans les milieux agricoles d'autre part.

## STAGES ÉCLATÉS

Si depuis 1955, autant de femmes se sont intéressées aux problèmes professionnels tant techniques, agricoles que de gestion, aux problèmes syndicaux et à ceux de l'environnement, elles sont très présentes « *sur le plan du village* ». Dans les **ASSOCIATIONS FAMILIALES RURALES** (A.F.R.), créées en 1945, elles veulent défendre les intérêts et les droits des familles rurales, aussi bien économiques que moraux et culturels ; elles sont mixtes mais de nombreuses femmes y militent.

Ainsi, dans les Côtes-du-Nord, 29 femmes sont présidentes sur 45 associations qui regroupent 2 000 familles adhérentes. Il y eut plus d'une centaine d'associations dans le département, mais des difficultés financières ont entraîné la disparition d'un grand nombre.

Les activités sont extrêmement diverses : ramassage d'enfants pour la piscine aussi bien que cours d'*économie familiale* (exclusivement féminins), bourses aux vêtements depuis 1976, des actions « *consommation* », avec l'U.R.O.C. Bretagne et la direction des prix, cours de *gymnastique féminine*, exercices d'*expression orale*, organisation de *centres aérés* fonctionnant soit toute la journée, soit l'après-midi, soit sous forme de journées d'accueil pour les familles qui le souhaitent (innovation à Hennanbihen en 1979). Il existe 25 centres agréés sur le département, plus 8 camps d'adolescents.

Dans le Finistère, 15 *clubs féminins* fonctionnent dans le cadre des A.F.R. En Ille-et-Vilaine aussi elles aident à la création et à l'animation de ces clubs, ainsi qu'à la mise en place de centres de vacances et de loisirs pour enfants et adolescents. Cinq de ces clubs sont connus encore dans le Morbihan où il y avait 23 centres de loisirs en 1979.

Se pose, bien sûr, le problème de la formation des animatrices. Yvette Demay de Loudéac, mère de trois enfants, a dû faire un stage de huit jours en internat, ce n'est pas simple. Devenue instructeur de stage, elle estime préférable la formule de « *stage éclaté* » ; c'est ce qui a eu lieu en Ille-et-Vilaine en 1979 et en 1980 : quatre fois deux jours sur deux ou trois mois. Ces stages, reconnus par le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs, ont regroupé chaque fois une vingtaine de femmes. Un autre aura lieu à Loudéac en 1981.

Un projet des A.F.R. du Finistère a reçu une subvention du *Fonds de la Qualité de la Vie* (Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie), par l'intermédiaire du Ministère de la Condition Féminine, pour une action de *formation de cadres* de centres de vacances et de loisirs. Le stage qui s'est déroulé en deux périodes, l'une en avril, l'autre en mai 1980, intéressait huit *mères de famille au foyer*, n'ayant donc aucun salaire, et devant par surcroît engager des frais de garde pour leurs propres enfants.



## DANS LE CONTRAT DE PAYS

Les A.F.R. des Côtes-du-Nord ont également reçu l'appui du Fonds de la Qualité de la Vie pour une action d'économie familiale auprès des femmes de la petite région Pays du Mené.

En 1978, une étudiante préparait un « mémoire » avec le Centre d'Etude et d'Action Sociale de Saint-Brieuc. D'une quarantaine de contacts personnels se dégageait une analyse des besoins qui suggéra l'idée de création d'un « centre d'économie familiale et sociale ».

« Il serait itinérant, souligne Anne Martin, permanente départementale des A.F.R., afin de pouvoir atteindre le maximum de femmes; certaines hésiteraient s'il fallait se déplacer même à Collinée ». Une conseillère passerait de commune en commune autour de Collinée, réunissant les femmes sur des thèmes appropriés : budget, cuisine, couture, éducation, nutrition, expression, bricolage, jardinage.

Grâce à une aide, l'enquête se fit plus précise ; un programme de formation des femmes fut intégré au projet de contrat de pays. En juin 1980, aux A.F.R., au C.E.A.S., se joignait un GRETA (Groupement d'Etablissements Scolaires). Reste à attendre le « contrat de pays », qui est à l'ordre du jour de l'Etablissement Public Régional.

Déjà d'autres actions ont été entreprises par les A.F.R. des Côtes-du-Nord avec le C.E.A.S. A Plérin, en 1978, Cécile Barbu en faisant du porte à porte, a réuni un petit groupe de 20, dont 18 femmes, pour un stage d'expression orale avec l'aide d'un magnétoscope. L'expérience a été reprise à Plouguenast avec une dizaine de femmes.

En 1978 toujours, une première expérience était tentée : aller découvrir aux Pays-Bas, dans le cadre des échanges Franco-Néerlandais, la situation des femmes. Deux découvertes restèrent particulièrement dans les mémoires : le « café de la femme », et les « refuges pour femmes battues », lancés en 1974 à Amsterdam par l'organisation « Blijf van min lijf » (ne touche pas mon corps).

Un second voyage semblable a conduit une dizaine de femmes, toujours aux Pays-Bas, en novembre 1980.

## PREUVE D'IMAGINATION



670 000 familles changent de ville chaque année en France et les villes elles-mêmes connaissent de tels bouleversements que les autochtones s'y trouvent parfois étrangers. Afin d'aider à mieux vivre dans sa nouvelle ville de résidence et mieux s'adapter à sa ville en mutation, sont nés les ACCUEILS DES VILLES FRANÇAISES (A.V.F.).

Depuis la première association créée à Bordeaux en 1963, 430 A.V.F. avec 80 000 adhérents sont aujourd'hui regroupées en Union Nationale, dans 20 régions, coordonnées par 42 déléguées régionales. En Bretagne, 36 A.V.F. veulent être « une antenne d'écoute, un centre d'aiguillage, un carrefour de relations humaines ». A 90 % dans les villes bretonnes de 6 000 à 10 000 habitants, les participants sont d'ailleurs des autochtones.

Il y a cinq A.V.F. dans les Côtes-du-Nord : Dinan, Guingamp, Lannion, Paimpol, St-Brieuc ; dix-huit dans le Finistère : Bénodet, Bannalec, Brest, Carhaix, Concarneau, Crozon, Dirinon, Guilers, Guipavas, Huelgoat, Landerneau, Morlaix, Plabennec, Plougastel, Quimper, Quimperlé, St-Pol-de-Léon, St-Renan ; six en Ile-et-Vilaine : Betton, Châteaubourg, Châtillon, Rennes, St-Malo, Vitry ; sept dans le Morbihan : Auray, Baden-le-Golfe, Caudan, Lorient, Plumelec, Pontivy, Vannes.

Associations mixtes, les A.V.F. sont en fait animées par des femmes. Quelques hommes seulement en Bretagne participent à certaines activités ou accompagnent leurs épouses lors de rencontres amicales. A 81 %, ce sont les femmes de plus de 30 ans, dont 18 % de plus de 50 ans, qui fréquentent les A.V.F.

Les activités sont extrêmement variées : visites de villes ou d'entreprises ; apprentissage de techniques diverses, rotins, art floral, cuisine... ; connaissances culturelles : musique, langues, lecture, conférences... Des accueils ont fait preuve d'imagination avec la dactylographie à Brest, la réparation des livres de l'hôpital à Vannes, une visite du cadastre, des rallyes à Quimper, des voyages à Crozon.

Ce sont 363 personnes qui prennent bénévolement en charge les animations, une seule à un poste rémunéré. 35 % des « accueils » ont suivi des stages de formations ; le record est détenu par Brest qui a programmé huit stages en un an.

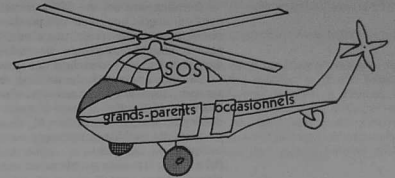
Outre les cotisations, les A.V.F. reçoivent des subventions : 25 % de leur Conseil Général, 70 % de leur municipalité qui offre aussi le local dans 87 % des cas.

## UN BOUQUET DE FLEURS

C'est une autre façon d'« accueillir » que d'offrir à la vue et à l'esprit de belles choses ou des sites préservés. « Sens du présent et respect du passé », tel est le fil conducteur de l'Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan (UMIVEM), que préside Marie-Claire Borde, la fondatrice.

Créée en mars 1969, l'Union rassemble une cinquantaine d'associations dont beaucoup sont animées par des présidentes rattachées à la Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles monumentaux, l'UMIVEM publie deux fois par an un cahier ; en 1978, il a donné les résultats d'une enquête près de 261 maires, dont 131 avaient envoyé une réponse.

Marie-Claire Borde est de plus membre du Haut Comité de l'Environnement qui relève du Ministère de l'Environnement et du cadre de vie ; membre associé du conseil général des Ponts-et-Chaussées pour examiner les projets par exemple d'assainissement du littoral, les études d'impact... ; membre de l'inter-groupe de l'environnement qui a été constitué au niveau national, pour la préparation du VIIIe Plan.



C'est la Jeune Chambre Economique de Rennes (J.C.E.R.) qui, en 1968, avait constitué l'A.V.F. sous le nom de « Rennes vous accueille » ; il compte aujourd'hui 320 membres avec 20 bénévoles.

Les membres femmes de la J.C.E.R. et les épouses ont à leur actif une idée originale, qu'elles ont su mettre en œuvre et dont l'exemple devrait être incitatif ailleurs ; une émission de télévision nationale lui a été consacrée.

Il s'agit de S.O.S. GRANDS-PARENTS OCCASIONNELS. A l'automne 1977, trois épouses de J.C.E., se lancent dans l'aventure. Elles connaissent « l'association des grand-mères occasionnelles », fondée en juin dans une crèche privée du 15e arrondissement de Paris par une ancienne assistante sociale. Lorsqu'ils sont malades, les jeunes enfants ne sont pas admis dans les garderies ou maternelles et cela entraîne des difficultés notamment pour les femmes qui travaillent. Par ailleurs, l'un des programmes d'action prioritaire du 7e Plan insiste sur la participation des personnes âgées à la vie sociale. Le rapprochement des deux données a suscité l'association.

A Rennes, après de multiples contacts et réunions, l'association est officiellement créée le 22 mai 1979, mais s'adresse aussi bien aux grands-pères qu'aux grand-mères. C'est grâce à l'Office des personnes âgées de la ville de Rennes, l'O.P.A.R., que le démarrage est possible ; l'association y a son siège et sa permanence téléphonique.

La famille qui appelle acquitte une cotisation annuelle de 15 F et prend en charge les éventuels frais de transport du « grand-parent occasionnel », qui, lui, vient à titre totalement bénévole. Des caisses de mutuelle et des caisses de retraite ont proposé de prendre en charge les frais de secrétariat.

Au départ, il y eut quelques réticences : peur de n'être pas à la hauteur, ou bien d'être considéré comme employé. La règle du jeu cependant est claire : pas question d'assurer un travail autre que la garde de l'enfant, pas question non plus d'argent. « Je me sens largement payée par la joie de garder un petit-enfant, et je n'ai accepté qu'un petit bouquet offert par amitié », dit Raymonde Dupont, la présidente de 68 ans.

A l'instar du Rotary exclusivement masculin, naquit au début du siècle aux Etats-Unis, le club exclusivement féminin des SOROPTIMISTES, sœurs dans l'optimisme. Implanté en France en 1920, le mouvement vit son premier club breton à Nantes en 1943.

Par voisinage deux autres virent le jour en 1957, et reçurent leur charte en mars 1958 pour Rennes, en juin 1959 pour Lorient. En septembre 1962, ce fut le tour de Brest ; puis en 1971 se créa un nouveau club à Lannion.

Les effectifs sont réduits (à peine plus d'une centaine pour quatre club) mais la diversité des professions représentées, donne sa richesse aux rencontres et aux réflexions. De plus les soroptimistes participent aux journées d'orientation pour les jeunes, organisées par le Rotary.

La présidente, Madeleine Cazin, déléguée régionale de l'ONISEP à Rennes, reconnaît que ce type de club n'attire plus les jeunes femmes.





## MANUEL ET CULTUREL

Certaines épouses préfèrent se retrouver selon la profession de leurs maris, comme ce club de femmes d'officiers à Rennes. Mais il est difficile à la femme de lieutenant d'oublier que l'autre est femme de colonel!

Délibérément, dans les **CLUBS FÉMININS** : « on évite de parler de nos maris, c'est mieux ainsi, car souvent la femme n'a pas le niveau de culture que laisserait supposer la situation du mari; des femmes d'ouvriers sont parfois beaucoup plus cultivées que des femmes de cadres. Et puis l'important est qu'une femme vienne au club pour elle-même, pour ce qu'elle est, elle; qu'elle ne tire pas son influence de son mari! L'homme ne doit pas être la faire-valoir de sa femme ».

Ainsi Gisèle Le Mouëllic définit l'esprit de ces clubs qui se sont multipliés au gré des initiatives en Ille-et-Vilaine. C'est en 1967 que s'est organisé le premier à Rennes-Belleville; de quatre femmes à la première réunion, elles sont passées à une cinquantaine aujourd'hui.

Dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres autour de Rennes, se sont ouverts 34 clubs féminins qui regroupent de 10 à 80 femmes. Le plus important en nombre est celui de Cesson-Sévigné; il en existe dans divers quartiers rennais : La Binquenais, Les Clôeaux, aussi bien qu'à Hédé, Châteaubourg, Martigné-Ferchaud...

Certains sont nés des *Villes-accueils*, ou d'autres fédérations ou mouvements, mais ont acquis une totale indépendance. Il existe cependant un essai d'une *équipe inter-clubs urbaine-rurale*; une dizaine de personnes se réunissent tous les deux mois pour se connaître, échanger les expériences, former des remplaçantes... ce qui va dans le sens d'une recherche d'une structure fédérative.

28 clubs ont surtout des *activités manuelles* : crochet, couture, cuisine, peinture sur soie...; six surtout des *activités culturelles* : conférences, visites de musées, groupe théâtre, sorties forêts..., cours d'anglais. En trois ans, les fréquentations de ces cours de langues sont passées de 20 à 45; ils se sont ouverts aux hommes.

L'un des problèmes communs est celui du *local*; beaucoup sont abrités dans des équipements de quartiers, centre sociaux, maisons de jeunes et de la culture (M.J.C.)... Un autre problème est celui du *bénévolat* qui est jusqu'ici la règle; les jeunes surtout, sont de plus en plus réticents.

## ICI, ON NE CRAINT PAS LA SOLITUDE

Le plus grand nombre des participantes des clubs ont entre 40 et 60 ans; après viennent les « clubs du troisième âge ».

Ce sont des *femmes au foyer*, en quasi totalité, à part quelques-unes qui travaillent à temps partiel; donc des femmes dont les enfants ont grandi, dont le mari approche de la retraite, ou des veuves, des divorcées... Elles demandent en premier : le contact, l'amitié, de briser la solitude en sortant de chez elles.

Elles cherchent ensuite à *se valoriser* aux yeux de leurs maris, de leurs enfants; elles veulent *apprendre quelque chose de pratique*, les travaux manuels mais aussi le droit familial... les visites, les sorties ne viennent qu'en quatrième position.

Dès les années 1950, des *mouvements d'action catholique* avait lancé les **HEURES D'AMITIÉ**, prototype des clubs et même des centres sociaux, qui rassemblaient essentiellement aussi des *femmes au foyer*.

Certes certaines aimeraient avoir un emploi salarié : 56 % des femmes au foyer, selon une enquête réalisée en 1975 dans les neuf pays de la Communauté Européenne; il reste les 44 autres %. De plus, 15 % des femmes qui travaillent à l'extérieur préféreraient rester à la maison, cet « espace » commun à des millions de femmes.

L'un des clubs féminins rennais a délibérément pris pour objectif « promouvoir la femme au foyer ».

C'est aussi ce qu'ont décidé une dizaine de femmes à Châteaulin, autour de Gwénola L'Amoulen. Ancienne responsable de groupements de vulgarisation agricole, lorsqu'elle était avicultrice, elle avait ressenti le vide de la ville : « il n'y avait aucun mouvement qui correspondait à la femme au foyer, rien pour sa formation ».

Les activités de « La maison pour tous » ne sont pas suffisantes, il faut apprendre à acheter, tenir un budget, éduquer les enfants, préparer des repas équilibrés, apprendre la diététique, aussi bien que les massages.

« Oui, la femme au foyer a besoin de formation; elle n'est pas que reproductrice. S'il y avait davantage de chaleur, d'accueil au foyer, il y aurait moins de jeunes délinquants, moins de femmes battues, moins d'habituées de bars; telle enseigne de café pourrait être déchirée : « ici, on ne craint pas la solitude ».

Lancée avec quelques femmes du secteur « para-agricole », l'expérience s'est étendue donc à une dizaine de Castellinoises. Avec l'arrangement du jardin, l'aménagement du cadre de vie, les points forts sont la gestion, la santé, la nutrition... « Il n'est pas normal, dit Gwénola L'Amoulen, d'entendre en confidence : « J'ai un peu honte de me trouver si bien à la maison »; il faut déculpabiliser ces femmes ».

Il faut toujours se rappeler l'étymologie du mot **ECONOMIE** : il vient des mots grecs *oikos-maison* et *nomos-ordre* : un foyer équilibré joue un rôle « économique » incontestable.



## SUBSTITUABILITÉ

Soulignons encore que les *universités* se sont « ouvertes » essentiellement aux *femmes au foyer*; à Rennes I elles sont intégrées dans les filières initiales avec les étudiants. Ainsi en anglais deux groupes d'une cinquantaine de femmes ont suivi assidûment les cours en 1978.

Les universités du 3e âge regroupent également beaucoup de femmes.

A Brest, un autre projet a pris corps en 1979 : le *Centre d'information et d'entraide culturel et éducatif (C.I.E.C.E.)*; il a même reçu l'encouragement sous forme de subvention du *Fonds de la qualité de la vie*.

C'est à la *Confédération syndicale des familles (C.S.F.)* que des *femmes au foyer* s'étaient adressées, pour mettre en place un certain nombre d'actions. Existent désormais : des groupes de travail d'expression écrite et orale (textes littéraires, juridiques...), des ateliers de constitution de dossiers par recherche de documentation, des ateliers de fabrication de *panneaux décoratifs et informatifs*, une *bibliothèque femmes*, un atelier d'activités *audio-visuelles*, un *club anglais*, des permanences au service des femmes du quartier.

En quelques mois, une centaine de personnes prenaient contact avec le CIECE.

Les tâches ménagères restent et resteront indispensables, mais la femme au foyer refuse d'être le robot à toutes les faire.

Ou bien, proposent d'autres, que la femme au foyer bénéficie d'avantages sociaux, de droit à la retraite, voire d'un salaire. Monique Pelletier a dit son désaccord : « l'ensemble des prestations familiales actuellement versées en France, s'élève à 50 milliards de francs; ceci montre à l'évidence le caractère irréaliste au plan financier des propositions en faveur du salaire maternel; salaire qui d'autre part, creuserait encore le fossé qui sépare les femmes qui ont une activité rémunérée, des mères au foyer ». Un demi-smic aux mères ayant un enfant de moins de 20 ans, représenterait 48 milliards de francs (début 1979).

Réaliste, la position d'un grand nombre qui prônent « la substituabilité des hommes et des femmes dans les tâches ménagères ». En juin 1979, une étude européenne par sondage, donnait par ordre décroissant : faire le marché 73 %, la vaisselle 53 %, le repas 43 %, le ménage 40 %, garder un enfant malade 30 %, changer les couches 17 %, repasser le linge 14 %. C'était du moins l'avis des hommes, celles des femmes étaient assez proches : dans le même ordre des rubriques : 73, 54, 41, 36, 29, 21 et 13 %.



## DANS LES QUARTIERS

Pour certaines, un élément de solution est le travail chez soi ; ceci en dehors du milieu agricole où la pratique est quotidienne.

Après l'expérience de Sarcelles dans le Val d'Oise, la municipalité de Rennes a innové en ce sens en 1962 avec les **CRÈCHES A DOMICILE**. Ce service de placement familial a été conçu pour s'insérer dans l'ensemble des activités des quartiers. Il l'est en effet par les conseils des puéricultrices, la coopération avec les autres techniciens sociaux, les réunions de formation des gardiennes et les réunions de parents.

Confiée d'abord à l'Office social et culturel, pendant la phase expérimentale dans le quartier de Maurepas, la gestion du service est assurée depuis avril 1967 par le Bureau Municipal d'Hygiène. Les heures limites sont 7 h - 19 h 30, cinq jours par semaine, et le salaire fixe mensuel permet de conserver le droit à l'allocation de salaire unique.

De Rennes, la formule s'est étendue à toute la Bretagne : Guingamp, Lannion, St-Brieuc dans les Côtes-du-Nord ; Brest, Morlaix, Quimper dans le Finistère ; Fougères, Rennes, St-Jacques en Ille-et-Vilaine ; Lorient dans le Morbihan. L'ensemble représentant près de 1 500 places en ces crèches familiales.

Elles viennent, par une formule originale, compléter les quelques 20 000 places d'enfants gardés en Bretagne, en haltes, garderies, crèches collectives. Or il y a dans la région plus de 80 000 femmes qui sont affrontées aux problèmes de garde d'enfants pendant leurs horaires de travail. Plus de 36 000 d'entre elles doivent trouver un moyen de garde hors des structures scolaires.

Il reste des initiatives à prendre, à l'exemple du Comité d'entreprise de la B.N.P. à Dinan, qui a créé une crèche collective de 30 places. Les étudiants estiment que les crèches sont aussi nécessaires dans les universités, si l'idéal d'une égalité de chances est réellement mis en pratique. En fin 1978, le Ministère de la Justice a décidé d'ouvrir des crèches dans les prisons, et le Centre de Rennes est particulièrement concerné.

Dans un souci d'assouplissement de l'institution et de rapprochement des familles utilisatrices, s'organisent des « mini-crèches » ; l'une à Rennes sous l'égide de la D.D.A.S.S., une autre à l'initiative d'un groupe de parents, accueillent de 5 à 10 enfants. Peut-être aussi sera suivi l'exemple de Rotterdam qui a mûri un projet de « crèche totale », ouverte 24 heures sur 24.

Depuis qu'elles ont obtenu un statut en mai 1977, les **ASSISTANTES MATERNELLES** se sont organisées en associations. Le nombre de celles qu'on appelait précédemment les « gardiennes » s'était accru dans les années 1960, au moment du développement de l'industrialisation et des emplois féminins, salariés.

Une association a pris un aspect très original autour de La Guerche-de-Bretagne : « l'Association pour la petite enfance en pays guerchais ». Elle associe assistantes maternelles et parents ; elle a déposé ses statuts en novembre 1979.



## UN « LIEU » OUVERT

C'est l'Année de la Femme qui, à Rennes encore, a provoqué la création d'un « lieu pour les femmes ». Après une exposition sur les « handicaps », diverses associations féminines décident en 1976 de faire quelque chose en commun, à partir de leurs diverses expériences.

Beaucoup de femmes restent isolées, sont réticentes à l'égard des Centres sociaux, des Associations, et leurs activités ; comment les atteindre ? leur faire savoir qu'il existe des éléments de réponse à leurs problèmes ? Il faut leur ouvrir un « lieu » accueillant, accessible, un « lieu » d'écoute, de réponse immédiate, d'orientation, un « lieu » qui ne soit ni prise en charge, ni tutelle.

Dans le cadre de la Commission féminine de l'Office Social et Culturel de Rennes, l'Union Féminine Civique et Sociale, l'Union des Femmes Françaises, la Fédération des Femmes Chefs de Famille, la Coordination des Groupes Femmes... recherchent la meilleure formule. Un moment, envisagée, la formule des **CENTRES D'INFORMATIONS FÉMININES** (C.I.F.) déjà lancés à l'échelon national, est ensuite abandonnée par refus de rentrer dans une structure existante, aux objectifs bien définis.

À la fin 1977, le groupe s'ouvre à des femmes hors associations, elles formeront petit à petit plus du quart des animatrices. « Ayant eu des activités associatives ailleurs, je n'en avais pas ici, explique Marie-Noëlle Lostis ; j'avais ainsi davantage de temps libre. C'est par une responsable de l'UFCS que j'ai su que quelque chose se tramait et je suis venue participer ».

Pendant deux ans, le projet s'est suffisamment précisé, de la documentation s'est accumulée, des stages ont permis de se former à l'entretien, à l'écoute, le titre a été choisi, très proche des CIF, mais délibérément indépendant : le **CENTRE RENNAIS D'INFORMATION FÉMININE** (C.R.I.F.).

## DANS UN MONDE QUI CHANGE

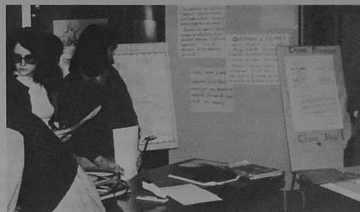
Les statuts énoncent clairement les objectifs : le C.R.I.F. est un « lieu d'accueil, d'expression, d'information et d'orientation des femmes », lieu d'accueil où les femmes peuvent trouver un cadre et des personnes disponibles, des informations sur la vie familiale et professionnelle, la législation sociale, les organismes compétents.

L'association, régie par la loi de 1901, ne sera officiellement déclarée à la Préfecture qu'en février 1980, mais dès la fin 1978, elle aurait pu fonctionner. Elle aurait pu... si elle avait eu un local. Après quelques déboires, c'est le Centre Information Jeunesse qui lui prête un local en mai 1979 à la Maison du Champ de Mars. En septembre, le C.R.I.F. obtient à la même adresse, un local mis à sa disposition par la municipalité ; l'inauguration a lieu le 12 octobre.

La fréquentation dit de suite le bien fondé de l'analyse des besoins. Avec les problèmes de solitude, les problèmes familiaux, c'est l'emploi qui est un des besoins dominants, ainsi que l'aide aux « femmes battues ».

À la fin du préambule, les statuts du C.R.I.F., précise sa vocation : « susciter s'il y a lieu la mise en place de nouvelles structures ». En neuf mois, une cinquantaine de cas reconnus au cours des permanences, font naître un projet d'association de femmes battues », à l'exemple de ce qui existe dans certaines villes, comme à Nantes.

Mais le succès rend de plus en plus aigu un problème propre au C.R.I.F., celui des permanences. Avec 18 h 30 de présence par semaine, cela représente la mobilisation d'une vingtaine de bénévoles, qui ont choisi d'être toujours deux. Cela ne pourra durer longtemps ; le temps des vacances imposera de recruter des permanentes retraitées. Sur quel budget ?



Inauguration du CRIF, 12 octobre 1979

Un CIF serait le bienvenu à Brest par exemple où se vivent des cas particuliers de femmes, non seulement de femmes isolées, séparées ou divorcées, privées d'emploi, mais aussi l'alcoolisme, la prostitution des fins de semaine, et bien sûr là encore les femmes battues.

À Brest, ont été lancées les « APRÈS-MIDI » en vue de permettre aux femmes restant habituellement chez elles, de participer à des échanges sur des thèmes attractifs : nourriture, budget familial... En cinq « APRÈS-MIDI », en mai-juin 1980, les participantes sont passées de 3 à 40. Une expérience semblable a été entreprise à Vannes et à Lorient.

C'était une initiative de l'Union Féminine Civique et Sociale. Si « Le féminisme c'est dépassé », comme l'affirme « Dialogue », le périodique de l'UFCS, il reste nécessaire de lancer de telles réunions entre femmes, souligne Marie-Thérèse Perrin, déléguée locale à Brest, les femmes préfèrent le plus souvent rester entre elles ; elles se sentent plus à l'aise qu'en présence des hommes ».

L'UFCS fut lancée en 1925 par Andrée Baillaud, gérante d'un foyer de Jeunes Travailleurs. Epaulée par le clergé catholique, les sections se multiplièrent ; Marie-Madeleine Diensch avait ainsi été aidée à regrouper quelque 6 000 adhérents dans les Côtes-du-Nord, il y a quarante ans.

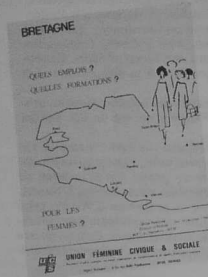
Des sections ont disparu : St-Malo, Dinan, Guingamp, Morlaix, Landerneau... D'autres sont toujours vivantes : St-Brieuc, Brest, Quimper, Lorient, Pontivy, Vannes, Rennes. Au total, la Bretagne ne regroupe plus que quelque 250 participantes ; Brest n'en a que 12, mais Rennes près de 80 (il y en eut 110).

Anne Cogné, la déléguée régionale, ne s'en étonne pas : « il y avait beaucoup de femmes sans engagement professionnel ; actuellement elles sont de plus en plus nombreuses « au travail », et disposent donc moins de leur temps pour l'Association ».

Il n'y eut qu'un seul Congrès Régional de l'UFCS, à Rennes les 5 et 6 mai 1969 dans le grand amphithéâtre de l'École Nationale de la Santé Publique ; il réunit 80 participantes autour du thème « pour vivre dans un monde qui change ».

Dix ans plus tard, le 27 mars 1979, une journée de réflexion était organisée à Rennes : « FEMMES DIFFÉRENTES, FEMMES SOLITAIRES ».

## CREUSET D'INITIATIVES



Délibérément l'UFCS a opté pour des *Etudes*, qui permettent de mieux saisir les besoins et de démarrer des activités-réponses, lesquelles doivent normalement devenir des associations autonomes. Ainsi pour le CRIF, pour l'association des femmes battues, pour la formation, les unions de consommateurs...

En 1976, était publié le résultat d'une enquête statistique, subventionnée par l'Etablissement Public Régional : « *les femmes au foyer et la formation permanente en Bretagne* ». 65 enquêtées de l'UFCS avaient d'abord été entraînées à l'entretien non directif, en des journées de formation à Rennes, Dinan et Vannes. Du 15 décembre 1975 au 15 février 1976, cinq cents femmes de 18 à 59 ans furent interrogées, selon un échantillonnage de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, en suivant un questionnaire élaboré avec l'ONISEP de Rennes, et déjà expérimenté à Vannes en 1973.

« *Le très faible pourcentage des désirs de formation, relatifs à une formation professionnelle 10,4 %, nous paraît un des éléments les plus significatifs de l'enquête* », soulignait la conclusion. Par contre 37,6 % choisissaient l'organisation ménagère et familiale, 37 % la culture générale, 23,6 % la physiologie, 18,6 % la vie pratique...

À Brest, Quimper, Rennes, Vannes, des cours de formation avaient déjà été organisés en 1973, avec l'Education Nationale et ses GRETA (Groupements d'établissements). Mouvement d'éducation permanente, l'UFCS ne pouvait, ne peut que réagir face à ce besoin de formation.

En 1980, fut publiée une autre enquête : « *Quels emplois, quelles formations pour les femmes ?* » ; 59,6 % des demandeurs d'emplois en janvier 1980 étaient des femmes. En jouant son rôle de révélateur, l'UFCS entendait provoquer le lancement de stages de formation destinés aux femmes.

L'UFCS s'est aussi toujours préoccupée de la *défense des consommateurs* ; elle est reconnue comme « mouvement » en la matière, et se trouve naturellement au sein de L'UNION RÉGIONALE DES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS (U.R.O.C.)

Parmi ses préoccupations des thèmes ont un caractère plus féminin : les *agences matrimoniales* ou « *LA FEMME ET LA PUBLICITÉ* ». La « *femme objet* » en quadrichromie sur les affiches ou dans les vitrines avait provoqué une action énergique des « *bombeuses de torse* », groupe féministe de Brest, qui barbouillèrent une dizaine de pharmacies en juin 1980.

Très préoccupée de l'accès des femmes à la vie politique, l'UFCS joua un grand rôle dès 1945 pour expliquer aux femmes leurs nouveaux droits d'être *électrices* et *éligibles*.

La *période référendaire* d'avant le 27 avril 1969, suscita un vaste programme d'information. Ainsi dans le Finistère, 37 réunions réalisées par l'équipe de Quimper, 38 par celle de Brest regroupèrent 900 participantes.

Pour les élections municipales des 13 et 20 mars 1977, l'UFCS entreprit avec les Groupements de Vulgarisation Agricole du Morbihan, toute une série de rencontres pour aider les femmes à s'engager : il y avait de 20 à 30 personnes chaque fois.

Depuis 1977, des équipes civiques du Sud et Nord Finistère gardent pour souci la « *formation des Conseillères Municipales* » ; des « *journées* » permettent de s'initier à la réforme des collectivités locales, aux finances municipales, aussi bien qu'aux permis de construire, ou à l'expression orale.

Les premières élections des Représentants à l'Assemblée Européenne le 10 juin 1979, suscitèrent un nouvel attrait. Ainsi Rennes multiplia les réunions autour d'un document « *la Bretagne et l'Europe* », élaboré par l'UFCS locale.

Certaines initiatives sont prises pour un temps limité ; comme l'organisation des *Bourses aux vêtements* qui se sont multipliées dans les centres sociaux ; bourses habituellement organisées et gérées entièrement par un groupe de femmes du quartier.

D'autres le sont sur des objectifs très précis ; ainsi les *CLUBS FÉMININS D'INVESTISSEMENT*. Avec l'aide des banques, par petits groupes de 15 au maximum, des femmes s'initient aux opérations financières et boursières.

## 57 % DANS AU MOINS UNE ASSOCIATION

Toutes les formes d'associations, leurs multiples actions traduisent l'importance qu'accordent les femmes au fait de se retrouver entre elles. Selon la réflexion d'un mouvement éducatif exclusivement féminin, les *GUIDES DE FRANCE*, qui comprend plus de 70 000 adhérentes, « *la mixité est d'abord un phénomène sociologique, pas pour autant un phénomène éducatif ; dans les associations mixtes, les « modèles » masculins restent encore dominants* ».

Le fait associatif féminin témoigne de la recherche d'un lieu d'expression, et de prise de conscience. C'est aussi souvent le seul moyen de se défendre, et plus particulièrement pour la femme seule, célibataire ou avec responsabilité de chef de famille. A leur intention d'ailleurs, la Délégation à la Condition Féminine publia en 1978 un « *guide pratique des femmes seules* » ; une nouvelle édition mise à jour paraîtra début 1981.

D'une façon générale, selon un sondage de la Commission des Communautés Européennes, 57 % des Françaises adhèrent au moins à une Association ; le record, 79 %, étant détenu par les Hollandaises. Parmi les associations choisies, 32,1 % sont les associations éducatives, artistiques, culturelles ; 22 % les associations syndicales et mutualistes ; 11,3 % celles à caractère social, d'entraide ou de bienfaisance.

La femme célibataire a certes ses problèmes propres ; le plus souvent dans les Petites et Moyennes Entreprises et Industries (P.M.E. - P.M.I.), elle a un salaire plus faible que les hommes, alors qu'elle a de forts impôts et qu'elle ne peut partager les frais de l'habitation ; mais ses problèmes sont accrus lorsqu'elle est chargée de famille. Une « *MAISON MATERNELLE* » de 28 lits fut ouverte à Josselin en 1975 pour accueillir les mères célibataires.

Elle rejoint alors la catégorie des 27 020 femmes non mariées chefs de famille : célibataires, veuves et divorcées, selon le recensement 1975 pour la Bretagne. Sur ce nombre 18 130, soit 67,1 % étaient « *actives* ».

Si de multiples organismes, centres d'accueil ou d'information, peuvent répondre à leur attente, elles se retrouvent aussi entre elles comme à Lorient, à la Cité Allende, une quarantaine dans « *L'ASSOCIATION DES FEMMES SEULES CHEFS DE FAMILLE* ». Y sont traités les problèmes d'emploi, notamment les contacts avec l'agence pour l'emploi, l'aménagement du temps de travail, les suggestions de lois au parlementaires, le débroussaillage juridique de certaines situations...

## PLUTÔT 99 COMMISSIONS SPÉCIALISÉES ?

C'est l'indifférence des pouvoirs publics qui décida en 1942 des jeunes *VEUVES DE GUERRE* à fonder un service social ; il commença par un service de renseignements et d'entraide sous le couvert de l'*Oeuvre des Bons Enfants* qui s'occupait alors des victimes de la guerre 1914-1918.

Dès la libération, le service devint *L'ASSOCIATION ET ENTRAIDE DES VEUVES ET ORPHELINS DE GUERRE* (AEVOG), reconnue d'utilité publique depuis septembre 1947. Depuis, elle a obtenu de nombreux avantages, dont, dès 1947, l'octroi de la *Sécurité Sociale* aux veuves non salariées et à leurs enfants mineurs à charge ; en 1954 le rétablissement dans leurs droits à pension des veuves remariées, redevenues veuves...

« *Depuis que les femmes s'occupent des femmes, il y a tout de même un grand mieux* », commente Mme Le Mouroux, Présidente départementale de la Section du Morbihan, qui regroupe 320 adhérentes.

Créée aussi au plan national en 1947, *L'ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES CHEFS DE FAMILLE* est également bien implantée en Bretagne. Lorsqu'en 1967, Yvonne Sauvet crée l'antenne départementale dont elle est depuis la Présidente, elle regroupe 200 adhérentes ; elles sont plus de 1 800 aujourd'hui.

En réalité, il y a quelque 30 000 veuves dans le seul département du Morbihan. Statistiquement, la France compte un foyer de veuf sur quatre foyers, contre un sur quatorze au Canada. Association de lutte contre la solitude, de défense des intérêts et des droits, elle se préoccupe beaucoup des problèmes d'emploi et de formation professionnelle. Des actions près des municipalités ont porté leurs fruits, pour accorder priorité à l'intégration des veuves dans le personnel communal...

Certaines pensent qu'il serait peut-être préférable de grouper en une même association les *femmes seules*, avec des commissions spécialisées pour les veuves, les divorcées, les célibataires.

En Ille-et-Vilaine, l'*Association des veuves civiles* regroupe plus de 3 000 adhérentes en dix sections ; Madeleine Oberthur, mère de onze enfants, en fut la Présidente pendant quatorze ans. Par l'intermédiaire de la *Mutualité Sociale Agricole* (MSA), l'Association a établi des contacts avec les veuves d'exploitants ; une réunion à Bain-de-Bretagne a regroupé 50 femmes alors qu'on en attendait au mieux une dizaine ; une autre au Val-d'Isze, 65 participantes !

En préparation du congrès des agricultrices du Morbihan qui eut lieu en juin 1977 à Pontivy, une réunion à Locminé regroupa 70 femmes chefs d'exploitation, veuves. En réalité elles sont plusieurs centaines dans ce seul département ; il était utile qu'elles mettent leurs problèmes en commun.

## CONSEILLÈRES



## HÉBERGEMENT D'URGENCE

C'est l'Association départementale des femmes chefs de famille d'Ille-et-Vilaine, qui prit l'initiative de créer en 1977, un foyer d'accueil pour les mères en difficulté ; c'est elle aussi qui en assure la gestion.

Route de Lorient à Rennes, la **RÉSIDENCE BROCÉLIANDE** dispose de 140 lits pour recevoir et sans logement, mais sans que les séjours soient considérés comme abandon de domicile conjugal. Le foyer est agréé par la *Direction départementale des affaires sanitaires et sociales* (DDASS). Une importante équipe éducative mixte aide ces femmes à recouvrer leur autonomie.

Au cours de l'année 1979, la Résidence a enregistré 124 entrées de mères de famille avec 249 enfants. Les femmes d'Ille-et-Vilaine représentent 80 % des résidentes, dont 34 % sont des Rennaises ; les autres 20 % viennent d'ailleurs mais surtout des Côtes-du-Nord.

En moyenne le séjour dure de quatre à cinq mois, et à peu près la moitié représentent la vie conjugale ; les autres divorcent, restent chefs de famille, ou trouvent un nouveau compagnon. La résidence dispose encore d'une série de sept appartements en HLM, qui permettent un « service de suite ».

L'expérience a attiré l'attention de Anne-Aymone Giscard d'Estaing, qui en juin 1979, a reçu à l'Élysée Colette Brault, la Présidente des déléguées de l'association.

A Quimper, c'est le 1er décembre 1978 que s'est ouvert à Ergué-Armel un foyer semblable : **L'ESCALE**. En 1976, une étude de la DDASS près des services sociaux du Sud-Finistère avait révélé les besoins d'hébergement d'urgence de femmes et de leurs enfants, voire de famille entière.

Avec Yvonne Maillard, assistante sociale, ancienne responsable d'un foyer de semi-liberté de jeunes, un projet était présenté à la *Commission régionale des institutions sanitaires et sociales* (CRISS), laquelle donnait son accord le 8 décembre 1977.

Un an plus tard, dans des locaux pour étudiants et stagiaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie, devenus libres, le foyer offrait 50 lits pour une vingtaine d'adultes et une trentaine d'enfants.

En dix-huit mois, il recevait 689 demandes d'hébergement transmises par les travailleurs sociaux ; 289 mères dont huit avec leurs époux, étaient reçues ainsi que 143 enfants. Géographiquement, 64,4 % des demandes honorées étaient finistériennes, 13,5 % venaient du Morbihan, 52 % d'Ille-et-Vilaine, 2,8 % des Côtes-du-Nord et le reste d'Outre-Mer ou même du Viet-Nam et du Laos, avant que ne s'ouvre pour ces émigrés, un foyer spécial à Brest.

40 % des séjours n'ont pas dépassé le mois, la limite étant de six mois, exceptionnellement renouvelable. Là encore 50 % retournent avec leur mari ou leur « ami ».



## DOUBLE ACCORD

A Lorient, elles sont quatre permanentes au « **FOYER FÉMININ S.O.S. ACCUEIL** » plus des bénévoles, afin de créer des relations extérieures par des cours de français aussi bien que de gymnastique, ou de couture, et de recherche de travail. Pendant quatre ans, Denise Feunteun a été seule. Religieuse enseignante elle opta pour ce service avec un double accord : celui de sa congrégation, la Retraite d'Angers, celui de la DDASS.

A Lorient en effet, un foyer St-François, ouvert pour les hommes en 1971, avait fait apparaître que bien des femmes vivaient aussi des situations de détresse.

La première réaction fut de dire « une femme se débrouille mieux toute seule qu'un homme » ; les assistantes sociales prouvèrent que non. Il valait mieux ouvrir les yeux sur ces femmes en difficulté. Il fut décidé de les accueillir d'abord dans un petit pavillon, géré par l'association St-François ; le 4 novembre 1971 c'était chose faite, mais sans « prix de journée », c'est-à-dire que tout était à la charge de l'association.

Le premier agrément était accordé en juillet 1972 pour sept personnes ; réinstallé en 1975 dans un nouveau local, *S.O.S. Accueil* est désormais agréé pour 14 femmes, plus un service de suivi pour sept ou huit, à l'extérieur du logement commun.

La progression du nombre de journées est éloquent : 1 772 en 1973, puis 2 577 ; 3 495, 4 835, 4 822, 5 989 pour arriver à 6 210 en 1979. La durée de séjour est là encore de six mois, renouvelable ; les enfants sont pris en charge par le foyer mais placés en nourrice.

Lorient fournit à elle seule 31 % des femmes concernées et le reste du Morbihan 30 % ; les autres viennent des départements limitrophes aussi bien que de la région parisienne ou d'ailleurs.

Retenus par convention avec le département, les *critères d'admission* disent sur 95 cas de 1979 les situations rencontrées : 26 *privées de logement* par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, 22 en *danger de prostitution* ou s'y livrant, 20 sortant d'*établissements hospitaliers* de cure, 19 ne pouvant assumer seules leurs responsabilités, 6 *vagabondes reclassées*, une libérée de prison.

Sur ces 95 femmes, 31 ont retrouvé leur foyer ou une situation leur permettant de vivre indépendantes, 27 vivent des *aventures* très diverses, 10 sont en hôpital ou *centre de cure*, 8 ont retrouvé leurs parents, 5 sont dans d'autres foyers, 5 sont *titulaires*, deux ont des problèmes de drogues fortes, deux sont *décédées*, deux sont à l'étranger, une en *maison de retraite*, une en *Centre d'aide par le travail*.



## BEAUCOUP DE JEUNES

Des besoins apparaissent aussi dans des permanences comme celles du **SECOURS CATHOLIQUE**. Une étude réalisée par la délégation d'Ille-et-Vilaine fait apparaître la progression des femmes secourues par rapport à l'ensemble : 21 % des cas en 1977, 23,8 % l'année suivante et 30,4 % en 1979.

Les *Célibataires* étaient les plus nombreuses : 49 % dont 19 % avec enfants ; puis 21 % de *divorcées* et 19 % de *séparées* dont respectivement 82 et 87 % avaient des charges familiales, enfin 11 % de *veuves*. Les femmes restent liées aux enfants, contrairement aux hommes ; il s'ensuit une aggravation de la situation déjà difficile.

A souligner aussi la progression des jeunes de moins de 20 ans ; ils étaient 21 en 1977 et 102 en 1979, dont 61 % de *jeunes femmes* seules ou en concubinage, 84 % ayant un enfant ou étant enceintes.

Dans les foyers d'accueil aussi, c'est un phénomène qui s'impose : l'accroissement des jeunes désemparés surtout dans les villes.

C'est à titre préventif, mais aussi pour répondre à des urgences, que fut ouvert à Paris un **SERVICE SOCIAL BRETON** ; c'était en 1958, avec Geneviève de Bili-gnières, (de Pleudihen), qui reçut l'appui des départements bretons, des pouvoirs publics et de la ville de Paris. Trop de jeunes femmes arrivent de Bretagne, sans travail, sans logement, confrontées à des difficultés matérielles et morales.

L'association dispose d'un *Centre d'accueil* dans la Gare Montparnasse elle-même, et d'un *foyer* à proximité. Une équipe d'assistantes sociales et d'éducatrices anime les deux établissements et s'efforce d'aider à une insertion dans une vie sociale normale.

Ouvré depuis 1958, le *Centre d'accueil* de la gare compte à son actif plusieurs centaines d'interventions chaque mois au profit de femmes mais aussi d'hommes. Ouvré depuis 1973 au 28, rue du Cotentin, le *foyer* ne s'adresse qu'à des femmes ; il offre 140 chambres individuelles réparties par moitié en un *Centre d'hébergement* et un *foyer de jeunes travailleuses*. La DDASS accorde un prix de journée pour le Centre ; les pensionnaires du foyer règlent elles-mêmes leurs frais de séjour, à un taux modeste.

L'association *Service social breton* a été reconnue d'utilité publique par un décret du 28 janvier 1971.

## VRAIMENT « DÉMOLIES »

Toutes les détresses se manifestent ; des femmes « *vraiment démolies* », qui n'ont jamais été reconnues, voire acceptées chez elles, des jeunes qui ont vécu dans les foyers de la DDASS et qui à 18 ans se retrouvent livrées à elles-mêmes, c'est-à-dire souvent à la rue, sans famille, sans racines.

Les unes mariées très jeunes et abandonnées, ou battues, en état de dénutrition très fréquemment ; d'autres sortant d'hôpitaux psychiatriques, hors d'état d'assumer une responsabilité sociale, parfois victimes de l'alcoolisme, facteur de violence à 90 ou 95 % dans les couples, parfois en danger de prostitution, ou sorties de prison ; des femmes à qui une location est refusée parce qu'elles sont seules, sans ressources prévisibles.

Même les H.L.M. refusent de prendre en compte dans les ressources les *Allocations de parents isolés* (A.P.I.), pour lesquelles de plus il faudrait revoir les critères d'attribution. Le mieux serait souvent de faciliter la réadaptation à la campagne plutôt que dans les tours urbaines, mais il y a trop peu de logements dans les logements sociaux des communes rurales.

Le gros problème est la *réinsertion par le travail*, mais il y a trop peu de stages ouverts à des femmes n'ayant le plus souvent qu'un très médiocre acquis scolaire. La sélection est très dure, il faut des certificats nombreux pour quelques heures de ménage, ou même des manutentions dans un port de pêche.

A l'ESCALE de Quimper, une équipe pluri-disciplinaire d'une quinzaine de personnes, s'efforce de provoquer un réentraînement à l'effort. Les « pensionnaires » participent à l'entretien du foyer ; il n'y a ni crèche ni garderie pour que les mères assument totalement leurs enfants ; des ateliers éducatifs sont ouverts à toutes...



## REDEVENIR AUTONOME

Rennes offre encore deux autres foyers d'accueil. Le plus ancien, l'OASIS est né d'une initiative privée, il y a déjà vingt ans. Il peut recevoir une vingtaine de jeunes femmes, de 16 à 30 ans, surtout marquées par la drogue et la prostitution ; il dispose de quelques chambres en ville.

L'autre a dix ans, le FOYER MARIE-JOSEPH ; c'est celui surtout qui reçoit les sortantes de prison. Ayant vendu une maison d'enfants dans le quartier St-Hélier, et avec diverses subventions, les religieuses de Marie-Joseph entreprennent la construction du foyer en 1968 ; mais l'idée remontait à 1959 d'avoir un centre d'hébergement dont les Sœurs des Prisons connaissaient l'impérieuse nécessité ; elles ont cinq autres foyers en France.

Officiellement, celui de Rennes est inauguré le 1er août 1970 et accueille tout de suite trois femmes sortant de la prison centrale. Agréé pour 16 lits avec deux chambres de dépannage, il a reçu jusqu'à mi-septembre dernier, 720 femmes dont quelques-unes pour un deuxième, voire un troisième séjour de six mois. Les refus par manque de place ne se comptent malheureusement pas.

A l'hébergement s'ajoute bien sûr, le plus délicat, la réadaptation sociale, l'aide pour retrouver l'autonomie sociale, la reprise progressive d'une activité professionnelle. Entretien des locaux, lavage, couture, montage électrique, lampes de chevet, travaux manuels... y concourent. En janvier 1978 a été créé un atelier pédagogique mais un local lui est nécessaire. Il est inauguré en mai 1980 et comprend outre l'atelier proprement dit, un bureau d'animatrices et un bloc sanitaire. Au total, le personnel du foyer est composé de huit personnes dont trois religieuses.

Des travaux de sous-traitance devraient être obtenus et le foyer va adhérer au Groupement d'Intérêt Economique Mainargoaat (main et bois) créé pour commercialiser les activités de divers centres. Grâce aux relations plus qu'à l'Agence pour l'emploi, quelques employeurs acceptent les pensionnaires ; mais celles-ci ne sont protégées par aucune convention collective, et les licenciements sont faciles !

Si certaines sont instruites et cultivées, la plupart sont d'un niveau de formation très bas. La réadaptation passe par la découverte de la nature, du cinéma, du théâtre, la lecture... mais aussi par la lecture d'un bulletin de salaire, la rédaction d'une lettre ou d'un chèque...

Les enfants sont reçus au foyer durant les fins de semaine, et le père peut aussi se joindre à eux. Ainsi parfois le retour dans un milieu familial est possible.

En moyenne 20 à 25 % reprennent une vie autonome, avec une aide et parfois un service de suite. Elles peuvent toujours revenir au foyer pour un contact ; au moment des difficultés le besoin est encore plus urgent d'être écoutée, entendue, reconnue.

## DES MURS QUI CACHENT DES MURS

Une petite communauté de quatre Religieuses Marie-Joseph et une de Kermaria, vit aussi dans l'enceinte même du CENTRE PENITENTIAIRE de Rennes, qui compte le CENTRE DE DETENTION pour femmes, unique en France.

« Des murs qui cachent des murs... la prison est dans la ville ». Du 14 octobre au 27 novembre 1980, l'Office social et culturel rennais a multiplié expositions, conférences, témoignages, débats... pour faire ouvrir les yeux sur cette réalité. Beaucoup de passants connaissent l'imposant bâtiment hexagonal construit en 1875 ; ils ignorent pour la plupart ce que ce mois de découvertes leur a révélé.

Avec une capacité pratique de 340, le Centre détenait 235 femmes au 1er janvier 1980, dont 22 au Centre d'accueil, plus 5 en isolement, 162 plus 3 isolées au Centre de détention, 16 et 2 isolées à la Maison Centrale, une en semi-liberté, 34 en maison d'arrêt ; il n'y avait personne au quartier des partantes libérables, personne au « quartier sans affectation spéciale ».

A la maison d'arrêt sont les prévenues condamnées à de courtes peines des cinq départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. Les autres sections reçoivent toutes les condamnées dont la peine, ou le total des peines, est supérieur à un an, quel que soit l'âge.

Au 1er juillet 1980, il y avait 233 présentes dont en emprisonnement : 55 pour un à trois ans, 34 de trois à cinq ans, 3 de plus de cinq ans. En réclusion criminelle, il y avait 60 condamnées de cinq à dix ans, 40 de dix à vingt et 10 à perpétuité, dont deux âgées de plus de 60 ans.

La nature des infractions allaient de 57 meurtres-assassinats-parricides, 2 empoisonnements, 38 coups à enfants, 18 coups et blessures volontaires, à 37 viols, 16 vols qualifiés, 11 recels, 10 escroqueries, 8 viols et attentats aux meurtres... 30 divers.

Le Centre de détention est partagé en huit unités de vie : six en régime semi-cellulaire avec repas en cellule seule, deux en commun avec repas en réfectoire. Les « promenades » prennent une heure en hiver, une heure et demi en été ; les parloirs sont ou « rapprochés » ou avec hygiaphones.

Au total le Centre pénitentiaire compte 120 fonctionnaires ; tant pour l'administration, la surveillance, que l'assistante médicale, l'assistante sociale, éducative et culturelle, la formation professionnelle et le travail.

## FLEUR DE JACINTHE



Aux six éducatrices, l'assistante sociale, la psychologue, se joignent 23 visitantes de prison. Ce sont des bénévoles qui assurent des cours de piano, d'esthétique, de peinture ; l'exposition a montré des œuvres saisissantes. Nous avons parlé ailleurs du journal PENELOPE totalement conçu et réalisé par les détenues.

Une bibliothèque de 8 000 volumes, quatre téléviseurs (en veille), une association culturelle, des aumôniers de trois cultes (catholique, protestant, israélite), des interventions d'organismes comme le planning familial, le secourisme, le service anti-alcoolique, des séances de sports ou de yoga... les activités ne manquent pas.

Importantes aussi la scolarité et la formation professionnelle. Sur les 266 présentes en septembre, 14 étaient illettrées, 235 n'avaient reçu que l'instruction primaire, 17 seulement avaient accès au niveau secondaire ou supérieur. Une institutrice est présente à temps complet, un professeur de l'Institut de formation des adultes, cinq professeurs interviennent au titre de la formation continue...

En 1979 deux détenues ont été reçues au certificat d'études primaires, une au brevet élémentaire, une autre a passé une maîtrise de psychologie ; quatre ont été reçues à un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) d'assurances, dix ont passé les épreuves de formation professionnelle des adultes, quatre employées de maison, six opératrices sur tissus légers.

Confection, collage de jouets, pliage-carton, mouches pour la pêche... le « travail pénal » est relativement varié. Il est aussi rémunéré ; cependant 30 % sont retenus pour frais d'entretien de la prison, 10 % sont mis de côté pour assurer le pécule de sortie, 10 % vont pour dédommager les victimes et les frais de justice.

Encore faut-il commercialiser tout ce travail. La jeune chambre économique participe à sa façon à l'écoulement des tricots qui s'entassent ! Pour marquer le dernier Noël, elle a aussi offert 250 oignons de jacinthe.

La poussée, l'éclosion de la fleur sont signes de vie dans cette atmosphère difficile, quasi incommunicable. Les débats du mois rennais l'ont rappelé. Quels que soient les ressorts de l'être humain, comment vivre avec des agressives, des psychopathes, des maniaques, comment surmonter le déséquilibre social, sexuel, intellectuel, comment retrouver un jour la rue ? Comment résister à l'univers carcéral ? Que faudrait-il inventer d'autre ?

Le mois rennais a encore attiré l'attention sur la Femme du détenu, qui se trouve non seulement en face du règlement du délit, s'il a une incidence financière, mais aussi face à la méfiance des commerçants, voire le mépris du voisinage et de la « famille », le délicat comportement vis-à-vis des enfants.

## PLUS ET MOINS

Les Juges s'interrogent comme tout le monde, mais ils ne peuvent qu'appliquer la LOI. En juin 1979, les VIIe journées de l'Institut de Criminologie avaient pour thème « la Femme et la justice pénale ». Sans exclure le rôle très discuté du « chromosome criminel » dans le patrimoine génétique, il est plus sûr de chercher les causes dans les situations d'abandon, et de rejet de la part des familles et de la société.

Les femmes en 1975 représentaient 15 % de la POPULATION CONDAMNÉE ; mais le pourcentage des condamnées par les Tribunaux correctionnels était en nette diminution : 23 % en 1949, 13 % en 1967, 10 % en 1975. Il y a moins de plaintes de la part des victimes, et un peu plus d'indulgence de la part de la police et des tribunaux.

A noter que si les femmes, à part les Marion du Faouët (Marie Tromel au XVIIIe siècle) ne tiennent habituellement qu'une place marginale dans les bandes criminelles, elles jouent, souvent, un rôle important de « cerveau » dans les groupes de luttes politiques, à l'instar de Jeanne La Flamme (Jeanne de Montfort au XIVe siècle).

La loi de 1975 sur l'Interruption volontaire de grossesse a évidemment fait cesser les condamnations pour avortements, et les infanticides ont très sensiblement diminués. A noter par contre que dans les Commissariats les plaintes pour viols ont, elles, augmentées de 6,5 % de 1977 à 1978, tout en restant infimes par rapport au nombre de viols commis.

Des magistrats estiment d'autre part que le « nouveau divorce » est parfois utilisé contre les femmes, et qu'il recouvre un grand nombre de répudiations déguisées ; les femmes doivent alors se battre pour obtenir les prestations compensatoires. Elles protestent aussi contre les saisies-arrêts pour dettes du mari !

Plus que celles des hommes cependant, les condamnations des femmes sont en croissance affirmée en matière de vols, abus de confiance, chèques sans provision, abandons de famille...

## L'ABBAYE DOUBLE

C'est le XIXe siècle surtout qui a vu des femmes regrouper en Bretagne des compagnes en **CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES**. Rien qu'en Ile-et-Vilaine : Anne Boivent fonde les *Sœurs du Christ Rédempteur* de Rillé-Fougères, Amélie Fristel les *Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie* dites de Notre-Dame des Chênes de Paramé, Jeanne Jugan les *Petites Sœurs des Pauvres* de Saint-Pern, Pélagie Le Breton les *Sœurs de l'Immaculée-Conception* de Saint-Méen-le-Grand.

Ailleurs naissent les *Sœurs de la Charité de Saint-Louis* de Vannes de la *Divine Providence* de Créhen, les *Filles du Cœur Immaculé de Marie* de la Guilmarais, les *Filles de Jésus* de Kermaria, les *Filles de Sainte-Marie* de Broons, les *Sœurs de la Providence* de Saint-Brieuc, les *Filles du Sacré-Cœur de Jésus* de Saint-Jacut-les-Pins...

En remontant le temps, voici au XVIIIe siècle, les *Sœurs Grises* de Montréal créées par Marguerite d'Yonville de Médreac ; au XVIIe, les dames Budes fondent la *Fraternité Notre-Dame* ou la Retraite de Rennes.

Remontant encore jusqu'au XVe, voici même une Duchesse de Bretagne, Francoise d'Amboise, fille de Marie de Rieux, devenue religieuse et déclarée Bienheureuse en 1863.

Les fondations se font toujours en collaboration avec le clergé. Parfois l'initiative vient des hommes ; ainsi Grignon de Montfort-la-Cane (devenu Montfort-sur-Meu) organise les *Sœurs de la Sagesse*. En plein XIIe siècle, Robert d'Arbrissel est même à l'origine d'une expérience tout à fait originale quant à la place des femmes. Cette archidiacre de Rennes fonde en 1101 l'abbaye double de Fontevrault, mais les deux couvents bénédictins, d'hommes et de femmes, sont sous le *gouvernement de l'Abbesse*. En vain, les hommes essaieront de changer la règle au XVe siècle et l'autorité restera féminine jusqu'à la suppression de l'abbaye en 1792.

Cette floraison des *congrégations féminines* rejoint celle de la *vie associative* ; les deux traduisent la disponibilité d'un grand nombre de femmes, au service des autres. La consécration religieuse apporte un élément de plus ; alors que la tradition de l'Ancien Testament ne magnifiait que l'épouse-mère, celle de l'ère chrétienne célèbre le *célibat féminin*. Les « féministes » trouveront là un exemple, solidement enraciné dans le temps, d'un mode de vie qui « *délivre la femme de la seule issue de la maternité* » ; le christianisme a fait du mariage un libre choix plutôt qu'un obligatoire usage.

Peu à peu, les petits noyaux de départ grossissent pour atteindre leur plus bel épanouissement au XXe siècle. Lorsqu'en 1839, Jeanne Jugan du hameau des Petites Croix de Cancale, recueille la première vieille en détresse dans sa mansarde de la rue du Centre à Saint-Servan-sur-Mer, elle a 45 ans et une expérience d'humble femme de service. Dix ans plus tard, elle a regroupé déjà 80 Sœurs qui accueillent 500 vieillards dans 7 maisons ; à sa mort en août 1879, elles sont 2 400 avec 20 500 personnes dans 177 « asiles ». Cent ans plus tard, donc aujourd'hui, 4 500 *Petites Sœurs des Pauvres*, de toutes nations, après être venues en formation à Saint-Pern couvrent dans 265 maisons ouvertes dans 30 pays. Ce n'est qu'un exemple, particulièrement éloquent, il est vrai.

Jeanne Jugan, âgée de 63 ans



## MONIALES ARTISANS

Selon les cas, des maxima ont été atteints dans la seconde moitié du XXe siècle, par exemple 957 Sœurs de Créhen en 1952 ; pointe en 1967 pour celles de Kermaria... Puis il y eut une baisse brutale des vocations. Aujourd'hui, beaucoup de religieuses sont âgées ; des jeunes cependant prennent peu à peu la relève.

Actuellement, dans les 4 diocèses, vivent près de 10 000 religieuses ; Rennes : 2 724, Saint-Brieuc : 2 825, Vannes : 2 320, Quimper : de 2 000 à 3 000 aussi (nombre exact non transmis). La plupart appartiennent à des congrégations dont l'origine est en Bretagne.

Il faudrait ajouter les religieuses de ces congrégations qui vivent à l'extérieur et celles des congrégations extérieures qui travaillent en Bretagne. Un phénomène nouveau est apparu avec les envois en « mission » : 348 sœurs en ce moment, des congrégations bretonnes.

Ce sont les *enseignantes* qui sont les plus nombreuses : 2 295 sur les 8 904 religieuses des congrégations d'origine bretonne pour lesquelles nous avons eu des renseignements. Viennent ensuite 1 231 dans le monde de la *santé*, surtout infirmières et aide-soignantes. Enfin, 423 dans des *activités pastorales* diverses : aide-ménagères et familiales, aussi bien qu'ouvrières d'usine.

Au cours de conflits sociaux dans le Finistère en 1976, deux religieuses appartenant aux deux syndicats C.F.D.T. et C.G.T., étaient activement présentes. Des petites communautés vivent en H.L.M. : « *On essaie de vivre au milieu des gens, dans les quartiers, proches des réalités* ».

Nous avons rencontré, un peu plus haut, des Sœurs dans les foyers d'accueil de femmes en difficulté, à Lorient et Rennes. Quelques religieuses offrent des cas originaux : l'une est gérante d'agence P.T.T. à Saint-Nicolas-du-Terter, l'autre est dans une station d'essence...

Même les « *contemplatives* » apparaissent dans les circuits économiques ; l'*artisanat monastique* est à la fois un épanouissement et une aide à vivre, grâce à la couture, aussi bien qu'au miel, pâtes de fruits, fromages... Les Cisterciennes de Campénéac dans leur importante exploitation agricole, ont développé une pépinière de châtaigniers pour la relance du marron en Bretagne.

## DU COLLECTIF A L'INDIVIDUEL

« *ce qui a marqué les vingt dernières années, commente une sœur de Rillé, c'est une profonde mutation dans la « manière » dont les sœurs se situent : passage du « contrat collectif » de congrégation au « contrat individuel », avec tout ce que cela entraîne... Aussi bien dans les écoles que dans les hôpitaux et cliniques, partout les religieuses sont à égalité avec les laïques, en ce qui concerne les exigences de qualification professionnelle, les conditions de travail, les salaires, les congés... Une nouvelle forme de vie religieuse apostolique est en train de naître, qui doit prendre tout cela en compte et l'intégrer, sans perdre les valeurs traditionnelles de la consécration à Dieu dans l'état religieux ».*

Dans beaucoup de cas, en effet, les religieuses qui étaient à la direction d'établissements scolaires, hospitaliers ou œuvres diverses, ont passé la main à des laïcs. Ensemble elles réfléchissent pour « *prendre en compte tout cela* ». Les 1er et 2 novembre derniers, par exemple, 200 religieuses « en monde rural » dans l'Ouest ont tenu un congrès à Rennes sur le thème « *Le monde rural en transformation* ». D'autres « *en milieu indépendant* » ont suivi la même démarche une semaine plus tard, les 8 et 9.

Un autre fait, traduit la volonté délibérément affichée de ne pas rester « *entre soi* ». Très souvent désormais, les « *professions religieuses* » sont célébrées dans les paroisses, plutôt que dans les *maisons-mères*.

Pourquoi l'Eglise ne leur confie-t-elle pas, précisément dans les paroisses, non pas seulement un rôle d'*auxiliaire du clergé*, mais un *sacerdoce ministériel* ? Depuis qu'en 1948 trois femmes ont été ordonnées prêtres dans l'Eglise luthérienne nationale danoise, puis d'autres, comme la centaine de femmes, en 1977, chez les épiscopaux américains, la question est maintes fois posée.

Avec Jean-Paul II, précisément à Philadelphie le 3 octobre 1979, l'Eglise Catholique Romaine redit : NON. Si elle accepte dans certaines circonstances la *femme du prêtre*, elle refuse la *femme-prêtre*, conformément à ce qui a toujours été, depuis que le Christ lui-même choisit ses douze apôtres au masculin.

## NON A L'ALIBI

Par ordonnance du 21 avril 1944, les Françaises, avec quatre-vingts ans de retard sur les Suédoises et trente sur les Danoises, devenaient électrices et éligibles. Cela paraît en effet curieux aujourd'hui que l'on ait pu oublier une bonne moitié de la population pour organiser la vie commune.

Trente-cinq ans après, la percée reste des plus timides à certains niveaux, nous le verrons, au point qu'il faille définir un « *quota minimal* » pour les prochains scrutins. « *Ce n'est pas acceptable* », réagit Sylvie de Kersabiec, maire de Moustoir'ac, *il faut certes inciter les femmes à s'engager, mais ne pas fixer de pourcentage. Il est de plus très désagréable d'être réunies sous une rubrique « Femmes élues ».*

Nous le faisons quand même ; un tel paragraphe devant précisément avoir un effet incitatif et faire bien admettre que les femmes puissent entrer dans la vie politique sans y devenir « *les otages du pouvoir masculin* ».

Marie-Annick Desbois, maire de St-Martin-des-Prés, dénonce « *le risque de voir sur les listes, des femmes alibi* ». Cela peut être vrai d'ailleurs dans tout organisme. « *L'essentiel*, commente Marie-Madeleine Dienesch, à l'expérience multiple, *c'est que la Femme, elle, refuse d'être alibi ; peu importe que des hommes la souhaitent telle* ».

« *Que la femme n'utilise pas ses « charmes », qu'elle ne se masculinise, ni ne se féminise ; qu'elle se batte de façon logique, obstinée mais sans passion, poursuive le Ministre ; les « passionnaria » n'obtiennent pas mieux gain de cause* ». Yvonne Sauvet, Première Adjointe au Maire de Vannes, est de cet avis : « *il faut acquérir une compétence d'élu(e), c'est le seul critère valable pour toute personne engagée* ».

Marie Jaq, Maire d'Henvic, souligne avec force : « *une femme doit être choisie non pour qu'il y ait une femme, mais parce qu'elle est compétente* ».

Adjointe à Lorient pendant six ans, Denise Court « *ne voyait pas d'abord une femme mêlée à la vie politique* », puis : « *je ne compris plus le barrage que les femmes faisaient aux femmes ; désormais si ce barrage subsiste encore un peu, il est beaucoup moins solide* ».

A preuve, la réélection de Marie-Annick Desbois en 1977, à 92 % des suffrages. On reprocherait plutôt aux femmes « *de ne pas faire assez jouer les voix qu'elles peuvent drainer* ». La femme à qui l'on attribue du « *coeur* » a en général bonne cote dans les sondages. Faut-il aller jusqu'à la remarque d'un Hitlérien dans sa prison en Israël : « *peut-être que ces femmes devraient se voir confier la responsabilité du monde, parce qu'elles sont guidées par l'émotion et non par l'intellect* ».

## DOUBLEMENT QUINQUENNAL

La première traduction concrète des nouveaux droits féminins en France eut pour cadre les ÉLECTIONS MUNICIPALES du 29 avril 1945. Peu à peu, les femmes prirent leurs places. Pour les trois dernières élections, la progression en Bretagne est significative : 319 femmes élues dans les CONSEILS MUNICIPAUX en 1965, 661 en 1971 et 1 476 en 1977.

Les pourcentages ont eux aussi largement doublé à chaque lustre : 1,7 % puis 3,5 et 7,9. C'est le Finistère qui arrive en tête avec 10,7 % de femmes ; viennent ensuite le Morbihan 9,2 %, les Côtes-du-Nord 7,8 % et enfin l'Ille-et-Vilaine avec seulement 4,7 %.

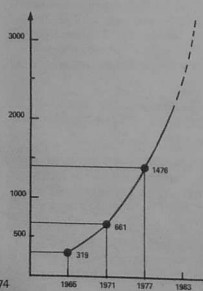
La moyenne en France se situe à 8,7 % ; la région parisienne atteint cependant 19,3 %. Dans l'ensemble d'ailleurs les pourcentages progressent au rythme de la population des communes : 7,2 % pour les communes de moins de 2 500 habitants, c'est-à-dire 92 % des 36 400 communes de la métropole ; 12,8 % dans les 2 000 communes de 2 500 à 9 000 ; 17,4 % pour les 604 de la tranche 9 à 30 000 ; enfin 20,6 % dans les 223 communes de plus de 30 000 habitants.

En 1979 Monique Pelletier a donc présenté un projet de loi pour qu'aux élections municipales de 1983, les femmes soient présentes, sur les listes des villes de plus de 2 500 habitants, au moins pour 20 % des candidats.

Ce « *quota* » critiqué pourrait cependant se révéler indispensable ; au moins pendant une période transitoire. Certains l'estiment trop pusillanime ; la « *dose* » normale serait au prorata du nombre de femmes dans la population à représenter. Quel parti politique, quel organisme, quel syndicat adoptera ce mode de calcul pour élire son bureau ou son conseil d'administration ?

Quoiqu'il en soit, fin novembre 1980, non sans réserves, les Parlementaires ont adopté le « *quota* » (par 439 voix contre 3 à l'Assemblée Nationale) : « *afin de faciliter et accélérer la mixité dans la gestion de la vie publique* ».

Nombre de femmes dans les conseils municipaux



## TOUT ARRIVE A LA MAIRIE

Pour une progression en trois scrutins de 363 % du nombre des femmes dans les Conseils municipaux bretons, celle du nombre de FEMMES MAIRES a été beaucoup plus modeste : 61 % ; par contre celle du nombre d'adjointes a été encore plus spectaculaire : 489 %.

En ne retenant encore que les trois derniers scrutins, les femmes maires étaient 18 en 1965 pour les quatre départements (six dans les Côtes-du-Nord et le Finistère, trois en Ille-et-Vilaine et le Morbihan), 20 en 1971, elles ont été 29 en 1977 (dans l'ordre alphabétique des départements : 11, 9, 6 et 3). Les adjointes passaient de 36 en 1965 à 65 en 1971 puis bondissaient à 212 en 1977, le Finistère venant en tête avec 78, suivi par les Côtes-du-Nord : 58, le Morbihan : 48, l'Ille-et-Vilaine se situant nettement en retrait avec 28.

« *Le travail est passionnant*, reconnaît pourtant Annick Hélias, Bigoudène, maire-adjointe de Rennes ; *il faut aimer cette vie publique, c'est vrai ; savoir accepter aussi les critiques parfois injustes* ».

« *Que ce soit un homme ou une femme*, remarque Sylvie de Kersabiec, *le rôle de maire est le même ; il faut faire de tout, de l'équipement aussi bien que du social* ». Originaire du Nord-Finistère, mère de cinq enfants, conjointe d'exploitant agricole, elle est maire de Moustoir'ac dans le Morbihan depuis 1971 et conseiller général depuis 1977 : « *question d'organisation* ».

« *Il n'est pas bon, comme cela se passe souvent, de cantonner les femmes dans le rôle des affaires sociales. Cela traduit une tendance à nous regarder avec uniquement un cliché de féminité. Dans une commune de 1 309 habitants comme la mienne, tout arrive à la mairie, tout passe par les relations humaines, non seulement avec les deux adjoints, les treize conseillers municipaux, mais avec toute la population* ».

Amélie Kerloc'h qui vient d'être élue maire de Plogoff sait bien que « *tout arrive à la mairie* ». Sur le point plus précis de l'implantation d'une centrale nucléaire, elle trouve près d'elle le comité de Défense du Cap Sizun, animée par Anne-Marie Carval, la Présidente.

Maire de Saint-Martin-des-Prés, son pays natal, dans les Côtes-du-Nord, depuis 1971 également, Marie-Annick Desbois est aussi secrétaire générale du Comité d'Expansion du département, depuis mai 1976 ; elle est la seule femme à ce niveau en France. Quoique célibataire, elle estime que son travail professionnel et son mandat, bien que sa commune n'ait que 509 habitants, suffisent à remplir totalement son temps ; elle n'a jamais pensé pour cela, pouvoir devenir conseiller général.

« *Les problèmes ne viennent pas des administrés ; les administrations me font bon accueil ; la difficulté serait plutôt de se faire admettre parmi les collègues professionnels* ».

S. de Kersabiec sur le terrain



## UN REGARD DIFFÉRENT

Pas de problème de ce côté pour Marie-Thérèse RIALLIN, Maire de TRÉAL, enseignante dans une école privée de MALESTROIT. Originaire d'une famille de cultivateurs d'Ille-et-Vilaine, elle est mariée à un cultivateur et son enfant a 22 ans.

Elle dispose de son temps assez librement, se reposant des soucis de Maire par son travail d'institutrice.

Elue au Conseil municipal en 1965, elle y est restée seule femme jusqu'en 1977 où deux autres, une caftière et une agricultrice veuve avec quatre enfants, sont venues la rejoindre. Elles sont donc trois dans un conseil de treize membres, soit près du quart, dans cette commune de 639 habitants. « *C'est enrichissant, surtout dans les commissions, car la femme n'a pas le même regard que l'homme, elle travaille différemment* » ; notamment dans les affaires sociales.

Devenue également en 1965 Conseiller municipal de VANNES, Yvonne SAUVET, elle aussi institutrice, était veuve depuis quatre ans, d'un médecin de marine, avec deux enfants. C'est en aidant d'autres veuves à débrouiller leurs affaires, en cherchant des solutions aux problèmes des femmes, qu'elle fut engagée dans des mouvements de service, Yvonne SAUVET s'était fait connaître.

Dès 1956, au sein de l'action Catholique générale des femmes, elle avait vécu l'expérience des « *Heures d'Amitiés* ». En 1967 elle crée « *l'Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de famille* », dont elle est toujours présidente. Au Conseil Municipal où elle devient adjointe en 1971 et première adjointe en 1977, elle choisit quant à elle d'être au sein des affaires sociales ; elle s'occupe aussi du logement et des HLM depuis 1965, et des problèmes scolaires.

Afin d'élargir les participations, Yvonne SAUVET lance en 1976 avec ses collègues féminines (sur 31 membres, il y a 7 femmes au Conseil Municipal de VANNES, soit 22,6 %) une *commission extra-municipale* des affaires sociales et du logement, une autre des affaires scolaires.

## IL FAUT ÊTRE PRÉSENTE

Ce sont aussi ces affaires sociales qui ont paru dominantes à Denise COURT ; si elle « *attache beaucoup de prix aux problèmes économiques, c'est qu'ils conditionnent le social* ». Adjointe au Maire de LORIENT de 1959 à 1965, elle met en place le Bureau d'Aide Sociale, ainsi, entre autres, qu'un service d'aide ménagère à domicile. Veuve, elle assume la responsabilité de l'entreprise (garage) et est membre associé à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Elue au **CONSEIL GÉNÉRAL** en 1957, en remplacement d'un oncle vice-président, elle crée en 1960 une nouvelle commission : « *des affaires sociales et culturelles* », dont elle conserve, depuis, la Présidence. Il n'y avait alors que trois commissions : des finances, des travaux, de l'agriculture et industrie.

Pendant dix ans vice-présidente de la Commission Départementale, Denise COURT est élue vice-présidente du Conseil Général en mars 1979, alors qu'elle assume aussi la vice-présidence de l'*Union des Conseillers Généraux de France* qui regroupe environ la moitié des Conseillers en fonction.

Tout cela ne l'empêche pas d'avoir une vie active dans de nombreuses associations : la *Croix Rouge* surtout où elle milite depuis 1939 et devient secrétaire en 1945, en est Présidente depuis 1953. Les Présidences se multiplient : Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence depuis 1965. Prévention Routière depuis 1970, Aide aux Emigrés (il y en a au moins 2 000 dans le Morbihan) depuis 1974... Depuis 1974 encore, elle est membre du *Comité Economique et Social Régional*.

« *Parce que je suis veuve, dit-elle, je suis assez libre* », cela suppose aussi un bon sens de l'organisation et une discipline de vie, sans omettre une maîtrise de la parole. « *Au cours des premières séances, raconte amusée Denise COURT, il m'est arrivé de lever le doigt pour prendre rang sur la liste des intervenants, mais quand mon tour venait, je faisais signe de la tête que je n'avais plus rien à dire ! C'est très dur de prendre la parole en public* ».



De gauche à droite : Denise Court, sénateur Golvan et Yvonne Stéphan.

Au Conseil Général elle a travaillé avec Yvonne STEPHAN et Sylvie de KERSABIEC. Celle-ci fut élue du canton de LOCMINÉ (près de 8 000 électeurs) en 1977. Comme Jacqueline DESOUCHES dans le Finistère (élue de BREST VI), elle siège à la *Commission des Finances*, ce qui présente « *le grand intérêt de voir passer tous les dossiers à incidence financière* ».

« *Si l'on veut qu'une idée passe, il faut être présente* ». Avec un sourire, Sylvie de KERSABIEC évoque pourtant l'ironie de certains collègues : « *Vous êtes deux femmes, on aura droit à des prises de bec !* ». La mesquinerie n'est pas forcément du côté que l'on dit !

## DANS TROIS DÉPARTEMENTS SUR QUATRE

Elles sont deux femmes également au Conseil Général du Finistère qui en a compté en tout et pour tout cinq dans son histoire, dont quatre élues des cantons de BREST. Corentine PIRIOU fut la première, de 1951 à 1958 ; Suzanne PLOUX de LE FAOU fit le plus long mandat de 1955 à 1976, tout en étant un moment membre du Gouvernement. Louise LE ROUX siégea de 1964 à 1970 ; enfin Jacqueline DESOUCHES fut élue en 1973 et Yvette DUVAL la dernière arrivée en 1979.

Cette dernière année de renouvellement triennal, pour 23 sièges à pourvoir dans le Finistère, il y avait 14 femmes parmi les 105 candidats. Il est bon de rappeler qu'aux premières « cantonales » ouvertes aux électrices en novembre 1945, il n'y eut que 39 élues pour la France entière qui compte quelque 3 400 Conseillers Généraux.

Cette même année 1979, pour 24 sièges à renouveler en Ille-et-Vilaine, il y eut 12 femmes parmi les 101 candidats, mais pas une ne fut élue. A souligner d'ailleurs pour ce département qu'aucune femme n'a jamais siégé à l'Assemblée du chef-lieu.

Dans les Côtes-du-Nord par contre quatre ont recueilli les suffrages nécessaires : Simone DARCEL de PLESSALA, Marie-Madeleine DIENESCH de PLOUGUE-NAST, Yvette DIGUERNER de PLESTIN-DES-GRÈVES, et Michèle LEBRUN de MUR-DE-BRETAGNE, ces trois dernières étant actuellement en cours de mandat.

3,5 % de femmes dans les Conseils Généraux bretons, c'est encore moins que la moyenne nationale : 5 %, qui reste pourtant très faible.

Une petite anecdote traduit bien qu'« ELLES » n'étaient vraiment pas pées. Lorsque le 4 janvier 1854, Napoléon III autorise les Conseillers Généraux à porter un costume officiel, le décret décrit : un « *habit bleu foncé, avec broderies de feuilles de chênes, d'oliviers et d'épis de blé, en soie bleue claire nuancée et en argent, un gilet blanc, un pantalon bleu, une épée à poignée de nacre avec la garde argentée, un chapeau français* ». Tombé en désuétude, le décret n'a toutefois jamais été abrogé ; l'habit n'a jamais non plus été traduit au féminin !

## SEULE A LA COMMISSION DÉLÉGUÉE

A l'orée de l'année 1974, était mis en place l'**ÉTABLISSEMENT PUBLIC RÉGIONAL** (EPR). Il prenait le relais d'une esquisse de Région, la *Commission de Développement Economique Régional* (CODER), créée en mars 1964.

De par la loi du 5 juillet 1972 et les décrets du 5 septembre 1973, l'EPR comprend deux assemblées, le **COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL** (C.E.S.) et le **CONSEIL RÉGIONAL** (C.R.). Deux femmes sur 76 membres firent partie de la première : Denyse ROCHE comme directrice de l'URIOPSS (*Union Régionale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales*) et Denise COURT, au titre de *personne qualifiée*, elle qui avait été la seule française à siéger dans une CODER.

Lors du renouvellement du CES en janvier 1980, « ELLES » se sont trouvées trois : Denise COURT, toujours au titre de *personne qualifiée*, qui « *apprécie de suivre les questions économiques et sociales hors d'une enceinte politique* », Danielle BOURGES, représentante syndicale de l'*Union Régionale Force-Ouvrière*, Marie-Claire BOUILLET, représentante de l'*Union Régionale des Organisations de consommateurs* (U.R.O.C.).

Avec 3,85 % de membres féminins, le CES de Bretagne est loin des 5,5 % de la moyenne nationale.

Elles sont également trois sur 78 Conseillers Régionaux : Yvonne SAUVET, Marie JACQ et Marie-Madeleine DIENESCH. Trois autres y ont été actives : Jacqueline DESOUCHES et Simone DARCEL, en tant que Conseiller Général, l'une du Finistère, l'autre des Côtes-du-Nord, Yvonne STEPHAN, parlementaire du Morbihan.

Comme dans son assemblée communale, Yvonne SAUVET choisit d'être aux *affaires sociales* ; elle est devenue vice-présidente de la commission compétente du C.R., ce qui lui donne de faire également partie de la *Commission Déléguée*. Elle reste seule femme à ce niveau de l'EPR.

Ce n'est qu'en 1975 qu'elle fut désignée au titre d'élue municipale par le Conseil Général : « *c'était l'année de la Femme* ». Elle ressent à la région « *le manque de la dimension départementale* » : mais elle « *aime les choses concrètes* », et se trouve à l'aise comme représentante de l'EPR au *Conseil de rivage* (préservation du littoral...), ou comme Présidente de l'Agence Technique de la Charte Culturelle, sise à PLOERMEL.



## SEPT ÉLUES, CINQ PARTIS

Marie-Madeleine DIENESCH et Marie JACQ siègent au C.R. de droit en tant que parlementaires ; la première tient son mandat de LOUÉAC depuis la première élection à L'ASSEMBLÉE NATIONALE ouverte aux femmes en novembre 1945 ; la seconde de MORLAIX, depuis le dernier scrutin en mars 1978. Seule en plus, Yvonne STEPHAN a aussi siégé au C.R., comme député ; elle était élue d'AURAY depuis mars 1973 jusqu'en 1978 chez les *Républicains Indépendants* (R.I.).

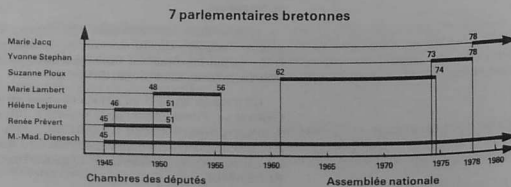
Quatre autres femmes ont été envoyées au Palais Bourbon par les Bretons des quatre départements. Renée PRÉVERT de DOL-DE-BRETAGNE, employée de bureau, arriva à 33 ans en même temps que Marie-Madeleine DIENESCH, dès novembre 1945 ; comme elle aussi dans les Côtes-du-Nord, elle était sur la liste du *Mouvement Républicain Populaire* (MRP) d'Ille-et-Vilaine.



De gauche à droite : Germaine Peyrolles, Marie-Madeleine Dienesch et Renée Prévert, nov. 45

Suzanne PLOUX, mère de sept enfants, Maire de ST-SÉGAL en 1945, Maire de PONT-DE-BUIS de 1949 à 1974, Conseiller Général du FAOU pour quatre mandats de 1955 à 1970, fut élue Député en 1962, à 54 ans, sous l'étiquette de l'*Union des Démocrates pour la Ve République* (U.D.Ve). Son mandat cesse avec sa nomination au Gouvernement en avril 1973.

Deux communistes furent encore élues au scrutin de liste départementale en vigueur jusqu'en 1958 : Hélène LEJEUNE, née en 1917 à KERGRIST MOELOU, élue en 1946 dans les Côtes-du-Nord, et Marie LAMBERT de LANDERNEAU, qui succéda automatiquement en 1948 dans le Finistère au député démissionnaire qui la précédait sur la liste ; elle avait 45 ans.



## PLUS PRÈS DES GENS

Née à HENVIC en 1919, mère de deux enfants, Marie JACQ est Maire chez elle depuis 1965. Dès 1945, c'était exceptionnel à l'époque, elle est militante à la *Section Française de l'Internationale Ouvrière* (SFIO). « *Les conquêtes sociales de 1936 m'ont beaucoup marquée ; les premiers congés payés de mon père, qui était dans la marine marchande au HAVRE, ont été le commencement d'une autre vie* ».

Sans relâche, elle a posé sa candidature aux Municipales, Cantonales, Législatives, Sénatoriales. En 1951, elle était troisième de liste avec Tanguy PRIGENT, mais il n'y eut que deux élus. Aux Législatives de 1973, elle arrivait en tête de « la gauche » au premier tour, puis fut battue au second pour 144 voix : « *dans une circonscription aussi difficile, c'était déjà une victoire* ». Une victoire confirmée en 1978 avec 507 voix d'avance ; Marie JACQ était cette année-là la seule femme élue du Parti Socialiste (P.S.).

Ayant monté une entreprise de bâtiment avec son mari en 1947, l'ayant dirigée après sa mort, étant passée du stade artisanal à plus de 40 employés, elle a dû remettre la direction à un fils, afin d'être libre pour assumer son mandat. Elle est membre du *bureau fédéral* du P.S. pour le Finistère.

Cette vie politique lui semble la bonne voie : « *certes les mouvements féminins ont pu être un déclin indispensable, mais les femmes y avancent seules, or il faut avancer tous ensemble, hommes et femmes* ».

« *Le dur travail du « parlementaire »*, dit-elle, *c'est de faire franchir le stade qui sépare les lois des règlements d'application ; il est plus ardu que celui de voter les lois, il demande plus de vigilance et de ténacité* ».

Militante MRP également Renée Prévert arrive aussi à la Chambre des Députés en 1945 pour les *Assemblées Constituantes*. Parce qu'elle était employée, parce qu'elle était Femme, elle avait été placée au 3e rang de la liste MRP d'Ille-et-Vilaine qui eut quatre élus.

Originaire de Dol-de-Bretagne, employée de bureau à Ouest-Eclair devenu Ouest-France à la libération, elle était entrée à la JOC (jeunesse ouvrière chrétienne) en 1929, puis en était devenue Secrétaire fédérale jusqu'en 1939. Comme Parlementaire, elle aidera à la mise en place de l'ACO (action catholique ouvrière des adultes). Dirigeante syndicale CFTC (confédération française des travailleurs chrétiens), elle est alors secrétaire générale adjointe de l'Union locale.

Spontanément au Parlement elle s'inscrit à la *Commission des Affaires sociales et du Travail* ; elle est de plus élue Présidente de la Commission du ravitaillement. Elle participe notamment très activement au retour des *conventions collectives* syndicat-patronat, et au projet de statut des « *gens de maison* », en insistant plus sur le côté formation que sur les rémunérations.

Tout en reconnaissant la richesse de ses années de Parlementaire, Renée Prévert est franche : « *mon travail d'adjoint m'a davantage passionnée que mon travail de Député, j'étais beaucoup plus près des gens* ».

Pendant trois mandats en effet, de 1959 à 1977, elle fut Maire-Adjoint aux *affaires sociales*, au sein de la municipalité de Rennes. C'est avec elle que l'Office social et culturel dont elle était présidente co-fondatrice, lança les *crèches à domicile* en 1962, c'est elle qui organisa le village de vacances de Lamoura, les centres aérés, les restaurants d'écoliers, les foyers logements, le service médical régulier du personnel municipal...

Elle reste toujours active comme administrateur des HLM, après avoir suscité en 1963 la Commission unique d'attribution d'HLM, la seule en son genre en France.

Ténacité, c'est aussi un maître mot pour Marie-Madeleine DIENESCH. D'origine Flamande, née au CAIRE en août 1914, elle arrive en 1939 à SAINT-BRIEUC comme professeur agrégée de lettres (latin, grec, français) au Collège Ernest Renan. « *L'accès à une formation supérieure aide beaucoup à éliminer tout complexe d'infériorité et facilite donc l'insertion* ».

## AU RISQUE D'ÊTRE ENNUYEUSE

Tout de suite, « pour assurer la liberté du choix syndical », elle crée la section départementale du *Syndicat Général de l'Education Nationale* (SGEN) fondée en 1937. Avec l'appui des Prêtres des Paroisses, elle organise l'*Union Féminine Civique et Sociale* (UFCS) et regroupe ainsi 6 000 femmes des Côtes-du-Nord.

« Il ne faut surtout pas s'occuper du « qu'en dira-t-on », de ce que va penser la famille, le collègue, le supérieur ; l'important c'est l'action pour des causes justes. Alors je ne sens pas les obstacles, je suis franchement tenace, sans penser au risque d'être ennuyeuse ».

Comme Conseiller Général, Député, Ministre, Ambassadeur, elle applique cette ligne de conduite tant en faveur de l'enseignement privé que de l'apprentissage, la promotion agricole, le respect des droits de l'homme (contre la prostitution...), les handicapés, la défense de la famille et de l'enfance... aussi bien que des équipements routiers...

Etant ainsi connue, elle figure au troisième rang de la liste MRP pour les Législatives de novembre 1945 ; trois sont élus. Et depuis, sans interruption, elle est élue onze fois au Palais Bourbon. « La Bretagne fait bon accueil aux femmes à élire et aux femmes élues », constate-t-elle.

Tout de suite, « parce qu'il fallait une femme pour honorer leur première entrée », Marie-Madeleine DIENESCH est élue secrétaire au bureau de l'*Assemblée Constituante*. Elle sera vice-présidente de l'Assemblée Nationale en 1957 et 1958.

Aux élections de 1956, elle était tête de liste ; à celles de 1958 il lui faut choisir une circonscription. En accord avec ses amis MRP et par option personnelle, c'est la « Bretagne Intérieure » qui l'attire ; elle reste, depuis, fidèle à LOUDEAC.

Son étiquette cependant évolue : de MRP elle devient apparentée UD Ve, pour être aujourd'hui du *Rassemblement Pour la République* (R.P.R.). Afin de maintenir toutefois un pont entre centristes et gaullistes, elle assure depuis 1967 la Présidence du « *Mouvement des Démocrates Ve* », quelque peu en sommeil actuellement, mais non dissout.

Première femme au Bureau dans l'histoire parlementaire française en 1945, Marie-Madeleine DIENESCH est aussi la première et reste la seule femme à avoir été élue Présidente de l'une des six grandes commissions de l'Assemblée Nationale, créées en 1958 : celle « des affaires culturelles, familiales et sociales ».

## DISCRET 1 %

Le nouveau mode de scrutin de 1958 reste marqué par une diminution importante du nombre de Parlementaires au féminin. De 33 en 1945, elles ne se retrouvent que 9 en 1958, ainsi que dix ans plus tard en 1968. Il faudra attendre encore une décennie pour que leur nombre double : 18 en 1978. Il est juste de reconnaître que le P.C. leur fait la plus large place, avec 17 en 1945 donc 51,5 % des élues, et 12 en 1978, soit 66,7 %.

Pour les quatre derniers scrutins, le nombre de candidates n'a cessé d'augmenter en Bretagne comme ailleurs ; elles étaient deux sur 102 candidats à postuler en 1967 (2 furent élues), 4 sur 103 en 1968 (2 élues), 9 sur 150 en 1973 (3 élues), enfin 12 (dont 7 de Lutte Ouvrière) sur 198 en 1978 (2 élues).

Quant aux élections sénatoriales, il semble bien que le Finistère ait vu une première lors du dernier scrutin du 28 septembre 1980. En effet, l'*Union Démocratique Bretonne* (UDB) qui compte une dizaine d'élus municipaux dans le département, a présenté pour les quatre postes à pourvoir, une liste de quatre femmes de 37 à 42 ans : « non pas une liste féministe, mais pour bousculer les idées reçues ».

Soulignons d'ailleurs que les « grands électeurs » désignés pour ce suffrage universel indirect étaient massivement des hommes. Il est vrai que le Sénat se contente d'un petit 1 % de femmes.

## A L'ENCONTRE DU BUT

Sur huit Parlementaires Bretons ayant été appelés à siéger à l'assemblée commune de 1952 à 1958, puis à l'assemblée parlementaire de la communauté européenne de 1958 à 1979, il n'y eut aucune femme.

Mais à la première élection européenne au suffrage universel le 10 juin 1979, deux se trouvent suffisamment bien placées sur les listes nationales pour être investies du mandat.

Sylvie LEROUX, chercheur scientifique, adjoint au Maire de BREST, était 13e sur la liste du Parti Communiste ; elle est devenue vice-présidente de la commission « Jeunesse, culture, éducation, information et sport », et membre de la délégation des relations avec Israël.

Marie-Madeleine DIENESCH était 7e sur la liste RPR ou *Défense des Intérêts de la France en Europe* (DIFE). Elle est membre de la commission des relations économiques extérieures et de la délégation des relations avec le Japon ; elle appartient aussi à la commission ad hoc pour le Droit des femmes, mais sans enthousiasme.

## Femmes d'Europe

Projeté, mai/1980/juillet 1979 - no. 1079

10 JUIN 1979

PREMIERE ELECTION EUROPEENNE

| PAIS        | SIÈGES | FEMMES | %     |
|-------------|--------|--------|-------|
| BELGIQUE    | 24     | 2      | 8,33  |
| DANEMARK    | 10     | 3      | 31,25 |
| ALLEMAGNE   | 81     | 12     | 14,81 |
| FRANCE      | 81     | 16     | 22,22 |
| IRLANDE     | 15     | 2      | 13,33 |
| ITALIE      | 81     | 11     | 13,58 |
| LUXEMBOURG  | 6      | 1      | 16,66 |
| PAYS-BAS    | 25     | 3      | 20,00 |
| ROYAUME UNI | 81     | 11     | 13,58 |
| TOTAL       | 410    | 67     | 16,34 |

(Les données pour Brest (légèrement révisées), sont en plus petites de la droite)

Dès juin 1979, Simone VEIL, première présidente de cette assemblée de 410 membres, dont 67 femmes, avait proposé de créer un « Intergroupe féminin afin de transcender les divisions partisans et nationales ». Les « représentants » ont préféré en octobre une commission à vocation temporaire. A noter qu'il se trouve dix hommes parmi les trente-cinq membres de cette commission.

En réalité, estime Marie-Madeleine DIENESCH, « une telle instance ne peut guère avoir d'efficacité. Je refuse même d'y paraître quand cela m'empêche d'aller à une vraie commission. Se regrouper alors qu'il faut faire valoir les points de vue féminins ailleurs paraît en effet aller à l'encontre du but recherché ».

Le Député des Côtes-du-Nord est encore Présidente de la section Française de l'Union européenne féminine, qui regroupe des élues de 14 nations, en liaison avec le Conseil de l'Europe cette fois.

Mais parce que déjà Député à l'Assemblée Nationale précisément, elle vit l'impossible cumul des mandats : même sans la règle RPR du « tourniquet », elle aurait abandonné l'Assemblée Européenne. Ajouter à LOUDEAC, SAINT-BRIEUC, RENNES et PARIS les trois pôles européens de STRASBOURG, LUXEMBOURG et BRUXELLES, relève d'une performance insoutenable, à moins d'accepter de ne plus faire que de la figuration.

## DEUX SECRÉTAIRES D'ÉTAT

Parce qu'il avait apprécié les interventions de Marie-Madeleine DIENESCH au Palais Bourbon, Georges POMPIDOU l'appelle à rentrer dans son Ministère en mai 1968. Pendant trois mois, il lui confie un *Secrétariat d'Etat* près du Ministre de l'Education Nationale, François ORTOLI.

En juillet, Maurice COUVE DE MURVILLE la mute *Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales* au Cabinet de Maurice SCHUMANN. Jusq'en mai 1974, elle exerce ce véritable « Ministère », tant est vaste son domaine de compétence.

Dès 1968, elle met en œuvre une nouvelle politique de *prévention médicale* en faveur de la mère et de l'enfant, qui se traduit en juillet 1970 par une loi rendant le *certificat de santé* du 1er âge obligatoire, et en 1972 par la création des *centres de grossesse à risques élevés*. Elle obtient la gratuité des études d'infirmières...

Une seconde Bretonne la rejoint au Gouvernement de Pierre MESSMER ; en avril 1973, Suzanne PLOUX, Député de CHATEAULIN, est nommée Secrétaire d'Etat près du Ministre de l'Education, Joseph FONTANET.

Toutes les deux quittent les Ministères en même temps puisqu'au début du septennat de Valéry GISCARD d'ESTAING aucune femme n'est présente dans le Gouvernement de Jacques CHIRAC. « *C'est dommage, commente la première, comme il faudrait plus de femmes Parlementaires, il faudrait davantage de femmes Ministres.* »



Ministère de la santé, 1973, avec des femmes indonésiennes



Ambassade du Luxembourg, 1977, avec les Trégor, groupe breton



Merdrignac, 1978, à la maison de retraite



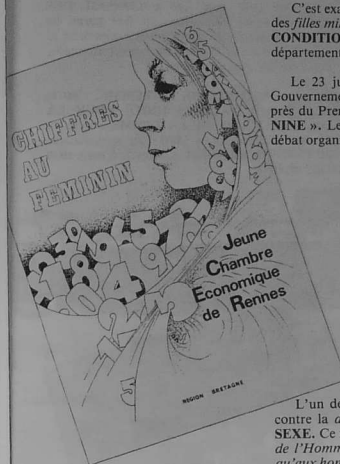
Mairie de Quimper, 1980, avec des députés du Luxembourg

C'est sans doute son appartenance à l'*Union Européenne Féminine* qui vaut à Marie-Madeleine DIENESCH d'être appelée par le Président de la République pour devenir *Ambassadeur* au Grand Duché de Luxembourg le 24 juillet 1975. Elle occupera le poste jusqu'aux Législatives de mars 1978 ; « *poste qui n'est pas une récompense mais un poste de service du pays.* »

« *Je me suis battue pour que les étudiants en médecine du Luxembourg viennent en France.* » Elle a aussi accueilli beaucoup de Bretons là-bas, au moins 350 par petits groupes. Les contacts établis se poursuivent, puisqu'un groupe de l'amitié Franco-Luxembourgeoise a été reçu en Bretagne en octobre 1980.

Une petite anecdote malicieuse pour conclure : « *j'étais Ambassadeur sans Ambassadeur et je devais m'occuper à la fois de la réception et... du repas !.* »

## AU MEME TITRE



C'est exactement cent ans après la loi du 19 mai 1874 sur le travail des *enfants* et des *filles mineures*, loi qui sera complétée huit ans plus tard pour les *femmes*, que la *CONDITION FÉMININE* fait, pour la première fois en France, l'objet d'un département ministériel.

Le 23 juillet 1974 sous la présidence de Valéry GISCARD d'ESTAING, le Gouvernement accueille Françoise GIROUD comme *SECRÉTAIRE D'ÉTAT* près du Premier Ministre Jacques CHIRAC, au titre de la « *CONDITION FÉMININE* ». Le 18 avril 1975, elle venait à Rennes plaider son projet, au cours d'un débat organisé par la *Jeune Chambre Economique* locale.



L'un des premiers effets importants est sans doute une loi du 11 juillet 1975 contre la *discrimination* ; elle ajoute aux motifs de *race* et de *religion*, celui du *SEXE*. Ce n'était que reprendre l'article 14 de la *Convention européenne des droits de l'Homme* : « *tous les droits énoncés sont garantis aux femmes au même titre qu'aux hommes.* »

En 1976, le Secrétaire d'Etat est relayé par la *DÉLÉGATION NATIONALE* avec, comme déléguée, Nicole PASQUIER ; en septembre 1977, elle devient Secrétaire d'Etat chargée de l'*emploi féminin* près du Ministre du Travail et de la Participation, et est remplacée par Jacqueline NONON, laquelle rejoint la *Commission des Communautés Européennes* à BRUXELLES en septembre 1978.

Ce même mois, le 11 septembre, est inauguré le *MINISTÈRE DE LA CONDITION FÉMININE*, Ministère délégué près du Premier Ministre, il est confié à Monique PELLETIER qui était, depuis janvier, Secrétaire d'Etat près du Ministre de la Justice.

Dès 1975 sont nommées 22 *DÉLÉGUÉES RÉGIONALES* en Métropole, 4 dans les Départements-régions d'Outre-Mer et 3 dans les Territoires d'Outre-Mer ; relais du Ministère, elles démultiplient son action au plan régional et l'informent des besoins qu'elles détectent dans tous les domaines.

Pour la Bretagne, après Jeanine PICHON du Cabinet du Préfet d'Ille-et-Vilaine, c'est Rose-Marie PAINVIN, enseignante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes, mère de quatre enfants, qui y consacre une partie de son temps depuis mai 1977.

Elle a reçu les 28 et 29 octobre 1980 ses collègues qui ont tenu à Rennes, avec leur Ministre, leur réunion bi-annuelle. Dix-huit sont à temps plein en métropole ; vingt sont fonctionnaires ou assimilés. « *Pourrait-il y avoir des délégués maculins ? Pourquoi pas,* réplique le Ministre ; *comme il y a au Canada un Ministre pour les Femmes, un ministre qui est un Homme.* »

Le 21 décembre 1978, lors de la première réunion du *Comité interministériel chargé de l'action pour les Femmes* (CIAF), l'une des 13 décisions stipulait que dans chaque département une personne serait « *CHARGÉE DE MISSION A LA CONDITION FÉMININE* ». Ce sont pour les Côtes-du-Nord : Monique CHILLOU, inspectrice à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, pour le Finistère et le Morbihan deux attachés du Cabinet des Préfets, Marie-Paule PLAS-SARD et Anne PÉRIOT.

Créé par décret du 31 octobre 1978, le CIAF est « *chargé de délibérer sur la politique du Gouvernement, dans le domaine de l'action pour les femmes, et d'assurer la coordination des actions mises en œuvre par les différents Ministères en ce domaine.* »

## CHARGES ÉGALES OU ÉQUIVALENTES ?

Simple coïncidence ? C'est en janvier 1974 aussi que le **CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES** adopte une résolution qui fixe parmi les priorités, « des actions tendant à assurer l'égalité des Hommes et des Femmes, en ce qui concerne l'accès à l'emploi et à la formation et la promotion professionnelle, ainsi que les conditions de travail, y compris les rémunérations ».

1975, c'est, dans un espace plus vaste, **L'ANNÉE DE LA FEMME**, c'est la première **CONFÉRENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME**, à Mexico. Elle décrète une « **DÉCENNIE DE LA FEMME** » avec un fonds de la décennie qui a déjà financé 122 projets en 1980. Elle souhaite que s'instaure un « **JOUR DE FÊTE AU FEMININ PRÉSENT** ». Ainsi le 8 mars 1979 fut une « **Journée Internationale de la Femme** ».



Le Conseil de l'Europe 1980. Deuxième réunion du comité sur la condition féminine

Surtout, la déclaration finale estime que « l'évolution de l'égalité d'éducation entre les deux sexes devrait être suivie en permanence par des organismes nationaux ou gouvernementaux, chargés notamment de donner des avis sur la politique et la législation ».

La même année, la conférence de Manchester lance l'idée d'une « **COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ** ». Les Britanniques optent pour une « **COMMISSION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES** », les Suédois pour un **MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ** (des sexes)...

Les Français ont donc un **MINISTRE A LA CONDITION FÉMININE**, ce qui n'est pas tout à fait synonyme. D'ailleurs, son intitulé a été complété en 1979 par : « **A LA FAMILLE** ». Est-ce reconnaître que la *Condition féminine* ne suffit pas pour justifier un Ministère autonome ? Femme et famille restent, il est vrai, intimement liées.

Il y a pourtant du travail à réaliser pour assurer « l'égalité des chances » ; encore faudrait-il préciser s'il s'agit des mêmes chances ou de chances équivalentes mais différentes. « *Quand il y aura 30 % de femmes dans les instances de décisions, nous a déclaré Monique PELLETIER, il n'y aura plus besoin de Ministère à la Condition féminine* ». Et pourtant 30 n'égale pas 70 !

Certains et certaines estiment qu'il eût été préférable de spécialiser, sur cette question de l'égalité des sexes, un **MÉDIATEUR**.

A l'occasion de son centième jour d'existence, le nouveau Ministère a lancé en décembre 1978, un « **BULLETIN MENSUEL DE LA CONDITION FÉMININE** », qui relate de façon globale les problèmes, les éléments de solution, les expériences des Régions...

BULLETIN DE LA  
condition  
féminine  
n° 14  
Les femmes  
et le changement social.

Dossier : Bilan de la session parlementaire

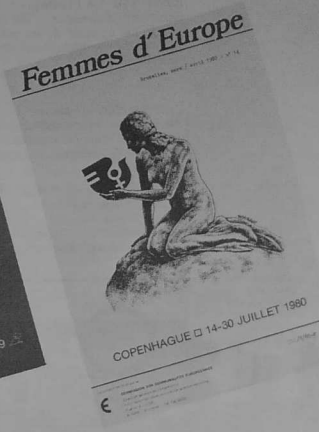
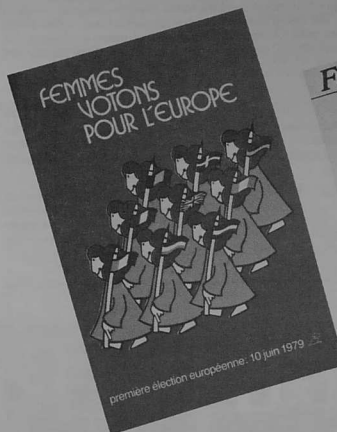
## EN SIX LANGUES

A l'occasion de l'année internationale de la Femme, la *Commission des Communautés européennes* lança, en mai 1975, une première **ENQUÊTE** par sondage dans les neuf Etats Membres : « attitudes comparées des Femmes et des Hommes à l'égard de certains problèmes de notre Société ». Sans rien révéler de non-présenté, les résultats sont cependant intéressants à dépouiller.

En mars 1976, un *colloque* réunit à Bruxelles 120 femmes de niveau élevé, afin d'évaluer l'enquête. L'enjeu parut si important que la Commission décidait aussitôt la création au sein de la *Direction Générale de l'Information*, d'une unité : « **INFORMATION DE LA PRESSE ET DES ORGANISATIONS FÉMININES** ».

Cette unité fut confiée à une Italienne, Fausta Deshormes La Valle : « il existait déjà un service depuis 1962, nous dit-elle, mais il fallait accroître l'audience de l'Europe. Or, la presse féminine, les nombreux magazines à grand tirage, sont à peu près le seul instrument qui permette d'atteindre les femmes non organisées ».

Outre les séminaires, journées, tables rondes... ce nouveau « service » lançait la même année 1976 un bulletin de liaison « **FEMMES D'EUROPE** » ; publié quatre fois par an, en six langues, il fait la recension de tous les textes et les actions en faveur des femmes, dans les neuf pays.



En novembre 1977 paraissait un complément comparatif de l'enquête de 1975 et était lancée la première **CONSULTATION** par sondage des Femmes sur l'Europe. Neuf grands magazines féminins (ELLE pour la France), proposaient à leurs lectrices les quinze mêmes questions. La synthèse des réponses fut connue en mai 1978.

C'était une excellente préparation aux élections de juin 1979. De plus, un concours avait été ouvert pour un projet d'affiche électorale et un slogan ; une jeune belge de 25 ans en fut lauréate.

En liaison avec le *Bureau d'Information des Communautés Européennes* de Paris, le *Service pour l'Information de la Presse et des Organisations féminines*, participa à un **SALON ITINÉRANT**, afin de présenter les actions des Communautés intéressantes aux Femmes. En deux mois, il parcourut 45 villes françaises, il était à Rennes le 3 novembre 1979, après avoir stationné dans cinq autres villes de Bretagne.

Enfin, toujours en 1976, la Commission fit réaliser un **FILM** : « le même regard pour la même vie », illustrant la législation communautaire pour une recherche d'une nouvelle « manière de vivre », grâce à un meilleur équilibre des relations Hommes-Femmes. Certaines séquences furent tournées en Bretagne, à Saint-Brieuc.

## VOTE D'URGENCE

D'un ordre d'efficacité différent mais capital fut la **DIRECTIVE** arrêtée par le Conseil des neuf, le 9 février 1976, visant : « la mise en œuvre, dans les Etats membres, du principe de **L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT** entre Hommes et Femmes, en ce qui concerne l'accès à l'emploi, y compris la promotion, et à la formation professionnelle, ainsi que les conditions de travail et la sécurité sociale ».

Trente mois plus tard, soit en Août 1978, chaque Etat devait avoir « mis en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la Directive ». Trois pays étaient en retard sur cette date : la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et le Grand Duché du Luxembourg.

Tandis que le Conseil de l'Europe possède à Strasbourg un « Comité d'experts sur la Condition féminine », le nouveau « **PARLEMENT EUROPÉEN** », siégeant dans le même Palais, sentit le besoin d'une structure spécialisée.

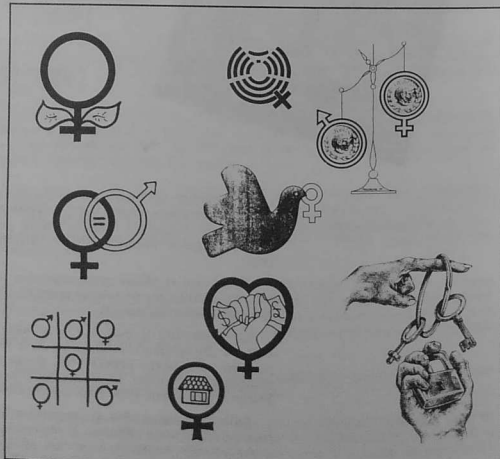
Parmi les 410 élus le 10 juin 1979, se trouvent de plus, le « groupe des 67 » ; cette appellation familière désigne les 67 femmes qui représentent 16,34 % du « Parlement », record de toutes les Assemblées parlementaires.

Par un vote d'urgence, le 24 novembre, était créée la « **COMMISSION DES DROITS DE LA FEMME** », composée de 35 membres, dont dix hommes : « car la mixité est indispensable ». Elle devait d'abord remettre un rapport pour juillet 1980 ; le délai est repoussé de six mois. Aura lieu alors un grand débat sur la base des travaux de cette commission ad hoc, qui disparaîtra, à moins qu'elle ne reçoive une nouvelle mission.

De son côté, l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptait en décembre 1979 une « Charte internationale pour l'élimination de la discrimination contre les Femmes ». Douze pays seulement l'avaient signée en juillet 1980, au moment où se déroulait à Copenhague la deuxième Conférence mondiale des Nations Unies pour la Femme.

A la différence de Mexico, l'harmonie fut difficile, voire impossible. Une réunion parallèle d'organisations non-gouvernementales, rassemblait quelques 3 000 femmes en un « forum alternatif », proposant « autre chose ». De plus, la France et d'autres pays signèrent la résolution finale de la Conférence avec des réserves ; il y était par exemple demandé, pour les femmes, la gratuité de l'eau et de l'électricité !

Quelques illustrations dans diverses revues européennes



## LA LOI NE SUFFIT PAS

Il est inscrit dans la Constitution Française que la loi garantit à la femme, dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme, ce qui signifie non seulement égalité civile mais aussi égalité des chances devant l'éducation et dans la vie professionnelle.

Lors de la Conférence mondiale des Nations Unies pour la décennie de la femme, tenue à Copenhague, en juillet 1980, Monique Pelletier, ministre délégué à la Famille et à la Condition Féminine, déclare à ce sujet que la loi seule ne suffit pas et qu'il faut agir sur les disparités de fait.

« Ces actions sont placées sous le double signe de la participation :

- celle des partenaires sociaux qui doivent apprendre à être vigilants partout où ils assument leur rôle ;
- celle des femmes qui doivent prendre part à l'ensemble des décisions à quelque niveau qu'elles se situent, dans les villes, dans les régions, dans les parlements...

[Et pour mener à bien ce projet, les femmes doivent prendre conscience du rôle qui leur incombe, mais aussi des mutations inévitables qui se trouvent ainsi engagées...

Les femmes doivent savoir assumer le droit à la différence — qui n'est pas un droit à la division — Elles écrivent l'histoire au pluriel et doivent continuer : la richesse de leur mouvement naît de la diversité même... Leur logique concrète est celle du vivant. Elles récusent les schémas abstraits et lorsqu'une solution pratique leur fait défaut elles l'inventent... Elles portent en elles un potentiel immense de sensibilité, de réalisme et d'imagination ; elles doivent entrer sur la scène politique pour en changer les règles du jeu.

Il n'est pas de paix qui ne repose sur la liberté et la justice... »

La concordance est étroite entre cette déclaration ministérielle et le contenu de ce cahier qui vient de nous révéler « la Bretagne au féminin ». Acteurs multiples et parfois « souterrains » du développement — au sens le plus large du terme — de nombreuses femmes de cette région ont précédé les encouragements gouvernementaux à assumer leurs rôles dans tous les domaines de la vie sociale : depuis le maintien de la vitalité démographique jusqu'aux responsabilités civiques en passant par leur importante contribution à tous les secteurs de l'activité économique et l'animation d'un important tissu associatif.

Rose-Marie Painvin  
Délégué régional à la Condition Féminine



Rose-Marie PAINVIN  
Délégué Régional  
à la Condition Féminine  
Préfecture d'Ille-et-Vilaine  
35000 Rennes

Anne PÉRIOT  
Chargé de Mission  
à la Condition Féminine  
Préfecture du Morbihan  
56000 Vannes

Marie-Paule PLASSARD  
Chargé de Mission  
à la Condition Féminine  
Préfecture du Finistère  
29000 Quimper

Monique CHILOU  
Chargé de Mission  
à la Condition Féminine  
Préfecture des Côtes-du-Nord  
22000 Saint-Brieuc



Lancée au début de 1975, la collection « BRETAGNE EXPANSION » aborde peu à peu « les grands dossiers de la région ».

- N° 1 mars 1975 — **Pétrole** au large des côtes bretonnes.  
N° 2 juin 1975 — **Travaux publics** au service des collectivités bretonnes.  
N° 3 décembre 1975 — Les richesses du **sous-sol** breton.  
N° 4 avril 1976 — Les **pays** : vers une solidarité ville-campagne.  
N° 5 septembre 1976 — La **forêt paysanne** en Bretagne.  
N° 6 février 1977 — Dix ans de **rénovation rurale** en Bretagne.  
N° 7 mars 1978 — **Innovation**, atout breton.  
N° 8 décembre 1978 — Entreprises bretonnes et **sous-traitance**.  
N° 9 avril 1979 — Bretagne région d'**Europe**.  
N° 10 décembre 1980 — La Bretagne au **féminin**.  
N° 11 à paraître 1981 — La **recherche** en Bretagne.

Tous les dossiers ont pour seul auteur RAYMOND LETERTRE sauf le n° 4 qui a été rédigé avec la collaboration de Paul Houée et un conseiller technique de l'Etablissement Public-Régional.

- Les numéros 1, 2, 3, 4 et 5 : 15 francs l'exemplaire.
- Les numéros 6, 7, 8 et 9 : 20 francs l'exemplaire.
- Le numéro 10 : 30 francs.
- Les numéros 4 et 5 sont épuisés. Il reste cependant quelques collections complètes des dix dossiers parus, au prix de 185 francs la série.
- Chèque bancaire ou C.C.P. : trois volets à joindre à la commande à l'ordre O.R.P. + frais d'envoi.

Vente à RENNES : O.R.P., 7, quai de la Prévalaye, Rennes.  
chez l'auteur : 22, rue Saint-Louis, Rennes.

## BRETAGNE-EXPANSION

Rédaction  
Raymond LETERTRE  
22, rue St-Louis  
35000 RENNES  
Tél. (99) 30.35.09

Direction  
Hervé KERVILLA  
19, bd du Colombier  
35100 RENNES  
Tél. (99) 67.31.01

Copyright by ORP - Editions B.P. 645 - 35008 Rennes Cédex

